RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 06044

Numéro SIREN: 552 049 447

Nom ou dénomination : Société nationale SNCF

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2022 sous le numéro de dépôt 17395

COMPTES ANNUELS SA SNCF

NORMES FRANÇAISES

BILAN	5	14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	21	
COMPTE DE RÉSULTAT	6	14.1 STRUCTURE DES DETTES FINANCIÈRES Y COMPRIS EUROFIMA ET ASSIMILÉS		
1. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	7	14.2 STRUCTURE DES DETTES FINANCIÈRES NETTES DE LA CRÉANCE SUR SNCF RÉSEAU, DE LA		
2. EVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	7	CRÉANCE SUR LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE (CDP) ET DES PRÊTS LONG TERME AUX FILIALES	22	
2.1 CRISE SANITAIRE	7	14.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE	23	
2.2 GREEN COMMERCIAL PAPER	7	14.4 INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX	23	
2.3 VERSEMENT PAR SNCF SA AU FONDS DE CONCOURS DE L'ÉTAT A DESTINATION DE SNCF RESEAU ET SNCF GARES & CONNEXIONS	7	14.5 INSTRUMENTS FINANCIERS SUR MATIÈRES PREMIÈRES	23	
2.4 FONDATION SNCF	7	14.6 GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE	23	
2.5 CESSION DE LA FILIALE ERMEWA	7	14.7 VALEURS DE MARCHE DES INSTRUMENTS		
2.6 CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILIERS PAR FRET SNCF À SNEF VIA SNCF SA	7	FINANCIERS DÉRIVÉS 15. DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES	24 24	
2.7 TITRES SNCF RÉSEAU	7	,		
2.8 PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES DE		16. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	25	
L'EXERCICE	7	17. CHIFFRE D'AFFAIRES	25	
3. EVÈNEMENT POST-CLÔTURE	8	18. ACHATS ET CHARGES EXTERNES	25	
4. RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	8	19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	26	
4.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE	8			
4.2 ESTIMATIONS COMPTABLES	8	20. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	26	
4.3 PRINCIPES COMPTABLES	8			
5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	14	21. CHARGES DE PERSONNELS ET EFFECTIFS 22. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET	26	
6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	15	PROVISIONS ET AUTRES CHARGES	27	
6.1 CRÉANCE SUR SNCF RÉSEAU	15	OO DÉOLUTAT FINANCIED	07	
6.2 CRÉANCE SUR LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE (CDP)	15	23. RÉSULTAT FINANCIER 24. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	27 27	
6.3 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16			
6.4 DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	17	25. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET SITUATION FISCALE	27	
7. STOCKS ET ENCOURS	17	26. ENGAGEMENTS HORS BILAN 26.1 ENGAGEMENTS REÇUS	28 28	
8. CRÉANCES D'EXPLOITATION ET AUTRES	17	26.2 ENGAGEMENTS DONNÉS	29	
9. TRÉSORERIE	18	27. LITIGES	30	
10. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	18	27.1 ACCIDENT EN GARE DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE 27.2 DÉRAILLEMENT D'UN TRAIN D'ESSAIS À	30	
11. ECARTS DE CONVERSION	18	ECKWERSHEIM	30	
12. CAPITAUX PROPRES	19	28. FILIALES ET PARTICIPATIONS	31	
13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20	29. PARTIES LIÉES	32	

29.1 FONDATION SNCF	32	30. GARANTIES EUROFIMA	32
29.2 RAILS & HISTOIRE	32		
29.3 SUBVENTIONS	32		

BILAN

Normes Françaises

ACTIF

Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Créance vis-à-vis de SNCF Réseau Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique Immobilisations financières 6.3 Actif immobilisé Stocks et en cours Créances d'exploitation et autres 8 Valeurs mobilières de placement 9 Disponibilités 9 Actif circulant Comptes de régularisation Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif 11 Actif PASSIF Réf. En millions d'euros Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions règlementées	Brut dégree 506 912 5 250 938 25 442 33 049 9 883 6 484 1 675 9 052 167 70 582 42 919	Amort. et oréciations -395 -54924 -968 -3 -1 -1014983	Net 111 363 5 250 938 25 418 32 081 6 882 6 474 1 675 9 038 167 70 582 41 937	31/12/2020 Net 117 325 679 938 23 985 26 045 11 4 196 4 422 1 742 10 371 132 72 836 37 455
Immobilisations corporelles Créance vis-à-vis de SNCF Réseau Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique 6.2 Immobilisations financières 6.3 Actif immobilisé Stocks et en cours Créances d'exploitation et autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités 9 Actif circulant Comptes de régularisation Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif PASSIF En millions d'euros Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	506 912 5 250 938 25 442 33 049 9 883 6 484 1 675 9 052 167 70 582	-395 -549 - - -24 -968 -3 -1 -10 - - -14	111 363 5 250 938 25 418 32 081 6 882 6 474 1 675 9 038 167 70 582 41 937	117 325 679 938 23 985 26 045 11 4 196 4 422 1 742 10 371 132 72 836
Immobilisations corporelles Créance vis-à-vis de SNCF Réseau Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique 6.2 Immobilisations financières 6.3 Actif immobilisé Stocks et en cours Créances d'exploitation et autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités 9 Actif circulant Comptes de régularisation Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif PASSIF En millions d'euros Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	912 5 250 938 25 442 33 049 9 883 6 484 1 675 9 052 167 70 582	-549	363 5 250 938 25 418 32 081 6 882 6 474 1 675 9 038 167 70 582 41 937	325 679 938 23 985 26 045 11 4 196 4 422 1 742 10 371 132 72 836
Créance vis-à-vis de SNCF Réseau 6.1 Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique 6.2 Immobilisations financières 6.3 Actif immobilisé Stocks et en cours 7 Créances d'exploitation et autres 8 Valeurs mobilières de placement 9 Disponibilités 9 Actif circulant Comptes de régularisation 10 Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif 11 Actif PASSIF En millions d'euros Réf. En millions d'euros note Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	5 250 938 25 442 33 049 9 883 6 484 1 675 9 052 167 70 582		5 250 938 25 418 32 081 6 882 6 474 1 675 9 038 167 70 582 41 937	679 938 23 985 26 045 11 4 196 4 422 1 742 10 371 132 72 836
Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique 6.2 Immobilisations financières 6.3 Actif immobilisé Stocks et en cours 7 Créances d'exploitation et autres 8 Valeurs mobilières de placement 9 Disponibilités 9 Actif circulant Comptes de régularisation 10 Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif 11 Actif PASSIF Réf. En millions d'euros note Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	938 25 442 33 049 9 883 6 484 1 675 9 052 167 70 582	-968 -3 -1 -1014	938 25 418 32 081 6 882 6 474 1 675 9 038 167 70 582 41 937	938 23 985 26 045 11 4 196 4 422 1 742 10 371 132 72 836
Immobilisations financières6.3Actif immobilisé7Stocks et en cours7Créances d'exploitation et autres8Valeurs mobilières de placement9Disponibilités9Actif circulant10Comptes de régularisation10Prime de remboursement des obligationsEcarts de conversion - Actif11Actif11PASSIFRéf.En millions d'eurosnoteCapitalEcarts de réévaluationRéservesPrime d'emissionReport à nouveauRésultat de l'ExerciceSituation nette12Subventions d'investissement	25 442 33 049 9 883 6 484 1 675 9 052 167 70 582	-968 -3 -1 -1014	25 418 32 081 6 882 6 474 1 675 9 038 167 70 582 41 937	23 985 26 045 11 4 196 4 422 1 742 10 371 132 72 836
Actif immobilisé Stocks et en cours 7 Créances d'exploitation et autres 8 Valeurs mobilières de placement 9 Disponibilités 9 Actif circulant Comptes de régularisation 10 Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif 11 Actif PASSIF Réf. En millions d'euros note Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	9 883 6 484 1 675 9 052 167 70 582	-968 -3 -1 -1014	32 081 6 882 6 474 1 675 9 038 167 70 582 41 937	26 045 11 4 196 4 422 1 742 10 371 132 72 836
Stocks et en cours Créances d'exploitation et autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités 9 Actif circulant Comptes de régularisation Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif 11 Actif PASSIF Réf. En millions d'euros Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	9 883 6 484 1 675 9 052 167 70 582	-3 -1 -10 - -14 -	6 882 6 474 1 675 9 038 167 70 582 41 937	11 4 196 4 422 1 742 10 371 132 72 836
Créances d'exploitation et autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Actif circulant Comptes de régularisation Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif 11 Actif PASSIF Réf. En millions d'euros Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	883 6 484 1 675 9 052 167 70 582	-1 -10 - -14 - -	882 6 474 1 675 9 038 167 70 582 41 937	4 196 4 422 1 742 10 371 132 72 836
Valeurs mobilières de placement Disponibilités Actif circulant Comptes de régularisation Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif 11 Actif PASSIF Réf. En millions d'euros Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	6 484 1 675 9 052 167 70 582	-10 - -14 - -	6 474 1 675 9 038 167 70 582 41 937	4 422 1 742 10 371 132 72 836
Disponibilités 9 Actif circulant Comptes de régularisation 10 Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif 11 Actif PASSIF Réf. En millions d'euros note Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	1 675 9 052 167 70 582	-14 - - -	1 675 9 038 167 70 582 41 937	1 742 10 371 132 72 836
Actif circulant Comptes de régularisation 10 Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif 11 Actif PASSIF Réf. En millions d'euros note Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	9 052 167 70 582	- - -	9 038 167 70 582 41 937	10 371 132 72 836
Comptes de régularisation 10 Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif 11 Actif PASSIF Réf. En millions d'euros note Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	167 70 582	- - -	167 70 582 41 937	132 72 836
Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif 11 Actif PASSIF Réf. En millions d'euros note Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	70 582	- - -983	70 582 41 937	72 836
Ecarts de conversion - Actif Actif PASSIF Réf. En millions d'euros Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	582	- -983	582 41 937	836
Actif PASSIF En millions d'euros Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement		- -983	41 937	
PASSIF En millions d'euros Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement	42 919	-983		37 455
En millions d'euros note Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement				
En millions d'euros note Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement				
Capital Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement			24/42/2024	24/42/2020
Ecarts de réévaluation Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement			31/12/2021 1 000	31/12/2020 1 000
Réserves Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement			70	70
Prime d'emission Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement			9 974	9 974
Report à nouveau Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement				
Résultat de l'Exercice Situation nette 12 Subventions d'investissement			4 050 1 066	4 050 4 956
Situation nette 12 Subventions d'investissement		_	960 -	6 024
Subventions d'investissement			14 988	14 026
			2	2
1 To violotio Togici i Cotto			_	_
Capitaux propres 12			14 990	14 028
Provisions pour risques et charges 13			509	505
Dettes financières 14			24 162	19 926
Dettes fiscales et sociales 15			148	178
Autres dettes d'exploitation 15			1 597	2 042
Comptes de régularisation 16			131	154
Ecarts de conversion - Passif 11				622
Passif			400	

COMPTE DE RÉSULTAT

Normes Françaises

En millions d'euros	Réf. note	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	17	1 662	1 637
Production immobilisée et stockée		53	59
Achats et charges externes	18	-1 343	-6 046
Valeur ajoutée		372	-4 351
Autres produits d'exploitation et transferts de charges	19	254	316
Impôts, taxes et versements assimilés	20	-4 8	- 57
Charges de personnel	21	- 690	-694
Excédent brut d'exploitation		-112	-4 786
Reprises de dépréciations et provisions d'exploitation	22	90	72
Dotations aux amortis sements, dépréciations et provisions d'exploitation	22	-180	-167
Autres charges de gestion		-0	-0
Résultat d'exploitation		-202	-4 882
Produits financiers		1 643	383
Charges financières		- 617	-1 591
Résultat financier	23	1 026	-1 209
Résultat courant		824	-6 090
Produits exceptionnels		49	5
Charges exceptionnelles		-100	-11
Résultat exceptionnel	24	-51	-6
Impôts sur les résultats	25	188	72
Résultat net		960	-6 024

1. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Sauf mention contraire, les montants exprimés sont en millions d'euros (M€).

Les comptes présentés sont ceux de la Société nationale SNCF (ci-après dénommée SNCF SA) au 31 décembre 2021. SNCF SA est une société anonyme à capitaux publics et à conseil d'administration, sise 2 place aux Etoiles, 93200 Saint-Denis.

Les comptes de la Société nationale SNCF ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 février 2022.

2. EVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2,1 CRISE SANITAIRE

L'activité de SNCF SA a été impactée par les conséquences de la crise sanitaire du Covid 19.

Dès le mois d'avril 2020, un plan de crise ambitieux est déployé, autour de 3 volets : réduction des frais de structure et de fonctionnement, report ou abandon de certains projets et investissements non prioritaires ou essentiels, pilotage de la trésorerie. Les efforts se poursuivent sur 2021.

2.2 GREEN COMMERCIAL PAPER

En 2021, SNCF SA a lancé, en collaboration avec Mirova, le 1^{er} programme au monde de dette court terme verte (Green Commercial Paper) dont les fonds ont vocation à financer des dépenses d'exploitation ayant un impact favorable sur l'environnement et la transition écologique (dépollution, recyclage, achat d'énergie renouvelable, etc...) et préfinancer les investissements durables du Groupe.

2.3 VERSEMENT PAR SNCF SA AU FONDS DE CONCOURS DE L'ÉTAT A DESTINATION DE SNCF RESEAU ET SNCF GARES & CONNEXIONS

Le 20 septembre 2021, un protocole a été signé entre SNCF SA, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et l'État par lequel, en contrepartie du plan de relance du ferroviaire, le groupe SNCF s'engage à mobiliser 600 M€ issus de produits de cessions pour financer les investissements sur le réseau et dans les gares via le fonds de concours sur la période 2021-2025.

A ce titre :

- 480 M€ seront alloués à SNCF Réseau via le fonds de concours de l'État, et
- 120 M€ seront alloués à SNCF Gares & Connexions via une augmentation de capital au travers du fonds de concours de l'État alloué dans un premier temps à SNCF Réseau.

A ce titre, au cours de l'exercice 2021, un montant de 140 M€ a été versé par SNCF SA au fonds de concours. Il sera affecté pour 20 M€ à des dépenses de régénération du réseau et pour 120 M€ à la recapitalisation de SNCF Gares & Connexions.

2.4 FONDATION SNCF

La Fondation SNCF porte la politique de mécénat du groupe SNCF. Elle agit en faveur de l'intérêt général, en partenariat avec les associations ou organismes

La Fondation SNCF a pour vocation à intervenir en France ou à l'étranger. Son soutien s'exerce sous forme de dons matériels (financiers, en nature...) ou immatériels (compétences...).

Les statuts ayant pour but de prolonger la durée de la Fondation SNCF de cinq années à compter du 1er janvier 2021 ont été signés le 28 décembre 2020.

Le programme d'actions pluriannuel validé dans les nouveaux statuts de la fondation SNCF s'élève à un montant de 22 M€ dont 13 M€ à la charge de SNCF SA, représentant la dotation de la Fondation pour le quinquennat 2021-2025.

L'ensemble de l'engagement 2021-2025 a été comptabilisé en charge sur l'exercice 2021 soit 13 M€. Seule l'échéance de 2021 a fait l'objet d'un règlement de 3 M€, le reliquat est comptabilisé en dette d'exploitation pour 10 M€.

2.5 CESSION DE LA FILIALE ERMEWA

La cession d'Ermewa Holding SAS et de ses filiales, par Transport et Logistique Partenaires (TLP) (filiale de SNCF Participations) a généré à son niveau un produit de cession de 1 582 M€.

Cette plus-value est fiscalement exonérée d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charge de 12 % (190M€). L'impôt sur les sociétés de TLP lié directement à cette opération s'élève à 50 M€. En parallèle, TLP a versé un dividende de 1 500 M€ à SNCF Participations qui est imposé à hauteur de 5%, soit un impact sur l'Impôt sur les Sociétés de SNCF Participations (19 M€). Ainsi le produit d'intégration fiscale de SNCF SA a été augmenté de 69 M€ en lien direct avec cette opération.

En outre, le produit de la cession a transité via les comptes de centralisation de trésorerie (cashpool) de SNCF SA pour 2 150 M€.

2.6 CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILIERS PAR FRET SNCF À SNEF VIA SNCF SA

Ces opérations sont une opportunité financière pour FRET SNCF de bénéficier de trésorerie dès le 1er trimestre 2021 tout en conservant dans le groupe le potentiel de valorisation de sites à forts enjeux.

Dans ce cadre, SNCF SA a procédé à l'acquisition auprès de FRET SNCF :

- des bâtiments Hebert pour un montant de 35 M€ en janvier 2021. Une première phase dans la cession à SNEF a été réalisée sur juin 2021 pour 25 M€. Les phases suivantes seront réalisées sur les exercices 2022 et 2023.
- des bâtiments Bertrand La Villette pour un montant de 38 M€ en septembre 2021. La cession auprès de SNEF est prévue sur l'exercice 2024.

2.7 TITRES SNCF RÉSEAU

La valeur des titres détenus par SNCF SA à la clôture 2021 a été testée.

A l'issue de ce test, l'intégralité de la dépréciation des titres SNCF Réseau constatée sur l'exercice 2020 a été reprise au 31 décembre 2021 pour + 1 129 M€ en conséquence de la signature de la reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État pour un montant de 10 milliards d'euros à effet au 1^{er} janvier 2022 (cf. § Évènement post clôture).

2.8 PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de prises de participation au cours de l'exercice 2021.

3. EVÈNEMENT POST-CLÔTURE

Au 1er janvier 2022, l'État a repris 10 Md€ de valeur nominale de remboursement de la dette SNCF Réseau, conformément aux dispositions de la Loi de Finance 2022.

Le mécanisme de la reprise a ainsi été réalisé selon les mêmes modalités que celles mises en œuvre pour la reprise de 25 Md€ réalisée au 1er janvier 2020. (Cf. § 2.7).

4, RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes de l'Entreprise sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables en France, reprises dans le Plan Comptable Général issu du règlement ANC 2020-09.

4.2 ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour établir les comptes de l'Entreprise au 31 décembre 2021 et préparer les états financiers, la Direction doit procéder à des estimations.

Ces estimations et hypothèses concernent :

- La dépréciation des actifs financiers

L'Entreprise évalue à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif financier, notamment les titres de participation pour réaliser un test de dépréciation et comptabiliser si nécessaire une provision.

Les provisions pour risques, et les éléments relatifs aux avantages liés au personnel.

En cas de sortie de ressource probable dont le fait générateur est antérieur à la date d'arrêté des comptes, une provision est comptabilisée au passif du bilan. Si la sortie de ressource est estimée possible mais demeure improbable une information est alors donnée en annexe au titre des passifs éventuels.

Le coût des avantages liés au personnel est déterminé à partir d'évaluations actuarielles basées sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de mortalité et d'inflation. En raison du caractère long terme des plans, l'incertitude liée à ces hypothèses est significative et peut entraîner des variations significatives des provisions selon l'évolution de ces hypothèses.

- La dépréciation des instruments financiers dérivés

L'Entreprise utilise des hypothèses pour évaluer les pertes latentes de ses instruments financiers dérivés.

4.3 PRINCIPES COMPTABLES

4.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- des logiciels acquis et créés par l'Entreprise pour ellemême, amortis selon la méthode linéaire sur une durée probable d'utilisation n'excédant pas 5 ans ;
- de concessions et licences amorties sur une durée de 4 ans.

4.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont composées de terrains, constructions, aménagements et agencements, matériels et systèmes informatiques, matériels de bureau, mobiliers et outillages divers.

Les immobilisations corporelles figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et celles produites en interne à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien.

Le coût de production comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre utilisées pour la production des immobilisations. Les charges financières relatives aux coûts d'emprunt encourus lors de l'acquisition ou la production des immobilisations ne sont pas incorporées au coût de revient de l'actif concerné.

Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées pour les installations fixes comme suit :

Les charges d'entretien courant et de réparation (visites techniques, contrats de maintenance...) constituent des charges d'exploitation ;

Les dépenses relatives aux programmes pluriannuels de gros entretien des constructions sont immobilisées en procédant au renouvellement partiel ou total de chaque composant concerné.

4.3.2.1 Frais d'acquisition des immobilisations

Les droits de mutation, honoraires (agences, notaires...) ou commissions (courtages et autres coûts de transaction liés aux acquisitions) et frais d'actes liés à l'acquisition (frais légaux, frais de transfert de propriété, ...) sont des éléments constitutifs du coût d'acquisition de l'immobilisation.

4.3.2.2 Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur rythme d'utilisation, selon le mode linéaire, à l'exception du matériel informatique qui est amorti selon le mode dégressif sur une durée d'utilité de 4 ans.

Plus précisément, les durées retenues sont les suivantes :

Composants	Années
Aménagement des terrains	20 ans
Constructions complexes :	
- Gros œuvre	50 ans
- Clos et couvert	25 ans
- Second œuvre	25 ans
- Aménagements	11 à 15 ans
- Lots techniques	15 ans
Constructions simples :	
- Gros œuvre, second œuvre, clos et couvert	30 ans
- Aménagements	11 à 15 ans
- Lots techniques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 20 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

4.3.2.3 Dépréciation des immobilisations

Conformément aux dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et à l'avis 2005-D du comité d'urgence du CNC, l'Entreprise effectue des tests de dépréciation d'actifs lorsque des circonstances ou événements indiquent que des actifs ont pu perdre de la valeur

L'Entreprise apprécie, à chaque arrêté comptable, s'il existe un indice montrant qu'un actif ait pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un tel indice, un test de dépréciation est effectué. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle, laquelle est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur vénale et sa valeur d'usage. La valeur actuelle d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes des autres actifs de l'Entreprise ou groupe d'actifs. Le cas présent, l'Entreprise calcule la

valeur actuelle du groupe d'actif (unité génératrice de trésorerie – UGT¹) à laquelle appartient l'actif testé.

En l'espèce, SNCF SA est composée d'une seule et même UGT incluant toute l'activité de SNCF SA hors Installations Sociales Transférées (IST) qui ont fait l'objet d'une évaluation par la Direction de l'Immobilier avec l'aide d'un cabinet spécialisé fin 2020. SNCF SA est propriétaire ou locataire de locaux à vocation sociale de natures diverses nommés IST (Installations Sociales Transférées), bénéficiant à l'ensemble des salariés des 5 sociétés SNCF, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions, Fret SNCF et SNCF Voyageurs. SNCF SA porte l'ensemble des charges propriétaires et locataires lié au patrimoine de ces IST.

4,3,3 Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net des dépréciations éventuelles.

Une dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'Entreprise. Cette valeur est déterminée soit à la valeur de marché pour les sociétés cotées (cours de bourse), soit en fonction de la quote-part de situation nette détenue et d'un ensemble de données composé notamment :

- d'éléments historiques ayant servi à apprécier la valeur d'origine des titres,
- d'éléments actuels tels que la rentabilité de l'Entreprise ou la valeur réelle des actifs sous-jacents,
- d'éléments futurs correspondant aux perspectives de rentabilité ou de réalisation et aux tendances de la conjoncture économique.

L'appréciation de la valeur des titres tient compte en particulier de la maturité de l'activité (si l'activité est dans une période de lancement, aucune dépréciation n'est constituée si la rentabilité future est assurée).

La dépréciation est enregistrée sur les titres puis sur les prêts et sur les comptes courants. Une provision pour risques est constituée si nécessaire.

4.3.4 Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement apparaît probable (importants retards de paiement, dépôt de bilan, litiges, ...). La dépréciation est fondée sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement déterminé sur la base de données historiques.

4.3.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les obligations sont comptabilisées à leur date d'acquisition pour le montant nominal corrigé de la prime ou de la décote. A la clôture, elles comprennent le montant des intérêts courus et non échus.

Les actions de SICAV sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors droit d'entrée. Elles sont comparées à la clôture à la valeur liquidative. Si cette dernière est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

1 L'unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Les titres de créances négociables sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les intérêts sont enregistrés en produits financiers au prorata temporis.

4.3.6 Primes et frais d'émission, primes de remboursement des emprunts

Dans le cas d'une émission au-dessous du pair, la prime et les frais sont constatés dans un compte de charges à étaler à l'actif du bilan. Ces primes et frais sont amortis linéairement sur la durée de vie des emprunts.

Dans le cas d'une émission au-dessus du pair, la prime est affectée en priorité à l'amortissement des frais d'émission, l'écart résiduel éventuel constitue :

- soit un produit constaté d'avance si la prime est supérieure aux frais,
- soit des frais d'émission compensés si la prime est inférieure aux frais.

Cet écart résiduel est étalé linéairement sur la durée de l'emprunt.

4.3.7 Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts, par rapport aux montants des créances et dettes converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction, sont inscrits en écarts de conversion actif et passif. Après prise en compte des instruments de couverture, les pertes de change latentes nettes, par devise et par échéance, font l'objet d'une provision pour risque de change.

4.3.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'Entreprise à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie pour l'Entreprise.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de l'Entreprise ou d'engagements externes ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que l'Entreprise assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable pour l'Entreprise de supporter pour éteindre son obligation.

Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs (incertains) qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat financier.

4.3.8.1 Provisions pour risques liés à l'environnement

SNCF SA comptabilise une provision dès lors qu'une sortie de ressource devient probable en application de la

groupe d'actifs.

réglementation environnementale. Cette provision concerne les risques liés à l'amiante, au titre de la mise en conformité des bâtiments et des actions intentées contre l'entreprise au motif d'une exposition à l'amiante.

4.3.8.2 Provisions pour litiges et risques contractuels

La provision pour litiges et risques contractuels comprend notamment les risques liés à des contentieux juridiques et à des dénouements de contrats, ainsi que les risques contractuels.

L'Entreprise est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations, notamment au titre des actions suivantes :

- Litiges relatifs au contrat de travail;
- Litiges concernant d'ex salariés ;
- Litiges concernant des contrats avec des fournisseurs.

Ces litiges sont provisionnés en fonction d'une estimation du risque encouru.

A compter de l'année 2000, le Groupe a contracté des polices d'assurances au-delà d'un premier niveau de prise en charge par auto-assurance.

En cas de perte probable relative à une obligation contractualisée antérieurement à la date de clôture, l'entreprise constitue une provision égale à la sortie de ressource sans contrepartie qu'elle a estimée à partir de son coût de revient.

4.3.8.3 Provisions pour risques sociaux et fiscaux

SNCF SA comptabilise des provisions pour risques fiscaux et sociaux lorsqu'il existe un risque probable de sortie de ressources au titre d'un événement passé à l'égard respectivement des instances fiscales, du personnel et des organismes sociaux. La provision comptabilisée est évaluée pour le montant de sortie de ressources qu'il est probable d'encourir. SNCF SA provisionne, par mesure de prudence, les redressements fiscaux contestés.

4.3.8.4 Avantages du Personnel et charges de personnel

Changement de méthode relatif aux régimes à prestations définies

SNCF SA a mis en œuvre le changement de méthode rendu possible par la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 17 novembre 2021, estimant que celui-ci conduit à fournir une meilleure information financière.

La décision concerne les modalités de rattachement des droits aux périodes de services de certains régimes à prestations définies, si l'attribution des droits est conditionnée à la présence du salarié au moment du départ en retraite et si ces droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté.

Pour ces régimes, la méthode à appliquer désormais conduit à constater les droits sur les dernières années de carrière du salarié qui lui confèrent les droits au moment de son départ à la retraite, et non plus sur toute la durée de la carrière dans l'entreprise.

La mise en œuvre de ce changement de méthode s'est traduite par une diminution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière de 2 M€, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2021. Ce changement de méthode n'a pas d'effet significatif sur le compte de résultat.

Convention Collective Nationale de la branche ferroviaire

Les négociations relatives à la convention collective nationale (CCN_3217) de la branche ferroviaire ont débuté en décembre 2013. Imposées par la Loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire, ces négociations portent sur les thématiques obligatoires d'une convention collective de branche en droit français.

Cinq accords collectifs de branche, concernant chacun un futur volet de la CCN, avaient d'ores et déjà été conclus lors des années passées :

- l'accord du 23 avril 2015 relatif au champ d'application de la CCN ;
- l'accord du 17 décembre 2015 portant désignation de l'OPCA de la branche ferroviaire;
- l'accord du 31 mai 2016 relatif aux dispositions générales de la CCN;
- l'accord du 31 mai 2016, relatif au contrat de travail et à l'organisation du travail;
- l'accord du 6 juin 2017 relatif à la formation professionnelle.

L'ensemble de ces accords ont été étendus par arrêté ministériel, et sont donc pleinement applicables à l'ensemble des entreprises dont l'activité principale est visée par le champ d'application de la CCN.

Par exception, le volet "organisation du travail" de la CCN, prévu par l'accord du 31 mai 2016, est applicable depuis le 1er janvier 2017 non-seulement aux entreprises de la branche, mais également aux salariés des entreprises titulaires d'un certificat ou d'un agrément de sécurité affecté aux activités ferroviaires, quelle que soit l'activité principale de leurs entreprises.

Par ailleurs, un décret « Classifications et rémunérations » est paru le 25 aout 2021. Ce décret précise les conditions de mise en œuvre et d'articulation des règles de classification et de rémunération dans la branche ferroviaire. Il prévoit que chaque salarié entrant dans son champ d'application se voit attribuer une classification à laquelle correspond une rémunération annuelle garantie et que cette classification résulte de l'affectation de l'emploi ou de l'emploi-type de ce salarié dans l'une des neuf classes qu'il établit. Ce décret s'applique jusqu'au jour de l'entrée en vigueur d'un arrêté portant extension d'un accord collectif contenant ces mêmes clauses et, à défaut, il cessera de produire ses effets au 20 janvier 2024, soit 36 mois après la publication de l'ordonnance n° 2021-49 du 20 janvier 2021 relative aux classifications et rémunérations au sein de la branche ferroviaire.

Le 15 décembre 2021, deux nouveaux accords collectifs de branche ont été signés sur ces sujets :

- l'accord relatif aux classifications et rémunérations, qui s'appliquera à toutes les entreprises de la branche et à leurs 160 000 salariés à compter du 1er janvier 2022;
- l'accord relatif aux garanties sociales des salariés transférés dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services publics de transport ferroviaire de voyageurs, dit « Sac à dos social ». Signé par l'UNSA Ferroviaire et la CFDT-FGTE Cheminots qui représentent 42,96 % des salariés de la branche, cet accord sera valide sous réserve que des organisations syndicales totalisant plus de 50% des salariés ne s'y opposent pas dans un délai de 15 jours à compter de sa date de notification. Les représentants de SUD Rail ayant indiqué que leur syndicat ne s'opposerait pas à cet accord, celui-ci devrait être applicable début janvier 2022.

Les volets de la CCN restant à traiter sont les suivants :

 Les garanties collectives des salariés de la branche (prévoyance); - Le droit syndical.

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires, les cotisations sociales, la participation des salariés et les dépenses au titre des autres avantages du personnel.

Les avantages du personnel à court terme autres que les indemnités de cessation d'emploi sont ceux payés intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID19, le recours au dispositif d'activité partielle a été facilité par les mesures de soutien du Gouvernement visant à maintenir l'emploi. Par l'ordonnance n°2020-346 du 27 mars 2020, le dispositif d'activité partielle a notamment été étendu aux « [...] salariés de droit privé des entreprises inscrites au répertoire national des entreprises contrôlées majoritairement par l'État mentionnées au 3° de l'article L.5424-1 du code du travail [...] », rendant ainsi éligible les sociétés du Groupe SNCF au dispositif de l'activité partielle. Ainsi SNCF SA a pu recourir au dispositif dès la mi-mars 2020 et bénéficier des allocations d'activité partielle. Les allocations nettes, c'est-à-dire hors part financée par l'UNEDIC du fait du régime d'auto-assurance chômage de l'entreprise, sont comptabilisées en diminution des charges de personnel. La société a également pu bénéficier des exonérations de charges sociales prévues par le dispositif de l'activité partielle.

En vertu de la Loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, le droit individuel à la formation (DIF) a été remplacé le 1er janvier 2015 par le compte personnel de formation (CPF). Le CPF est utilisé par le salarié, avec ou sans l'accord de son employeur, selon que la formation éligible au sens des articles L. 6323-6, L. 6323-16 et L. 6323-21, est effectuée ou non sur son temps de travail. Le traitement comptable du CPF reste identique à celui du DIF: les sommes versées aux CPF et aux organismes de formation constituent une charge de la période. Par ailleurs, considérant que la formation des salariés bénéficiera à l'entreprise, la sortie de ressources relative à cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision

Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi, autres que les indemnités de cession d'emploi, comprennent les avantages acquis pendant la période d'activité des salariés, mais payés après la fin de cette période d'activité, comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, l'assistance médicale postérieure à l'emploi. Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non, en vertu desquels une entité verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel. Deux types de régimes sont distingués :

- Les régimes à cotisations définies

Il s'agit des régimes en vertu desquels une entreprise verse les cotisations définies à une entreprise distincte et n'aura aucune obligation, juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Depuis la création de la Caisse autonome de Prévoyance et de Retraite du Personnel de SNCF le 30 juin 2007, le régime

spécial de retraite du personnel au statut constitue un régime à cotisations définies.

- Les régimes à prestations définies

Il s'agit des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Depuis 2013, SNCF provisionne la totalité de ses engagements de retraite et assimilés à l'égard des membres du personnel actif et retraité en vertu de la méthode préférentielle du PCG (article 335-1). Les coûts des services rendus et les prestations versées sont comptabilisés respectivement en dotations et reprises de provisions d'exploitation ; les écarts actuariels et les effets de la dés-actualisation sont comptabilisés en résultat financier

 Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi comprennent :

La provision pour rentes accidents du travail, trajet et maladie professionnelle (ATT/MP) des agents statutaires à verser sur leur période de retraite

SNCF SA assure le service des rentes ATT/MP indépendamment du régime général. La provision intègre la réversibilité des rentes, en principe non réversibles, sauf si le décès du salarié actif ou du pensionné est imputable à l'accident ou à la maladie professionnelle, dans ce cas, le conjoint survivant bénéficie d'une rente d'ayant-droit. Les rentes viagères sont intégralement provisionnées dès qu'elles sont accordées aux agents accidentés sans condition d'ancienneté.

- La provision relative à l'Action sociale

SNCF SA assure diverses prestations sociales (suivi psychologique, soins, aides familiales, aides au maintien à domicile et au bien vieillir, aides à l'amélioration de l'habitat) essentiellement aux agents retraités statutaires et à leurs veuves. Les prestations de l'Action sociale qui bénéficient au personnel actif dans une moindre mesure, constituent des avantages à court terme.

 La provision relative au régime différentiel de prévoyance des cadres supérieurs statutaires

Ce régime verse à ses affiliés et à leurs ayants-droits les prestations en nature des assurances maladie et maternité, les allocations prévues en cas de décès de l'agent, du pensionné, du conjoint ou de l'enfant, et des prestations spécifiques (allocations de fin de carrière, allocations d'hébergement, allocations spéciale secours aux conjoints).

 La provision pour indemnités de fin de carrière des agents contractuels

SNCF SA provisionne les indemnités de départs en retraite à verser aux salariés contractuels en application de la CCN de la Branche Ferroviaire.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi, que l'entreprise ne s'attend pas à régler intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants.

Les provisions relatives aux avantages à long terme comprennent :

La provision pour cessation progressive d'activité

La cessation progressive d'activité (CPA) est un dispositif permettant d'aménager le temps de travail des salariés en fin de carrière. L'accord entré en vigueur en juillet 2008 offre la possibilité d'une cessation dégressive ou complète d'activité, selon des critères d'ancienneté, de pénibilité et de catégorie de personnel. L'évaluation de la provision s'appuie sur une hypothèse de taux d'adhésion au dispositif.

 La provision pour rentes ATT/ MP des agents statutaires pour leur période d'activité

SNCF SA assure le service des rentes ATT/MP indépendamment du régime général. Les rentes ATT/MP versées durant la période d'activité constituent des avantages à long terme (les rentes versées durant la période de retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi).

– La provision relative aux médailles d'honneur du travail La médaille d'argent peut être décernée à tout agent quel que soit son âge, en activité ou non, comptant au moins 25 années de service. Dans les mêmes conditions, la médaille de vermeil peut être décernée à tout agent comptant au moins 35 années de service et la médaille d'or à tout agent comptant au moins 38 années de service (ou 20, 30 et 33 ans pour les agents de conduite). Les agents en activité auxquels est décernée la médaille d'honneur bénéficient d'une allocation et d'un congé supplémentaire avec solde. La provision est calculée en valorisant le coût de cette allocation et des 2 jours de congés supplémentaires obtenus. Les montants des différentes allocations sont fixés par décret et ne changent pas, sauf en cas de publication de nouveaux montants.

 La provision relative aux comptes épargne temps de fin d'activité (CET FA)

Suite à la publication de la loi 2005-296 du 31 mars 2005 portant sur la réforme de l'organisation du temps de travail dans l'Entreprise et du décret du 3 septembre 2008 sur l'application de la loi du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat, l'EPIC SNCF avait signé, le 6 juin 2008, un accord collectif prévoyant la création d'un compte épargne temps permettant d'épargner des jours de congés, à utiliser soit en complément des jours de congés de l'année (CET compte courant constituant un avantage à court terme), soit en fin de carrière, ou bien dans le cadre d'une cessation progressive d'activité (CET fin d'activité constituant un avantages à long terme) voire d'une monétisation.

 La provision relative à l'accord en faveur des anciens apprentis

La provision concerne l'accord collectif du 28 octobre 2016 négocié au niveau du groupe public ferroviaire relatif à l'évolution des majorations salariales des anciens apprentis et élèves et à la mise en place d'un dispositif de participation financière de l'entreprise au rachat des trimestres de retraite non validés de ses anciens apprentis, au titre de périodes d'apprentissage effectuées avant le 30 juin 2008.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des avantages du personnel payables à la suite de la décision de l'entité de résilier le contrat de travail du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite ou bien de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange de ces indemnités.

Les provisions au titre des indemnités de cessation d'emploi comprennent :

 La provision relative aux indemnités de départ volontaire
 Le dispositif permet à des agents statutaires qui relèvent de certains établissements identifiés comme étant en excédent d'effectifs, de bénéficier d'une indemnité forfaitaire de départ et également des allocations d'aide de retour à l'emploi, en contrepartie de leur cessation d'emploi. La provision est évaluée pour tous les plans de réorganisation présentés aux instances représentatives du personnel, sur la base du taux d'adhésion probable au dispositif pour les postes éligibles. Les indemnités de départ sont comptabilisées en charge à payer à la signature de la convention de départ volontaire par le salarié et l'entreprise.

– La provision pour allocations de retour à l'emploi SNCF SA, étant auto-assureur en matière de chômage, finance directement les allocations de retour à l'emploi (ARE) dont ses ex salariés peuvent bénéficier. La provision constituée couvre les allocations de retour à l'emploi versées par Pôle Emploi aux ex salariés, démissionnaires (si motifs légitimes uniquement), licenciés, voire réformés pour les agents statutaires, et aux ex salariés en CDD.

Un changement d'estimation opéré en 2021 s'est traduit par une dotation complémentaire de la provision pour allocations de retour à l'emploi de 3 M€ sur 2021. La provision est désormais constatée à la cessation d'emploi, et non plus lors du versement de la première allocation de retour à l'emploi, ou à la signature du contrat d'apprentissage. Elle couvre l'ensemble des ex-salariés de l'entreprise, bénéficiaires dans les mêmes conditions du régime de l'auto-assurance chômage, quel que soit le contrat de travail, en fonction des probabilités d'accès au dispositif, et de la date probable jusqu'à laquelle SNCF SA reste engagée.

Facilités de circulation

Les personnels actifs et retraités des sociétés issues du Groupe Public Unifié SNCF, ainsi que leurs ayant-droits, bénéficient de facilités de circulation, leur permettant de voyager en trains dans certains cas à des conditions tarifaires différentes du prix de marché.

Les facilités de circulation octroyées en contrepartie des services rendus par les salariés sur leur période d'activité correspondent à la définition d'un avantage à court terme.

Concernant le personnel actif pour la période postérieure à l'emploi, les retraités et leurs ayant-droits, le groupe SNCF estime que le coût moyen marginal du dispositif reste inférieur au prix moyen acquitté au moment de la réservation : aucun passif n'est donc comptabilisé au titre de cet avantage postérieur à l'emploi.

4.3.9 Instruments Financiers Dérivés

Les instruments utilisés par l'entreprise font l'objet d'une inscription en engagement hors bilan.

En ce qui concerne la gestion des engagements à long terme, tous les instruments de couverture utilisés par l'entreprise sont affectés a priori à des emprunts ou à des créances, lors de leur lancement ou à des sous-jacents existants.

4.3.9.1 Gestion du risque de change

Pour couvrir les encaissements et décaissements de devises liés au service de la dette et à l'activité commerciale, l'entreprise est amenée à intervenir sur le marché des changes. Les instruments utilisés sont les contrats à terme, les contrats d'échange (swaps) et les options de change.

Les moins-values latentes sur les ventes d'option de change en cours sont provisionnées au compte de résultat. Les primes encaissées ou décaissées au titre de ces options sont enregistrées en totalité au compte de résultat l'année de leur échéance.

4.3.9.2 Gestion du risque de taux

Contrats et options sur contrats d'échange de taux

L'entreprise utilise les contrats d'échange de taux et les options sur contrats d'échange de taux à l'occasion de ses émissions d'emprunts ou dans le cadre de la gestion de sa dette nette existante.

Toutes les primes encaissées ou décaissées au titre des options sont systématiquement enregistrées en totalité au compte de résultat l'année de leur échéance. En outre, lorsqu'une vente d'option est exercée, la valeur nette perdante du contrat d'échange de taux mis en place dans le cadre de la stratégie de couverture, est enregistrée au compte de résultat l'année de son engagement. Elle est ensuite étalée au compte de résultat en compensation du contrat d'échange contractuel.

Dans le cadre de la gestion active de son risque de taux, l'entreprise s'efforce, dans la mesure du possible, d'annuler des contrats existants plutôt que d'effectuer de nouvelles opérations de couverture, ceci afin de limiter son risque de contrepartie et ses engagements. Le montant des soultes encaissées ou décaissées à l'occasion de la conclusion ou de l'annulation de contrats d'échange est étalé sur la durée de vie des éléments couverts correspondants.

Les opérations non qualifiées de couverture sont comptabilisées en positions ouvertes isolées. Leur valeur de marché est comptabilisée au bilan afin de présenter l'exposition de l'entreprise dans un compte d'instruments de trésorerie par la contrepartie d'un compte transitoire de « Différence d'évaluation (actif ou passif) sur instruments dérivés en POI ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques comptabilisée en résultat financier.

> Contrats à terme de taux

L'entreprise peut être amenée à intervenir sur les marchés à terme de taux d'intérêts, notamment dans le cadre de la préparation d'une émission d'emprunt ou pour gérer le risque de taux sur ces actifs et passifs à taux variables. Ces opérations peuvent prendre la forme d'instruments financiers sur les marchés organisés ou de gré à gré.

Les charges et produits résultant des contrats à terme ferme d'instruments financiers sont étalés sur la durée des emprunts couverts.

Instruments financiers sur matières premières

Afin d'optimiser le coût moyen des approvisionnements en carburant à la demande de certaines filiales, l'entreprise utilise des instruments financiers dérivés de couverture liés aux produits pétroliers. Ces opérations prennent principalement la forme de swaps (contrats d'échange) ou d'achats d'options (caps ou tunnels à prime nulle).

Les primes décaissées au titre des options sont enregistrées au bilan et amorties linéairement en résultat sur la durée de vie des opérations couvertes. En miroir, un contrat est signé avec la filiale qui permet de neutraliser les impacts compte de résultat.

4.3.10 Comptabilisation du chiffre d'affaires

4.3.10.1 Redevance SNCF

La redevance de SNCF SA est comptabilisée sur la base du forfait annuel des conventions signées avec les autres entreprises du groupe.

La redevance couvre les missions au titre du contrôle et pilotage stratégiques, de la cohérence économique et de l'intégration industrielle, de l'unité et de la cohésion sociales, et certaines missions transversales et mutualisées pour les entreprises du groupe.

4.3.10.2 Prestations de services

Les prestations de services réalisées par SNCF SA avec les entreprises du groupe sont comptabilisées sur la base des conventions signées et sont facturées suivant différentes modalités définies contractuellement (facturation au forfait, au réel, en régie, ...).

4.3.11 Opérations de location-vente

L'entreprise détient dans son portefeuille des contrats de location – vente auprès de sociétés.

Pendant la durée des contrats, les charges constatées au compte de résultat sont composées des intérêts liés au financement.

A l'expiration du contrat de location-vente, le financement est soldé et le bien devient propriété de l'entreprise.

4.3.12 Distinction entre résultat courant et exceptionnel

Le résultat courant correspond à la somme du résultat d'exploitation et du résultat des opérations financières. Il inclut donc l'ensemble des produits et des charges directement liés aux activités opérationnelles de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel est constitué des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de l'entreprise.

4.3.13 Impôts sur les sociétés et intégration fiscale

Le périmètre de l'intégration fiscale de l'Entreprise est constitué de 219 sociétés au 31 décembre 2021. Il s'agit de SNCF SA, ainsi que de l'ensemble de ses filiales fiscalement intégrées.

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale, les filiales supportent une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration.

SNCF SA comptabilise dans ses comptes le produit d'intégration fiscale du Groupe et il n'existe pas de mécanisme de remboursement du produit d'intégration fiscale par SNCF SA, société « Mère » du groupe fiscalement intégré, aux filiales membres de ce groupe.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros	31/12/2020	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	31/12/2021
Concessions, Brevets, Logiciels	453	32	-10	475
Autres immobilisations incorporelles en cours	31	33	-33	32
Immobilisations incorporelles brutes	484	65	-43	506
Terrains	60	73	-21	112
Aménagement de terrains	19	2	0	21
Constructions et agencements	294	8	- 2	377
Installations techniques, matériels et outillages industriels	162	8	- 5	165
Autres immobilisations corporelles	283	14	-9	210
Immobilisations corporelles en cours	30	105	-107	27
Immobilisations corporelles brutes	847	211	-145	912
Immobilisations corporelles et incorporelles brutes	1 331	275	-188	1 419
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	-367	-39	10	-395
Amortissement des aménagements des terrains	- 6	-1	0	-7
Amortissement des constructions et agencements	-205	-17	2	-247
Amortissement des installations techniques, matériels et outillages industriels	-137	-9	5	-141
Amortissment des autres immobilisations corporelles	-174	-16	9	-154
Dépréciation des constructions	-1	0	0	-1
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	-523	-44	17	-549
Amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	-889	-82	27	-945
Total des immobilisations corporelles & incorporelles nettes	442	193	-161	474

Les acquisitions de l'exercice 2021 (275 M€) sont constituées par :

- Des augmentations d'immobilisations incorporelles pour 65 M€ dont :
 - 32 M€ de concessions, brevets et logiciels qui concernent principalement des mises en services de logiciels ;
 - 33 M€ d'immobilisations incorporelles en cours sur des dépenses d'investissement informatiques.
- Des augmentations d'immobilisations corporelles pour 211 M€ dont :
 - 105 M€ d'immobilisations corporelles en cours, principalement sur la direction des Systèmes d'Informations pour 40 M€ ;
 - 106 M€ d'autres immobilisations corporelles qui concernent principalement l'acquisition de terrains.

Les diminutions de l'exercice 2021 (-188 M€) sont constituées par :

- Des diminutions d'immobilisations incorporelles pour
 -43 M€ dont :
 - -10 M€ de cessions/mises au rebut de concessions, brevets et logiciels concernant principalement des logiciels de la direction des Systèmes d'Informations ;
 - -33 M€ de mises en service d'immobilisations incorporelles en cours.
- Des radiations pour cessions et mises au rebut d'immobilisations corporelles pour -145 M€ dont :
 - -38 M€ de cessions d'immobilisations corporelles dont -21 M€ concernent des terrains,
 - -107 M€ de mises en service d'immobilisations corporelles en cours.

6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Diminution Augmentation de				
En millions d'euros	31/12/2020	de l'exercice	l'exercice	Autres Hux	31/12/2021
Créance vis à vis de SNCF Réseau	679	4 614	-43	-	5 250
Créance vis-à-vis de la Caisse de la Dette					
Publique (CDP)	938	-	-	-	938
Autres immobilisations financières	25 138	4 491	- 4 203	16	25 442
Total	26 756	9 105	-4 246	16	31 631

6.1 CRÉANCE SUR SNCF RÉSEAU

La Loi du 13 février 1997, portant création de Réseau Ferré de France (RFF) devenue en 2015 SNCF Réseau, précise dans son article 7 que, en contrepartie du transfert des immobilisations d'infrastructure au 1er janvier 1997, une dette de 20,5 milliards d'euros est transférée à SNCF Réseau.

Ce transfert a consisté en la constatation, à l'actif du bilan de l'Entreprise, d'une créance sur SNCF Réseau, le passif de l'Entreprise restant identique.

La créance sur SNCF Réseau a été constituée en ligne à ligne de manière à présenter une structure, en termes d'échéances, de devises et de nature de taux en tous points identiques à celles de la dette de l'Entreprise après contrats d'échange, arrêtée au 31 décembre 1996 à 30,3 Mds d'Euros.

Le cours d'origine retenu pour les devises incluses dans la créance a été celui du 31 décembre 1996.

Par ailleurs, les postes comptables de produits ou charges restant à étaler représentatifs des primes et frais d'émission ou de produits ou charges sur contrats d'échange ont fait l'objet d'un transfert, matérialisé par un flux de trésorerie. Ce flux est constaté dans les comptes de l'Entreprise sous la forme d'un produit constaté d'avance, qui est enregistré en résultat en fonction des échéances des transactions correspondantes.

Au-delà de cette créance historique et en 2021, SNCF SA a accordé 3 lignes de prêts à SNCF Réseau pour un montant de 4 600 M€ au total.

En conséquence, au 31 décembre 2021, la créance sur SNCF Réseau se décompose comme suit :

6.1.1 Structure par échéances

31/12/2021	31/12/2020
0	43
615	615
4 600	
5 215	658
35	21
5 250	679
	0 615 4 600 5 215 35

6.1.2 Structure par devises hors intérêts courus

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Euro	5 215	658
Total	5 215	658

6.1.3 Structure par taux après prise en compte des instruments financiers dérivés hors intérêts courus

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Taux fixe	5 213	613
Taux variable	2	45
Total	5 215	658

6.2 CRÉANCE SUR LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE (CDP)

La Loi de finances rectificative publiée le 27 décembre 2007 par son article 82 a mis fin au Service Annexe d'Amortissement de la Dette (SAAD) créé le 1er janvier 1991, conformément au contrat de plan signé en 1990 entre l'État Français et SNCF et dont la vocation était d'isoler une part de la dette de SNCF.

À cet effet, les opérations suivantes ont été réalisées en décembre 2007 :

- conclusion de contrats croisés dits « miroirs » entre SNCF Mobilités et la Caisse de la Dette Publique (CDP) le 31 décembre 2007,
- conclusion d'un contrat d'emprunt SNCF vis-à-vis de la CDP, ce contrat reflétant exactement le montant ainsi que les caractéristiques de la dette inscrite dans le SAAD et portant aussi sur les dérivés associés,
- simultanément, conclusion d'un contrat inverse, la CDP empruntant à SNCF.

À l'issue de cette étape, SNCF est donc à la fois débitrice et créancière de la CDP d'un même montant, lequel est égal à son engagement vis-à-vis du SAAD, soit 8 060 M€ au 31/12/2007.

- Reprise par l'État des engagements de SNCF vis-à-vis de la CDP.
- Une fois ces contrats miroirs mis en place, l'État s'est substitué à SNCF pour le remboursement de la dette CDP, par arrêté publié le 28 décembre 2007, comme l'y autorisaient les dispositions de la loi de finances rectificative publiée le 27 décembre 2007 au JO.
- Conséquence de la reprise de dette Fin du SAAD :
- Du fait de la reprise de ses engagements par l'État et du changement de débiteur corrélatif, SNCF se trouve libérée de toute obligation au titre du contrat précité vis-à-vis de la CDP.
- En contrepartie, les engagements financiers de l'État au titre du SAAD sont soldés.

II en résulte que SNCF SA (ex EPIC SNCF Mobilités) :

- reste endettée vis-à-vis des détenteurs de titres et des contreparties bancaires des instruments financiers à terme (contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt) qu'elle a contractés,

 détient une créance sur la CDP reflétant exactement le montant ainsi que les caractéristiques de la dette qui était portée par le SAAD et portant aussi les dérivés associés.

La prochaine échéance est au 11 août 2023 pour un montant de 907 M€ (capital) et 31 M€ (Intérêts courus non échus).

Au 31 décembre 2021 et conformément aux dispositions décrites ci-dessus, la créance sur CDP se décompose comme suit :

6.2.1 Structure par échéances

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Moins d'un an		
Plus d'un an et moins de 5 ans	907	907
Plus de 5 ans		
Sous-total	907	907
Intérêts courus non échus	31	31
Total	938	938

6.2.2 Structure par devises hors intérêts courus

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Euro	907	907
Total	907	907

6.2.3 Structure par taux après prise en compte des instruments financiers dérivés hors intérêts courus

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Taux fixe	907	907
Taux variable		
Total	907	907

6.3 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	31/12/2020	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Autres Flux	31/12/2021
Titres de participations	18 605	-	-0	-	18 605
Dont part titres non libérés (a)	281	-	-	-	281
Dont part titres libérés	18 324	-	-0	-	18 324
Créances rattachées à des participations (b)	5 620	1 751	- 1 284	14	6 102
Dont créances liées à la location financement Dont créances non liées à la location	-	-	-	-	-
financement	5 620	1 751	-1 284	14	6 102
Prêts et créances (c)	35	2 434	- 2 309	- 0	160
Créances et dépôts lié à la location financement	0	-	-	=	0
Dépôts versés (d)	719	306	-611	2	416
Intérêts courus non échus sur prêts et créances	2	0	-	-	2
Intérêts courus non échus sur instruments dérivés	158	0	-	-	158
Placement Moyen Terme	- 0	-	-	-	-0
Intérêts sur Comptes Courants financiers	-	-	-	-	_
Autres immobilisations financières en valeurs brutes	25 138	4 491	-4 203	16	25 442

- (a) Il s'agit uniquement de la part non libérée des titres Eurofima.
- (b) Le solde est essentiellement constitué de :
 - Créances envers les filiales concernant les prêts intragroupes pour 5 825 M€,
 - Intérêts courus rattachés aux prêts intragroupe envers les filiales pour 80 M€,
 - Créances sur prêts liés à la participation de l'Employeur à l'effort de construction pour 197 M€.
 - La variation de +482 M€ s'explique par le différentiel entre les prêts accordés et les remboursements intervenus sur 2021 dont SNCF Gares & Connexions (+316 M€) et Geodis (+249 M€).
- (c) Le solde concerne principalement :
 - les comptes courants cashpoolés avec les filiales pour 120 M€,
 - le prêt avec la Société Générale concernant le débouclement d'une lease pour 21 M€,
 - le compte courant avec 574 Invest pour 7 M€,
 - les prêts PEEC pour 8 M€.
- (d) Le solde de 416 M€ en 2021 concerne des dépôts sur des contrats de collatéraux et sur AIG liés aux contrats de location financement débouclés par anticipation en 2009.

Les principales entités détenues en 2021 par SNCF SA sont SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Participations, ICF, SYSTRA, Fret SNCF.

6.4 DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Conformément aux dispositions réglementaires, l'Entreprise apprécie à chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur ou avoir connu une reprise de valeur.

Nous rappelons que les comptes consolidés du sousgroupe SNCF Réseau arrêtés au 31 décembre 2021, dont les capitaux propres s'élèvent à 7,8 milliards d'euros, intègrent des actifs corporels et incorporels relatifs à l'UGT Infrastructure et des impôts différés actifs pour des valeurs nettes comptables de 33,2 et 2,8 milliards d'euros respectivement. Les prévisions de résultat et projections de trésorerie utilisées par la direction de SNCF Réseau pour apprécier ces valeurs nettes comptables reposent par nature sur des estimations et hypothèses sujettes à de multiples aléas et incertitudes relatifs notamment au processus de validation de l'indexation des péages du domaine conventionné par l'ART, au niveau des investissements nécessaires à la régénération du réseau et des concours publics liés, au niveau de performance attendu du réseau régénéré ou aux conséquences de la crise sanitaire.

Les reprises de dépréciation constatées au titre de l'exercice 2021 concernent principalement la dépréciation réalisée en 2020 sur les titres de participation de SNCF Réseau pour +1 129 M€.

			Diminution		
		Augmentation	de		
En millions d'euros	31/12/2020	de l'exercice	l'exercice	Autres Flux	31/12/2021
Autres immobilisations financières en valeurs					
brutes	25 138	4 491	-4 203	16	25 442
Dépréciation	-1 153	-0	1 130	-	- 24
Autres immobilisation financières en valeurs					
nettes	23 985	4 491	-3 073	16	25 418

7. STOCKS ET ENCOURS

Le stock de produits finis correspond au stock de consommables dans le cadre du COVID-19 (masques, ...) créé afin de constituer un stock tampon pour le compte du Groupe.

8, CRÉANCES D'EXPLOITATION ET AUTRES

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés (a)	268	385
Créances sur Etat et collectivités publiques (b)	398	404
Dérivés actifs (c)	61	83
Autres créances d'exploitation	156	3 325
Avances et acomptes versés	7	18
Créances / cessions d'immobilisations	26	2
Comptes courants d'exploitation - Actif (d)	95	3 267
Autres (e)	27	37
Créances d'exploitation brutes	883	4 196
Dépréciation	-1	-1
Créances d'exploitation nettes	882	4 196

- (a) Ce poste comprend principalement :
 - les créances clients pour 212 M€ dont SNCF Voyageurs (109 M€), SNCF Réseau (80 M€), SNCF Gares & Connexions
 (17 M€) et Fret SNCF (13 M€),
 - ainsi que les produits à recevoir pour 56 M€ dont ceux concernant la facturation fluides (37 M€) et les honoraires de mandat (7 M€).
- (a) Ce poste comprend principalement les créances vis-à-vis de l'État dont la TVA déductible (80 M€), les crédits d'impôt liés aux CICE (259 M€) et au CIR (54 M€).
- (b) Ce poste intègre des instruments dérivés de change nets des écarts de conversion (61 M€).
- (c) Ce poste comprend le produit d'Intégration fiscale cash (92 M€) et des mouvements sur les comptes courants (3 M€). La variation de ce poste pour –3 172 M€ s'explique par la diminution des comptes courants financiers essentiellement sur SNCF Réseau en contrepartie de prêts longs termes (§ 6.1).

(d) Ce poste comprend principalement les opérations de régularisation avec les 4 SA (SNCF Voyageurs, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et Fret SNCF), notamment les remboursements des prêts ICF (12 M€), les salaires (6 M€) et les créances sur les impôts locaux (9 M€).

Les créances clients se détaillent de la façon suivante (en valeur brute) :

				Echus non	dépréciés
En millions d'euros	Valeur brute	Non échus	Echus dépréciés	à moins d'un an	à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	268	208	=	50	10

9. TRÉSORERIE

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	6 474	4 422
Disponibilités	1 675	1 742
Total	8 150	6 164

Les Valeurs Mobilières de Placement à moins de 3 mois s'élèvent à 6 474 M€ à fin 2021. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- 5 042 M€ d'achat et vente de SICAV,
- 1 430 M€ de dépôts à terme,
- -2 M€ d'intérêts courus sur VMP.

10. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Charges constatées d'avance Charges à répartir sur plusieurs	81	99
exercices dont :	85	33
Frais d'émission des emprunts	30	29
Pertes sur contrat d'échange	-	-
Autre charge différée sur opération financière	55	4
Total	167	132

Le solde est principalement constitué des charges constatées d'avance concernant des loyers et charges d'entretien (54 M€), des prestations informatiques sur maintenances et services en ligne de logiciels (27 M€) et de charges à répartir sur plusieurs exercices concernant le débouclage des SWAP GBP (qui a donné lieu à une soulte de 55 M€ en 2021).

11. ECARTS DE CONVERSION

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Ecarts de conversion actif	582	836
Ecarts de conversion passif	-400	-622
Total	181	214

Les écarts de conversion actifs (582 M€) se décompose de la manière suivante :

- -5 M€ d'écart de conversion actif sur les créances,
- -5 M€ d'écart de revalorisation de la dette d'inflation,
- -89 M€ d'écart de conversion actif sur les dettes,
- 309 M€ d'écart de conversion actif sur des swaps en devise,
- 174 M€ au titre de la provision pour perte de change sur la part des titres non libérés Eurofima,

Les écarts de conversion passif (-400 M€) comprennent 318 M€ d'écart de conversion liés aux billets de trésorerie et emprunt en devise, et 82 M€ liés aux swaps en devise.

12. CAPITAUX PROPRES

		Affectation		Mouvements		
	0.4.4.0.10.000	du résultat	Résultat	sur	Changement	0.4.4.0.10.00.4
En millions d'euros	31/12/2020	2020	2021	subventions	de méthode	31/12/2021
Capital	1 000	-	-	-	-	1 000
Ecarts de réévaluation	70	-	-	-	-	70
Réserves	9 974	-	-	-	-	9 974
Prime d'emission	4 050	-	-	-	-	4 050
Report à nouveau	4 956	-6 024	-	-	2	-1 066
Résultat de l'exercice	-6 024	6 024	960	-	-0	960
Situation nette	14 026	-	960	-	2	14 988
Subventions d'investissement	2	-	-	-0	-	2
Provisions règlementées	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	14 028	-	960	-0	2	14 990

Depuis le 1er janvier 2020, pour faire suite à sa transformation en société anonyme, le capital social de SNCF SA est de 1 milliard d'euros. Il est divisé en 10 000 000 actions de 100 euros chacune. Conformément aux dispositions de l'article L. 2101-1 du code des

transports, la totalité du capital de la Société est détenue par l'État.

Le résultat de l'exercice 2021 est un bénéfice de 960 M€.

13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

		reprise			-	
En millions d'euros	31/12/2020	Dotations aux provisions	devenue sans objet	utilisée	Autres variations	31/12/2021
Engagements envers le personnel (a)	136	25	-0	-13	-21	126
Risques environnementaux (b)	106	0	- 5	- 6	-	95
Risques fiscaux et sociaux (c)	22	6	- 5	-0	_	23
Litiges contractuels (d)	2	29	-0	- 2	-	29
Risques de change et de taux (e)	161	45	- 19	-	-	187
Risques financiers	1	-1	-	-	-	-0
Autres provisions pour risques et charges (f)	76	46	-14	-58	_	49
Total	505	149	-44	-79	-21	509

- (a) Cette rubrique comprend essentiellement les engagements envers le personnel au titre des rentes accidents du travail (49 M€), de la Cessation Progressive d'Activité (7 M€), de l'Action Sociale (18 M€), du Compte Épargne Temps (23 M€), de l'allocation chômage (7 M€), de la médaille d'honneur du travail (5 M€), du régime différentiel des CS (10 M€) et de l'indemnité fin contrat de travail (6 M€).
- (b) Cette rubrique concerne essentiellement les risques humains liés à l'amiante.
- (c) Les provisions pour risques sociaux sont essentiellement liées au contrôle URSSAF provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2019. Cette provision a été ajustée au 31 décembre 2020 et 31 au décembre 2021. Le solde est constitué de la provision pour risques fiscaux.
- (d) Cette rubrique concerne essentiellement les risques de litiges avec des tiers.
- (e) Ce poste concerne principalement les provisions sur écarts de change sur la partie des titres EUROFIMA non libérés pour 174 M€.
- (f) Ce poste comprend les provisions sur contrats (45 M€)

14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Dettes financières Long Terme 19 427 17 02 Autres emprunts * 254 26 Frais d'émissions 0 -10 ICNE sur dérivés Long Terme (Hors CDP) ** -49 -4 Dérivés Long Terme 248 32 Passifs financiers Long Terme 19 880 17 46 Créance vis-à-vis de SNCF Réseau * -5 215 -65 Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau ** -35 -2 Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)* -907 -907	-
Emprunts auprès des établissements de crédit29430Dettes Eurofima et assimilés11711Dettes financières Long Terme hors Intérêts courus non échus (ICNE)*19 11316 73Intérêts courus non échus Long Terme :31429ICNE sur emprunts (Hors Eurofima) **31428ICNE sur Eurofima et assimilés00Dettes financières Long Terme19 42717 02Autres emprunts *25426Frais d'émissions0-10ICNE sur dérivés Long Terme (Hors CDP) **-49-4Dérivés Long Terme24832Passifs financiers Long Terme19 88017 46Créance vis-à-vis de SNCF Réseau *-5 215-65Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau **-35-2Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)*-907-907	5
Dettes Eurofima et assimilés 117 11 Dettes financières Long Terme hors Intérêts courus non échus (ICNE)* 19 113 16 73 Intérêts courus non échus Long Terme : 314 29 ICNE sur emprunts (Hors Eurofima) ** 314 28 ICNE sur Eurofima et assimilés 0 0 Dettes financières Long Terme 19 427 17 02 Autres emprunts * 254 26 Frais d'émissions 0 -10 ICNE sur dérivés Long Terme (Hors CDP) ** -49 -4 Dérivés Long Terme 248 32 Passifs financiers Long Terme 19 880 17 46 Créance vis-à-vis de SNCF Réseau * -5 215 -65 Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau ** -35 -2 Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)* -907 -907	
Dettes financières Long Terme hors Intérêts courus non échus (ICNE)*19 11316 73Intérêts courus non échus Long Terme :31429ICNE sur emprunts (Hors Eurofima) **31428ICNE sur Eurofima et assimilés0Dettes financières Long Terme19 42717 02Autres emprunts *25426Frais d'émissions0-10ICNE sur dérivés Long Terme (Hors CDP) **-49-4Dérivés Long Terme24832Passifs financiers Long Terme19 88017 46Créance vis-à-vis de SNCF Réseau *-5 215-65Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau **-35-2Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)*-907-907	1
Intérêts courus non échus Long Terme : 314 29 ICNE sur emprunts (Hors Eurofima) ** 314 28 ICNE sur Eurofima et assimilés 0 0 Dettes financières Long Terme 19 427 17 02 Autres emprunts * 254 26 Frais d'émissions 0 -10 ICNE sur dérivés Long Terme (Hors CDP) ** -49 -4 Dérivés Long Terme 248 32 Passifs financiers Long Terme 19 880 17 46 Créance vis-à-vis de SNCF Réseau * -5 215 -65 Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau ** -35 -2 Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)* -907 -907	7
ICNE sur emprunts (Hors Eurofima) ** 314 28 ICNE sur Eurofima et assimilés 0 Dettes financières Long Terme 19 427 17 02 Autres emprunts * 254 26 Frais d'émissions 0 -10 ICNE sur dérivés Long Terme (Hors CDP) ** -49 -4 Dérivés Long Terme 248 32 Passifs financiers Long Terme 19 880 17 46 Créance vis-à-vis de SNCF Réseau * -5 215 -65 Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau ** -35 -2 Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)* -907 -907	3
ICNE sur Eurofima et assimilés 0 Dettes financières Long Terme 19 427 17 02 Autres emprunts * 254 26 Frais d'émissions 0 -10 ICNE sur dérivés Long Terme (Hors CDP) ** -49 -4 Dérivés Long Terme 248 32 Passifs financiers Long Terme 19 880 17 46 Créance vis-à-vis de SNCF Réseau * -5 215 -65 Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau ** -35 -2 Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)* -907 -907	4
Dettes financières Long Terme 19 427 17 02 Autres emprunts * 254 26 Frais d'émissions 0 -10 ICNE sur dérivés Long Terme (Hors CDP) ** -49 -4 Dérivés Long Terme 248 32 Passifs financiers Long Terme 19 880 17 46 Créance vis-à-vis de SNCF Réseau * -5 215 -65 Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau ** -35 -2 Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)* -907 -907	6
Autres emprunts * 254 26 Frais d'émissions 0 -10 ICNE sur dérivés Long Terme (Hors CDP) ** -49 -4 Dérivés Long Terme 248 32 Passifs financiers Long Terme 19 880 17 46 Créance vis-à-vis de SNCF Réseau * -5 215 -65 Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau ** -35 -2 Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)* -907 -907	8
Frais d'émissions 0 -10 ICNE sur dérivés Long Terme (Hors CDP) ** -49 -4 Dérivés Long Terme 248 32 Passifs financiers Long Terme 19 880 17 46 Créance vis-à-vis de SNCF Réseau * -5 215 -65 Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau ** -35 -2 Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)* -907 -907	8
ICNE sur dérivés Long Terme (Hors CDP) ** -49 -4 Dérivés Long Terme 248 32 Passifs financiers Long Terme 19 880 17 46 Créance vis-à-vis de SNCF Réseau * -5 215 -65 Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau ** -35 -2 Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)* -907 -907	2
Dérivés Long Terme 248 32 Passifs financiers Long Terme 19 880 17 46 Créance vis-à-vis de SNCF Réseau * -5 215 -65 Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau ** -35 -2 Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)* -907 -907	1
Passifs financiers Long Terme19 88017 46Créance vis-à-vis de SNCF Réseau *-5 215-65Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau **-35-2Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)*-907-907	7
Créance vis-à-vis de SNCF Réseau * -5 215 -65 Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau ** -35 -2 Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)* -907 -90	5
Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau ** Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)* -907 -907	8
Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)* -907 -90	8
	1
	7
Intérêts courus sur créance non échus CDP ** -31 -3	1
Intérêts courus non échus sur dérivés part CDP **	0
Crédit vendeur SNCF *	0
Intérêts courus sur crédit vendeur SNCF **	0
Autres immobilisations financières nettes : -6 136 -5 44	8
Créances groupe * -6 022 -5 32	2
Intérêts courus sur créances groupe ** -82 -7	6
Autres prêts * -32 -4	7
Intérêts courus sur autres prêts ** 0 -	2
Dépôt Lease Hold et QTE *	0
Autres immobilisations financières 0 -23	4
Actifs financiers Long Terme -12 325 -7 30	0
Endettement Financier Net Long Terme 7 555 10 16	8
Dettes de trésorerie 1 577 2 31	8
Dépôts opérations fi. (contrats de collatérisation) -416 -69	3
ICNE sur dérivés Court Terme -3 -	2
Dérivés Court Terme -21 1	6
Comptes courants filiales 2 782 31	5
VMP et disponibilités -8 150 -6 16	4
	0
Endettement Financier Net Court Terme -4 230 -4 21	•
Endettement Financier Net 3 325 5 95	0

^{*} Dettes financières long terme hors intérêts courus non échus 2021 : 7 191 M€

^{**} Intérêts Courus Non Échus sur dettes financières nettes à long et moyen terme, y compris Eurofima et assimilés, après prise en compte des instruments financiers dérivés 2021 : 116 M€

14.1 STRUCTURE DES DETTES FINANCIÈRES Y COMPRIS EUROFIMA ET ASSIMILÉS

 Structure par échéances des dettes financières à long et moyen terme, y compris Eurofima et assimilés, avant prise en compte des instruments financiers dérivés

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Échéances à moins d'un an	484	915
Échéances à plus d'un an et moins de 5 ans	7 299	6 150
Échéances à plus de 5 ans	11 576	9 994
Neutralisation effets contrats d'échange	-248	-326
Dettes financières long terme hors intérêts courus (A)	19 111	16 733
Intérêts Courus Non Echus (B)*	315	286
Dettes financières long terme (A)+(B)	19 426	17 019

^{*}À partir de 2016 les ICNE présentés sont avant prise en compte des instruments financiers dérivés.

- Structure par devises et par taux des dettes financières brutes long terme, y compris Eurofima et assimilés, hors intérêts courus, avant prise en compte des instruments de couverture de taux, et après prise en compte des couvertures de change

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Euros	19 570	17 027
Dollar Américain	36	32
Neutralisation effets contrats d'échange	-248	-326
Dettes financières long terme hors intérêts courus non	•	
échus	19 358	16 733
dont par taux		
Taux fixe	18 019	15 501
Taux variable	1 339	1 232
Neutralisation effets contrats d'échange	-248	-326

14.2 STRUCTURE DES DETTES FINANCIÈRES NETTES DE LA CRÉANCE SUR SNCF RÉSEAU, DE LA CRÉANCE SUR LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE (CDP) ET DES PRÊTS LONG TERME AUX FILIALES

La structure de la créance sur SNCF Réseau et sur CDP est décrite en notes 6.1 et 6.2.

- Structure par échéances des dettes financières nettes à long et moyen terme, y compris Eurofima et assimilés, après prise en compte des instruments financiers dérivés

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Échéances à moins d'un an	249	-270
Échéances à plus d'un an et moins de 5 ans	2 623	2 843
Échéances à plus de 5 ans	4 736	7 813
Neutralisation effets contrats d'échange	-248	-326
Dettes financières long terme hors intérêts courus (A)	7 360	10 060
Intérêts Courus Non Echus (B)	266	242
Dettes financières long terme (A)+(B)	7 626	10 302

- Structure par devises et par taux des dettes financières nettes long terme, y compris Eurofima et assimilés après prise en compte des instruments financiers dérivés hors intérêts courus

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Euros	7 792	10 515
Livre Sterling	- 65	0
Dollar Américain	-119	- 129
Neutralisation effets contrats d'échange	-248	-326
Dettes financières long terme hors intérêts courus non		
échus	7 360	10 060
Après prise en compte des instruments financiers dérivés		
Taux fixe	6 075	10 075
Taux variable	1 533	311
Neutralisation effets contrats d'échange	-248	-326
Dettes financières long terme hors intérêts courus non		
échus	7 360	10 060

14.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE

14.3.1 Swaps de devises

Pour se prémunir contre les variations de taux de change sur certains emprunts, des swaps de devises ont été conclus. Ces couvertures sont spécifiquement adossées aux emprunts et créances correspondants.

Les montants nominaux des swaps de devises au 31 décembre 2021 sont détaillés ci-dessous :

	Engagements reçus	Engagements donnés
En millions	(en devises)	(en M€)
Franc Suisse	300	278
Dollar américain	1 850	1 653
Dollar australien	420	269
Dollar canadien		
Dollar de Hong Kong	494	60
Couronne Suédoise	500	49
Livre Sterling	850	1 235
Yen	48 500	384
Total		3 928

14.3.2 Achats et ventes à terme de devises

- Achats à terme :

	Engagements reçus	Engagements donnés
En millions	(en devises)	(en M €)
Livre sterling	100	117
Couronne suédoise	350	34
Dollar américain	608	517
Total		668

- Ventes à terme :

	Engagements donnés	Engagements recus
En millions	(en devises)	(en M€)
Couronne suédoise	350	34
Total		34

14.3.3 Options sur devises

Il n'y a aucune option sur devises au 31 décembre 2021.

14.4 INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX

Dans le cadre de la gestion du risque du taux d'intérêt de sa dette financière, l'Entreprise intervient sur le marché des swaps de taux.

Les encours de ces swaps, représentés par leur encours notionnel, sont les suivants (les nominaux des swaps de taux sont présentés par nature de sous-jacents):

En millions d'€	Dette nette Long Terme
Swaps receveurs de Taux Fixe	4 484
Swaps payeurs de Taux Fixe	4 474
Swaps d'index	
Vente de swaptions	0

14.5 INSTRUMENTS FINANCIERS SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Pour les besoins de filiales, SNCF SA met en place des couvertures (swap) sur des matières premières (notamment gasoil). Pour éviter tout impact financier, SNCF SA contractualise en miroir le même swap avec la filiale.

14.6 GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

14.6.1 Placements financiers

Les placements financiers sont diversifiés. Ils sont constitués essentiellement de titres de créances négociables (certificat de dépôt, billet de trésorerie, « commercial paper »), de prises en pension de valeurs du Trésor et des souscriptions à des OPCVM monétaires.

Il existe une procédure d'agrément des contreparties ainsi que des limites en volume et durée de placement pour chacune d'elle.

14.6.2 Instruments financiers dérivés

Les transactions sur les produits dérivés ont pour objet de gérer le risque de taux de change naissant de l'activité financière. Elles sont limitées aux marchés organisés et à des opérations de gré à gré avec des contreparties faisant l'objet d'un agrément et de la signature d'une convention cadre. Avec certaines d'entre elles, un contrat cadre de remise en garantie est également mis en place afin de limiter le risque de contrepartie.

14.7 VALEURS DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les modalités de valorisation des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2021 diffèrent selon la nature des instruments concernés.

La juste valeur des swaps de taux et de devises présentant un caractère standard a été calculée en procédant à l'actualisation branche par branche de l'ensemble des flux futurs, sur la base des courbes zéro coupon au 31 décembre 2021 en utilisant le modèle de valorisation d'un progiciel de marché utilisé par l'Entreprise.

Les autres opérations de swaps de taux et de devises ont été valorisées en obtenant une cotation au 31 décembre 2021 auprès des établissements financiers contreparties de l'Entreprise.

La juste valeur des options de change de gré à gré est déterminée le cas échéant en utilisant le modèle de valorisation du progiciel de marché utilisé par l'Entreprise.

Tous les paramètres de marché nécessaires à cette valorisation ont été obtenus auprès de contributeurs externes à l'Entreprise.

La valeur de marché des instruments financiers dérivés correspond aux montants qui auraient été payés (-) ou reçus (+), hors courus, pour résilier ces engagements. Les valeurs de marchés ainsi estimées au 31 décembre 2021 (hors intérêts courus) sont présentées dans le tableau ci-dessous.

En millions d'€	Valeur de marché estimée (hors intérêts courus)
Gestion du risque de change	
Swaps de devises	-83
Options de devises	
Change terme	24
Gestion du risque de taux	
Swaps de taux	-86
Options Taux	
Gestion du risque matières premières	
Total	-145

15. DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fiscales et sociales	148	178
Dettes vis-à-vis du personnel et des organismes sociaux	93	100
Taxe sur le chiffre d'affaires	71	92
Etat et collectivités publiques (a)	-16	-14
Autres dettes d'exploitation	1 597	2 042
Avances et acomptes reçus	31	58
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (b)	457	534
Dettes fournisseurs hors CAP	98	150
Dettes fournisseurs d'exploitation CAP	355	379
Dont dettes fournisseurs d'immobilisations	4	5
Autres dettes	1 109	1 450
Part titres de participation non libérés (dettes) (c)	455	435
Opérations de location - vente (d)	117	117
Comptes courants d'exploitation passif	230	421
Dérivés passifs (e)	287	477
Autres dettes d'exploitation	19	-1
Total	1 745	2 221

- (a) Dont -15 M€ de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des salariés.
- (b) Dont 355 M€ de charges à payer d'exploitation et 4 M€ de charges à payer d'investissements. Au 31 décembre 2021, les dettes fournisseurs, hors factures non parvenues, s'élèvent à 102 M€ dont 101 M€ vis-à-vis de fournisseurs d'exploitation et 1 M€ vis-à-vis de fournisseurs d'immobilisations.
- (c) Part des titres Eurofima restant à libérer dont montant historique non libéré des titres pour 281 M€ et provision pour pertes de change pour 174 M€.
- (d) Dette Eurofima concernant des opérations de leases.
- (e) Ecarts de conversion sur instruments dérivés de change.

Les factures reçues non réglées au 31 décembre 2021, dont le terme est échu et qui sont inscrites en dettes fournisseurs et comptes rattachés se détaillent de façon suivante :

		dont échéance à	dont échéance	dont échéance à	échues impayées
		moins d'un		plus de cinq	non
En millions d'euros	Total Dettes	an	cinq ans	ans	dépréciées
Dettes d'immobilisations et d'exploitation					
Montant total des factures concernées TTC	-102	-103	1	0	0

N.B : cette ventilation concerne les factures reçues (soit hors charges à payer) comptabilisées en dettes fournisseurs et comptes rattachés.

16. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Produits constatés d'avance	131	154
Total	131	154

Cette rubrique concerne des produits constatés d'avance pour des redevances logiciels (6 M€), des loyers (46 M€), les étalements des soultes, frais d'émissions et les amortissements de swaps (80 M€).

17. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'entreprise s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Travaux, entretien,		
maintenance	4	0
Produits du patrimoine	342	339
Produits des mises à		
disposition de personne l	46	46
Redevances	191	190
Prestations informatiques et		
télécom	449	470
Autres produits (a)	629	592
Total	1 662	1 637

(a) En 2021, il s'agit notamment de produits de prestations diverses : prestations de sureté (220 M€), de gestion et valorisation immobilière (110 M€), de ressources humaines (99 M€), prestations liées à l'environnement de travail (117 M€) et prestations des achats (30 M€).

Le chiffre d'affaires de SNCF SA est réalisé principalement en France. Il est notamment réalisé autour des activités suivantes :

- Redevance Groupe ;
- Activité Immobilière, constituée de loyers, charges locatives, fluides associés et honoraires de gestion;
- Prestations des Centres de Services Partagés notamment dans les domaines suivants :
 - Systèmes d'Information : gestion des infrastructures informatiques de l'ensemble du groupe et services associés, gestion des Systèmes d'Information des fonctions support ;
 - Sûreté : sûreté des personnes et des biens ;
 - Ressources Humaines : gestion de la paie et des prestations de famille, accompagnement de la mobilité et de la reconversion, recrutement, gestion des mises à disposition du personnel, formation, agence logement ;
 - Achats : mise en œuvre du processus achat, animation de la relation fournisseurs et

- accompagnement stratégique des clients sur des projets majeurs ;
- Comptabilité : comptabilité fournisseurs, paie, notes de frais et ventes :
- Protection Sociale : action sociale (accompagnement en situation de maladie, soutien psychologique et familial), services médicaux (médecine du travail, médecine de soin) et prévoyance (prestations suite à un accident de travail, accident de trajet, maladie professionnelle et indemnisation des arrêts de travail pour maladie) ;

Innovation et Recherche et Fiscalité locale.

18. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Achats de matières et		
fournitures (a)	- 46	- 63
Commission distribution autre	-0	- 0
Utilisation moyens de		
transports et de traction	- 9	- 8
maintenance (b)	-138	- 116
Charges de patrimoine (c)	- 523	- 448
Energie de traction	-	0
Autres charges (d)	-627	- 5 412
Total	-1 343	-6 046

- (a) Les achats de matières et fournitures correspondent notamment à (-22 M€) de contrats fluides, (-8 M€) de vêtements de sécurité et matériels COVID, (-5 M€) de matériel bureautique et informatique, (-2 M€) de matériel télécommunication, et (-2 M€) d'articles hygiènes et propreté.
- (b) Cette rubrique concerne principalement l'entretien des installations informatiques pour (-115 M€) et le nettoyage des locaux pour (-17 M€)
- (c) Il s'agit principalement des charges relatives aux contrats de prise à bail externes du Groupe Public Unifié.
- (d) Les autres charges concernent principalement la comptabilisation de la contribution de SNCF SA au Fonds de concours de l'État (-140 M€), de prestations informatiques (-249 M€), de prestations

d'études et de recherches (-81 M€), de prestations télécommunications (-53 M€), de charges d'assurances (-41 M€), de rémunérations et commissions (-16 M€), de services bancaires (-5 M€) et de communications et publicités (-37 M€).

La variation des Achats et Charges Externes est liée principalement à la diminution des Autres Charges (d) pour -4 785 M€. Cette variation est liée à la diminution du versement au Fonds de concours de l'État (-4 672 M€). Les charges d'exploitation hors effet périmètre et mise en qualité des baux Immobiliers sont stables grâce aux plans de performance menés qui permettent de compenser l'inflation.

19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Subventions d'exploitation	4	7
Autres produits / transferts de		
charges (a)	250	309
Total	254	316

(a) Cette rubrique enregistre essentiellement les transferts de charges notamment au titre des appels de fonds de la Protection Sociale de SNCF SA vers SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions, FRET SNCF et SNCF Réseau liés aux prestations sociales fournies au personnel (123 M€), à la refacturation des frais annexes de personnels (39 M€), aux assurances (40 M€), aux péages Eurotunnel (31 M€) et aux achats de matériels COVID (11 M€).

La variation s'explique principalement par la baisse des refacturations des péages Eurotunnels (-41 M€), la baisse des refacturations de matériels COVID (-13 M€) et la baisse des refacturations des charges de personnels (-12 M€) notamment sur les prestations sociales fournies aux personnels et aux frais annexes de personnels.

20. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Cotisation foncière des		
entreprises et Cotisation sur la		
valeur ajoutée des entreprises	-10	- 17
Taxe sur les salaires	-8	-8
Taxe foncière	-0	-3
Versement de transport	-10	- 10
Autres impôts et taxes (a)	- 19	- 19
Total	-48	-57

(a) Le poste « Autres impôts et taxes » comprend principalement les contributions sociales et de solidarités (-6 M€), AGEFOS (-5 M€), la taxe sur les apprentis (-3 M€), l'effort à la construction (-2 M€), et des fonds nationaux d'aide au logement (-2 M€).

21. CHARGES DE PERSONNELS ET EFFECTIFS

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	- 442	- 434
Cotisations retraites	-125	-127
Autres charges sociales	-102	-114
Charges liées aux congés, repos et départs anticipés	-3	-6
Sous total	-671	-680
Mise à disposition de personnel	-18	-13
Total des charges de		
personnel	-690	-694
Effectifs moyens payés		
Cadre	3 792	3 686
Maîtrise	2 758	2 892
Exécution		
Execution	3 281	3 525
Total des effectifs moyens	3 281	3 525
	3 281 9 831	3 525 10 103

Les charges de personnels sont stables sur l'exercice 2021.

La rémunération des membres des organes de direction se décompose comme suit :

En millions d'euros	31/12/2021
Membres des organes de direction	
Avances et crédits	-
Rémunérations allouées	1
Engagements pour pension de retraite	_
Total	1

22. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET PROVISIONS ET AUTRES CHARGES

Reprises aux amortissements d'exploitation 0 0 Immobilisations incorporelles 0 0 Immobilisations corporelles 0 0 0 Reprises aux dépréciations et provisions d'exploitation 90 72 Dépréciations des immobilisations 0 0 Dépréciations sur actif circulant 0 1 Provisions pour risques et charges 90 70 Total reprises de dépréciations et provisions d'exploitation 90 72 Dotations aux amortissements d'exploitation 90 72 Immobilisations incorporelles -38 -42 Immobilisations corporelles -41 -38 Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation -102 -87 Dotations des immobilisations 0 0 Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation -102 -07 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation -102 -07 Total dotations et provisions d'exploitation -0 -0 -07 Total -090 -95	En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles 0 0 0 Reprises aux dépréciations et provisions d'exploitation 90 72 Dépréciations des immobilisations 0 0 0 Dépréciations sur actif circulant 0 1 Provisions pour risques et charges 90 70 Total reprises de dépréciations et provisions d'exploitation 90 72 Dotations aux amortissements d'exploitation 90 72 Immobilisations incorporelles -38 -42 Immobilisations corporelles -41 -38 Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation -102 -87 Dotations des immobilisations 0 0 Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation -107 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation -107 Autres charges de gestion -0 -0	Reprises aux amortissements		
Immobilisations corporelles Reprises aux dépréciations et provisions d'exploitation Dépréciations des immobilisations Oépréciations sur actif circulant Provisions pour risques et charges Total reprises de dépréciations et provisions d'exploitation Provisions aux amortissements d'exploitation Obatations aux amortissements d'exploitation Provisions d'exploitation Obatations corporelles Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation Dotations des immobilisations Obatations sur actif circulant Dotations pour risques et charges Total dotations aux amortissements d'exploitation Dotations des immobilisations Oo Dotations pour risques et charges Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion O O Oo Oo Oo Oo Oo Oo Oo Oo O	d'exploitation	0	0
Reprises aux dépréciations et provisions d'exploitation 90 72 Dépréciations des immobilisations 0 0 Dépréciations sur actif circulant 0 1 Provisions pour risques et charges 90 70 Total reprises de dépréciations et provisions d'exploitation 90 72 Dotations aux amortissements d'exploitation -79 -79 Immobilisations incorporelles -38 -42 Immobilisations corporelles -41 -38 Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation -102 -87 Dotations des immobilisations 0 0 Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation -102 -87 Autres charges de gestion -0 -0	Immobilisations incorporelles	0	0
provisions d'exploitation9072Dépréciations des immobilisations00Dépréciations sur actif circulant01Provisions pour risques et charges9070Total reprises de dépréciations et provisions d'exploitation9072Dotations aux amortissements d'exploitation-79-79Immobilisations incorporelles-38-42Immobilisations corporelles-41-38Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation-102-87Dotations sur actif circulant-0-0Dotations pour risques et charges-101-87Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation-180-167Autres charges de gestion-0-0	Immobilisations corporelles	0	0
Dépréciations des immobilisations 0 0 Dépréciations sur actif circulant 0 1 Provisions pour risques et charges 90 70 Total reprises de dépréciations et provisions d'exploitation 90 72 Dotations aux amortissements d'exploitation -79 -79 Immobilisations incorporelles -38 -42 Immobilisations corporelles -41 -38 Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation -102 -87 Dotations des immobilisations 0 0 Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation -102 -167 Autres charges de gestion -0 -0	Reprises aux dépréciations et		
Dépréciations sur actif circulant 0 1 Provisions pour risques et charges 90 70 Total reprises de dépréciations et provisions d'exploitation 90 72 Dotations aux amortissements d'exploitation -79 -79 Immobilisations incorporelles -38 -42 Immobilisations corporelles -41 -38 Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation -102 -87 Dotations des immobilisations 0 0 Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation -167 Autres charges de gestion -0 -0	provisions d'exploitation	90	72
Provisions pour risques et charges 90 70 Total reprises de dépréciations et provisions d'exploitation 90 72 Dotations aux amortissements d'exploitation -79 -79 Immobilisations incorporelles -38 -42 Immobilisations corporelles -41 -38 Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation -102 -87 Dotations des immobilisations 0 0 Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation -167 d'exploitation Autres charges de gestion -0 -0	Dépréciations des immobilisations	0	0
Total reprises de dépréciations et provisions d'exploitation Dotations aux amortissements d'exploitation -79 -79 Immobilisations incorporelles -38 -42 Immobilisations corporelles -41 -38 Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -0 -0 -0 -0 -0 -0 -0 -0 -0 -0 -0 -0 -0	Dépréciations sur actif circulant	0	1
et provisions d'exploitation 90 72 Dotations aux amortissements d'exploitation -79 -79 Immobilisations incorporelles -38 -42 Immobilisations corporelles -41 -38 Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation -102 -87 Dotations des immobilisations 0 0 Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -0 -0	Provisions pour risques et charges	90	70
Dotations aux amortissements d'exploitation -79 -79 Immobilisations incorporelles -38 -42 Immobilisations corporelles -41 -38 Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation -102 -87 Dotations des immobilisations 0 0 Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -0 -0	Total reprises de dépréciations		
d'exploitation-79-79Immobilisations incorporelles-38-42Immobilisations corporelles-41-38Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation-102-87Dotations des immobilisations00Dotations sur actif circulant-0-0Dotations pour risques et charges-101-87Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation-180-167Autres charges de gestion-0-0	et provisions d'exploitation	90	72
Immobilisations incorporelles -38 -42 Immobilisations corporelles -41 -38 Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation -102 -87 Dotations des immobilisations 0 0 0 Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -0 -0	Dotations aux amortissements		
Immobilisations corporelles Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation Dotations des immobilisations Dotations sur actif circulant Dotations pour risques et charges Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -41 -38 -87 Total -102 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -0 -0	d'exploitation	-79	-79
Dotations aux dépréciations et provisions d'exploitation -102 -87 Dotations des immobilisations 0 0 Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -0 -0	Immobilisations incorporelles	-38	-42
provisions d'exploitation -102 -87 Dotations des immobilisations 0 0 Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -0 -0	Immobilisations corporelles	-41	-38
Dotations des immobilisations 0 0 Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -0 -0	Dotations aux dépréciations et		_
Dotations sur actif circulant -0 -0 Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -0 -0	provisions d'exploitation	-102	-87
Dotations pour risques et charges -101 -87 Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -0 -0	Dotations des immobilisations	0	0
Total dotations aux amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -0 -0	Dotations sur actif circulant	-0	-0
amortissements et dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -180 -167 -167	Dotations pour risques et charges	-101	-87
dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -180 -167 -180 -167	Total dotations aux		
dépréciations et provisions d'exploitation Autres charges de gestion -0 -0	amortissements et	190	167
Autres charges de gestion -0 -0	dépréciations et provisions	-100	-107
	d'exploitation		
Total -90 -95	Autres charges de gestion	-0	-0
	Total	-90	-95

À fin décembre 2021, l'activité de SNCF SA s'explique ainsi :

- reprise de dépréciations et provisions d'exploitation pour +90 M€, il s'agit principalement de la reprise des provisions d'exploitation utilisées pour +75 M€ ainsi que +15 M€ sur les reprises de provisions d'exploitation non utilisées
- dotations aux amortissements d'exploitation pour -79 M€, il s'agit des amortissements calculés sur les actifs immobilisés détenus par SNCF SA,
- dotations de dépréciations et provisions pour risques et charges pour -101 M€, correspondant principalement aux provisions sur contrats pour -45 M€, aux provisions sur les avantages au personnel pour -24 M€, les provisions pour litige pour -27 M€, ainsi que les provisions pour risques fiscaux pour -4 M€.

23. RÉSULTAT FINANCIER

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Coût endettement financier net (a)	-44	-101
Dividendes (b)	19	29
Coût financier des avantages au personnel (c)	19	1
Autres (d)	1 032	-1 138
Total	1 026	-1 209

- (a) Ce poste s'explique principalement par :
- -437 M€ d'intérêts sur emprunts et dettes financières,
- -4 M€ de pertes de changes,

- +66 M€ amortissement produits de couvertures,
- +30 M€ d'intérêts courus crédit-bail,
- +304 M€ d'intérêts sur prêts.
- (b) Les dividendes proviennent principalement des filiales et participations ICF (13 M€), SNCF Participations (3 M€), SNCF Conseil (2 M€) et Eurofima (1 M€).
- (c) L'augmentation de ce poste résulte principalement des pertes liées à la mise à jour des coûts actuariels.
- (d) Cette rubrique concerne principalement la reprise de la dépréciation des titres SNCF Réseau pour +1 129 M€, en lien notamment avec la reprise partielle de sa dette par l'État pour 10 milliards d'euros au 1er janvier 2022, atténuée par la variation des provisions -98 M€.

24. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Plus ou moins values nettes de cessions d'actifs	6	2
Titre de partiticipation	-	-
Actifs incorporels	-	-
Actifs corporels	6	2
Amortissements et provisions	8	- 5
Dépréciation d'immobilisations	0	1
Perte de valeur	-0	- 0
Autres amortissements & provisions	8	-6
Autres	-66	-3
Total	-51	-6

Le résultat exceptionnel 2021 de -51 M€ s'explique principalement par le versement d'indemnités transactionnelles (-71 M€) compensé par la reprise de provisions liées au dénouement du litige SERNAM et à l'encaissement d'indemnités transactionnelles.

25. IMPÖTS SUR LES RÉSULTATS ET SITUATION FISCALE

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Produit d'intégration fiscale (a)	179	67
Impôt sur les sociétés	-	-
Taxe résutat entr. Ferroviaire		-
Autres (b)	8	5
Total	188	72

(a) Le Groupe a opté pour une convention d'intégration fiscale de neutralité, chaque entité du groupe d'intégration fiscale paye son IS, comme si elle était imposée séparément. En conséquence, le produit d'intégration fiscale est de +179 M€ correspondant principalement à la part d'impôts sur les sociétés versées par les filiales en lien avec leur résultat, ainsi qu'aux crédits d'impôts qui feront l'objet d'un remboursement par l'administration fiscale. Le résultat du groupe d'intégration fiscale français, dont SNCF SA est tête d'intégration, est fiscalement déficitaire au titre de l'exercice 2021 à hauteur de -1,4 Mds€. SNCF SA n'a donc pas comptabilisé de charge d'IS, mais un produit correspondant à ses crédits d'impôt en propre. La société mère est seule redevable de l'IS, mais aucun impôt sur le résultat n'est dû au titre de l'exercice 2021. Le montant du

- déficit reportable au niveau du Groupe est de 14,1 Mds€ à l'issue de l'exercice 2021.
- (b) Il s'agit principalement du Crédit Impôt Recherche de SNCF SA comptabilisé sur l'exercice 2021.

26. ENGAGEMENTS HORS BILAN

SNCF SA applique la recommandation n°2010-14 du 6 décembre 2010 de l'Autorité des Marchés Financiers qui préconise :

 De prendre en compte la totalité des engagements hors bilan existants dès lors qu'ils sont jugés significatifs ou qu'ils présentent un risque majeur sur la situation financière de l'entreprise;

- De regrouper l'ensemble des engagements hors bilan dans une note synthétique selon une approche et une présentation thématique en 3 parties :
 - · Les EHB liés au financement de la société,
 - Les EHB liés aux activités opérationnelles de la société,
 - Les EHB liés au périmètre du groupe consolidé.

26.1 ENGAGEMENTS REÇUS

En millions d'euros	Notes 3	Clôture 1/12/2021	< 1 an I	à 5 ans	> 5 ans	Clôture 31/12/2020
Engagements liés au financement (reçus)	26.1.1	8 615	689	5 684	2 242	8 991
Instruments financiers de change		3 661	-	1 420	2 241	3 154
Autres instruments financiers de change		686	686	-	-	1 569
Avals et cautions vis-à-vis de tiers externes		30	1	29	1	28
Avals et cautions vis-à-vis des entités liées		27	2	25	-	30
Hypothèques, nantissements & sûretés réelles		710	-	710	-	710
Lignes de crédit bancaire non utilisées		3 500	_	3 500	-	3 500
Engagements liés aux activités opérationnelles (reçus)	26.1.2	1 205	205	445	555	1 749
Autres engagements d'achats d'exploitation		687	54	149	485	1 075
Garanties financières reçues de tiers		1	1	-	-	0
Location simple immobilier		508	148	290	70	605
Promesses de ventes - biens immobiliers		9	2	7	-	69
Engagements liés au périmètre consolidé (reçus)		-	-	-	-	-
Autres engagements (reçus)		-	-	-	-	-
Total des engagements (reçus)		9 820	894	6 129	2 796	10 739

26.1.1 Engagements reçus liés au financement

Les engagements reçus liés au financement s'élèvent à 8 615 M€ à fin décembre 2021 et se composent essentiellement de :

- Instruments financiers de change long terme
 (3 661 M€). La variation de +507 M€ est due notamment à de nouveaux SWAPS en AUD et SEK ;
- Instruments financiers de change court terme (686 M€). La variation de -882 M€ est due notamment à l'échéance des contrats en USD (-93 M€) et GPB (-672 M€);
- Hypothèques, nantissements & sûretés réelles (710 M€);

- Lignes de crédit bancaire non utilisées (3 500 M€).

26.1.2 Engagements reçus liés aux activités opérationnelles

Les engagements liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 1 205 M€ à fin décembre 2021 et se composent principalement de :

- Autres engagements d'achat d'exploitation reçu de SNCF Voyageurs (687 M€), liée aux engagements sur le contrat avec Eurotunnel pour l'exploitation du tunnel sous la Manche :
- Location simple immobilier (508 M€) ;
- Promesse de ventes biens immobiliers (9 M€). La variation de -60 M€ s'explique par le dénouement du projet Hebert sur 2021.

26.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

	Notes 31	/12/2021	< 1 an l	S =		
			> I all I	a 5 ans	> 5 ans	31/12/2020
Engagements liés au financement (donnés)	26.2.1	4 957	690	1 571	2 696	5 498
Instruments financiers de change		3 929	-	1 481	2 448	3 480
Autres instruments financiers de change		669	669	-	-	1 585
Avals et cautions vis-à-vis de tiers externes		10	0	10	-	0
Avals et cautions vis-à-vis du personnel		350	21	81	249	433
Engagements liés aux activités opérationnelles (donnés) Autres engagements découlant des contrats d'achats	26.2.2	3 025	293	704	2 028	2 890
d'exploitation		2 351	55	330	1 966	2 005
Garanties opérationnelles (de soumission - de bonne exécution)		32	25	7	-	44
Engagement d'achats d'autres immobilisations		4	4	-	-	7
Engagements fermes d'achats de matières premières (électricité, gazole) Plan Prévisionnel d'investissement restant à exécuter		5	2	3	-	-
sur autres immobilisations		4	4	-	_	4
Crédit bail mobilier		1	0	1	-	
Location simple mobilier		2	1	1		1
Location simple matériel de transport		1	1	0	-	1
Location simple immobilier		615	199	355	62	760
Promesses de ventes - biens immobiliers		9	2	7	-	69
Autres engagements (donnés)	26.2.3	6	-	0	6	18
Autres engagements donnés		6	-	0	6	18
Engagements donnés - dont l'entrée en vigueur est						
postérieur à la clôture Contrats de location signés dont la date de mise à	26.2.4	63	-	4	59	54
disposition du bien est postérieure à la clôture		63	-	4	59	54
Total des engagements (donnés)		8 051	982	2 279	4 790	8 460

26.2.1 Engagements donnés liés au financement

Les engagements donnés liés au financement s'élèvent à 4 957 M€ à fin décembre 2021 et se composent essentiellement de :

- Instruments financiers de change long terme (3 929 M€).
 La variation de +449 M€ est principalement liée à de nouveaux swaps en USD et CHF;
- Instruments financiers de change court terme (669 M€).
 La variation de -916 M€ est due notamment à l'échéance des contrats en USD (-129 M€) et GPB (-670 M€);
- Avals et cautions vis-à-vis du personnel (350 M€). La variation de -83 M€ est due à l'évolution du dispositif.

26.2.2 Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

Les engagements donnés liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 3 025 M€ à fin décembre 2021 et se composent essentiellement de :

- Autres engagements découlant des contrats d'achats d'exploitation (2 351 M€). Il s'agit de l'engagement pris au titre du contrat avec Eurotunnel pour l'exploitation du tunnel sous la Manche;
- Garanties opérationnelles (32 M€);

- Plan Prévisionnel d'Investissements restant à exécuter
 (4 M€);
- Location simple immobilier (615 M€)
- Promesse de ventes biens immobiliers (9 M€). La variation de -60 M€ est liée au dénouement du projet Hebert sur 2021.

26.2.3 Autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 6 M€ à fin décembre 2021 et se composent essentiellement des produits nets de cessions d'actifs au profit des Comités d'entreprises régionaux et comité central d'entreprise.

26.2.4 Engagements donnés dont l'entrée en vigueur est postérieure à la clôture

Les engagements donnés dont l'entrée en vigueur est post clôture s'élèvent à 63 M€ à fin décembre 2021 et se composent des contrats de location signés dont la date de mise à disposition du bien est postérieure à la clôture.

27. LITIGES

SNCF SA est impliquée dans plusieurs procédures juridiques et contentieuses en cours. Les charges qui pourraient en résulter font l'objet de provisions quand elles sont probables et qu'elles peuvent être raisonnablement soit quantifiées, soit estimées.

27.1 ACCIDENT EN GARE DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE

À la suite du déraillement du train Intercités Paris-Limoges n°3657 survenu le 12 juillet 2013 en gare de Brétigny-sur-Orge (Essonne), et après qu'ont été déposés auprès des juges d'instruction les deux rapports d'expertises judiciaires qu'ils avaient demandés, RFF et SNCF, devenues respectivement SNCF Réseau et SNCF Mobilités le 1er janvier 2015 (devenue elle-même SNCF SA au 1er janvier 2020), ont été mis en examen pour « homicides et blessures involontaires par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de prudence ou de sécurité» et entendus par les juges. Le 9 janvier 2019, un ex-salarié de l'Entreprise a aussi été mis en examen pour homicides et blessures involontaires.

SNCF Réseau et SNCF SA contestent fermement les expertises, mettent en doute le sérieux de l'expertise métallurgique et ont demandé un complément de travaux dont l'acceptation leur a été notifiée à la fin du mois de janvier 2016. Ce complément n'apportant toujours pas de réponse aux questions restées en suspens. SNCF Mobilités devenue SNCF SA a fait une demande de complément de mission d'expertise le 29 février 2016. Les juges d'instruction ont rendu une ordonnance de refus qui a fait l'objet d'un appel. Celui-ci a été accueilli par la chambre de l'instruction qui a ordonné un complément d'expertise à réaliser pour octobre 2017. Le rapport, qui a finalement été notifié le 27 juin 2018, a donné lieu à des observations de SNCF Mobilités devenue SNCF SA, qui a également remis une étude sur le comportement d'un éclissage confié à un laboratoire renommé et indépendant (Amvalor), permettant de proposer un arbre des causes de l'accident.

En janvier 2019, le dirigeant de l'établissement, qui avait fait la dernière tournée de la voie concernée avant l'accident, a été mis en examen. Par ailleurs, les juges d'instruction ont notifié aux parties la fin de l'information judiciaire. Par réquisitoire notifié à SNCF Mobilités devenue SNCF SA le 25 novembre 2019, le Parquet a demandé le renvoi de SNCF Mobilités, SNCF Réseau et du dirigeant de l'établissement.

L'instruction a été clôturée le 12 juin 2020, et SNCF SA (ayant repris la personnalité morale de l'ex-EPIC SNCF Mobilités) et SNCF Réseau, ainsi que le dirigeant de l'établissement ont été renvoyés devant le Tribunal correctionnel d'EVRY aux fins de jugement des chefs d'homicides et blessures involontaires. A date, plus de 160 constitutions de parties civiles sont dénombrées mais :

- Nous n'avons pas encore connaissance des demandes qui seront formulées au procès,
- Ce nombre peut encore évoluer.

Le procès est prévu du 25 avril au 17 juin 2022.

27.2 DÉRAILLEMENT D'UN TRAIN D'ESSAIS À ECKWERSHEIM

Le 14 novembre 2015, une rame d'essais a déraillé sur la ligne nouvelle à grande vitesse Est Européenne Paris – Strasbourg, faisant 11 morts et 42 blessés.

En décembre 2015, une information judiciaire pour homicide et blessures involontaires a été ouverte.

En octobre 2016, l'équipe de conduite a été mise en examen. Les 18 et 20 décembre 2017, la société Systra (intégrateur des essais) et SNCF Mobilités (en charge de la conduite de la rame et des mesures), devenue SNCF SA au 1er janvier 2020, ont été convoquées devant le pôle « accidents collectifs » du tribunal de grande instance de Paris pour mise en examen. Le 5 mars 2018, SNCF Mobilités a transmis au juge ses observations sur le rapport d'expertise judiciaire. Les juges ont demandé un complément d'expertise, remis en janvier 2019 et ne nécessitant pas d'observations complémentaires.

SNCF Réseau a été convoqué en vue de sa mise en examen le 26 juin 2019.

Puis, en novembre 2020 ont eu lieu:

- l'interrogatoire et la mise en examen supplétive de SYSTRA
- l'interrogatoire et la mise en examen supplétive de SNCF SA (ex-EPIC SNCF Mobilités).

Début janvier 2021, une note et des documents ont été remis au juge d'instruction par SNCF SA pour faire suite audit interrogatoire.

Le 15 janvier 2021 a été transmis par le juge d'instruction l'avis de fin d'information ouvrant un délai de 3 mois à SNCF SA et aux autres parties pour déposer des observations. L'instruction est toujours en cours mais il est probable que l'ordonnance de règlement intervienne au 1^{er} trimestre 2022, et que le dossier ne soit pas audiencé devant le Tribunal correctionnel avant 2023.

Depuis l'accident, les entités impliquées – dont SNCF Mobilités, devenue SNCF SA au 1er janvier 2020 – ont souhaité mettre en place un dispositif d'indemnisation permettant à l'ensemble des victimes de cet accident collectif, quel que soit le régime dont elles relèvent (accident du travail ou droit commun), d'obtenir une indemnisation. Ce dispositif a été confié à SNCF SA, chargée de mettre en œuvre « pour le compte de qui il appartiendra ». D'un point de vue comptable, les responsabilités n'étant pas encore établies, aucune charge à payer liée aux indemnisations n'a été constatée dans les comptes.

28. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les informations ci-dessous sont données à titre provisoire (chiffre d'affaires, bénéfice/perte et capitaux propres) en fonction des informations remontées au service consolidation. Nous sommes dans l'attente de l'arrêté définitif des comptes de ces sociétés.

En millions d'euros

			Capitaux propres avant répartition des		compta	eur ble des létenus	Prêts et créances consenties par SNCF et non encore		Bénéfice net (+) ou perte (-) du dernier	
N°SIREN	Sociétés	Capital Social	résultats	%	Brute	Nette	remboursés	Chiffre d'affaires	exercice écoulé	Dividendes encaissés
	I. Titres consolidés									
412 280 737	SNCF RESEAU	622	34 654*	100%	8 192	8 192	8499	6 472	-132	
519 037 584	SNCF VOYAGEURS	158	18 501	100%	6 980	6 980	2686	14 300	-371	
572 150 977	SNCF PARTICIPATIONS	385	4 771	100%	1 992	1 992	91	1	1 541	3
552 001 406	I CF	542	733	100%	658	658		0	13	13
387 949 530	SYSTRA SA	33	198	43%	190	168		755	6	
518 697 685	FRET SNCF	58	170	100%	262	262		735	87	
Ste suisse	EUROF I MA	479 **	1 556	23%	24	24		0	22	1
421 263 716	SNCF CONSEIL	1	3	100%	15	15		16	2	2
415 238 179	SNCF INTERNATIONAL	3	6	100%	6	6		1	0	0
519 037 089	SNCF DEVELOPPEMENT	5	3	100%	5	3		0	0	
528 937 949	AIREFSOL	0	1	33%	0	0		0	0	
519 037 451	574 INVEST	0	1	100%	0	0	8	0	1	
	II. Titres non consolidés									
Set marocaine	INSTITUT DE FORMATION FE	0		50%	0	0				
542 074 539	SNCF HABITAT	NC		100%	0	0				
582 059 796	SEMPAR I SEINE	NC		0%	0	0				
382 149 987	TELEFACT	NC		0%	0	0				0
572 154 128	LA MAISON DES MINES	NC		2%	0	0				
Association	STE CF SOUS MARIN	NC		50%	0	0				
850 619 248	SNCF D1	0		100%	0	0		0	0	
850 356 742	SNCF D2	0		100%	0	0		0	0	
850 732 454	SNCF D3	0		100%	0	0		0	0	
850 685 397	SNCF D4	0		100%	0	0		0	0	
850 619 362	SNCF D5	0		100%	0	0		0	0	
TOTAL GENERA	AL				18 324	18 300	11 284	22 281	1 168	19

^(*) Montant des capitaux propres statutaires

^(**) Part de capital social appelé

29. PARTIES LIÉES

On entend par « Parties liées » :

- Personne physique, ou membre de sa famille proche, qui exerce un contrôle ou une influence notable sur l'entité qui présente ses comptes, soit directement en tant que dirigeant de l'entité concernée ou dirigeant de sa société mère.
- Entité qui appartient au même groupe que l'entité qui présente ses comptes. Sont exclues du champ par la règlementation, les transactions entre une mère et une filiale détenue à 100%, de même qu'entre 2 sœurs détenues à 100% par une même société mère,
- Entité qui est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au bénéfice des salariés de l'entité présentant ses comptes.

SNCF SA, en tant que société anonyme dont le capital est intégralement détenu par l'État français (via l'Agence des Participations de l'État), est liée avec la totalité des entreprises et entités contrôlées par l'État français.

Considérant que l'objectif est d'alerter le lecteur des états financiers sur les conditions des transactions non courantes conclues entre SNCF SA et des tiers avec qui elle entretient des liens privilégiés, l'Entreprise a exclu de l'information donnée sur les parties liées l'ensemble des transactions conclues à des conditions de marché.

Il est précisé que sont considérées comme conclues à des conditions normales toutes conventions ou transactions passées par l'entreprise avec l'État ou une de ses émanations et notamment ses établissements publics, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements, dès lors que ces conventions ou transactions concourent à la réalisation des missions de SNCF et s'inscrivent soit dans un régime juridique déterminé (par une loi, une ordonnance ou un décret), soit dans un cadre budgétaire ou une Loi de finances de l'État.

L'entreprise n'a pas identifié de transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché, exceptée la dotation à la Fondation SNCF, les subventions, l'avenant à la convention avec l'association Rails & Histoire.

29.1 FONDATION SNCF

Le programme d'actions pluriannuel validé en 2021 dans les nouveaux statuts de la Fondation SNCF engage SNCF SA à reverser 13 M€ sur le quinquennat 2021-2025 avec un premier versement de 3 M€ en 2021. L'intégralité de cet engagement a été comptabilisé au résultat de l'exercice 2021 (13 M€) et les autres dettes sont diminuées du versement de l'année (10 M€). Les versements pluriannuels diminueront annuellement le passif.

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Bilan		
Autres dettes	10	0
Total passif	10	0
Compte de Résultat		
Autres charges externe	13	0
Total résultat	13	0

29.2 RAILS & HISTOIRE

L'association Rails et Histoire a pour objet d'étudier et de faire connaitre l'histoire des chemins de fer et des

transports ferroviaires sous tous leurs aspects. En 2021, un avenant à la convention de mécénat a eu pour objet d'ajuster le montant du soutien financier de SNCF SA à l'association afin d'adapter le mécénat à la situation économique liée à la crise sanitaire.

29,3 SUBVENTIONS

-		
En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Bilan		
Autres créances	0	0
Total actif	0	0
Subv. d'invest. brutes -		,
installations fixes	-3	- 5
Subv. d'invest, inscrites au CR	· ·	,
- installations fixes	1	3
Dettes sociales	26	4
Total passif	24	2
-		
Compte de résultat		
Autres charges externes	0	0
Charges sociales	-3	-4
Subvention d'exploitation	0	-1
Subv. invest. virées au CR -		
installations fixes	0	0
Total résultat	-3	-5

La variation au bilan est principalement liée aux dettes de subventions aux comités d'entreprises régionaux et au comité central d'entreprise pour 22 M€.

Le solde correspond principalement à :

- des subventions d'investissements de la part d'entités étatique, de syndicats de transports et d'autres entreprises du groupe. Les subventions ont été versées pour la réalisation de projets d'investissements, notamment pour les installations informatiques de la sureté ferroviaire et du matériel et des logiciels de télésurveillance et sur les ensembles immobiliers des installations sociales transférées.
- des subventions données par SNCF SA aux comités d'entreprises régionaux et au comité central d'entreprise pour 26 M€ au bilan et +1 M€ au résultat.
- des subventions publiques données par l'État dans une optique de préserver l'emploi à SNCF SA pour -4 M€.

30. GARANTIES EUROFIMA

EUROFIMA est une société de droit suisse de financement de matériel ferroviaire.

Au 31 décembre 2021, le capital social d'EUROFIMA n'a pas été intégralement appelé. La quote-part de SNCF SA restant à appeler s'élève à 455 M€, correspondant à :

- la part du capital non libéré pour 281 M€ en valeur historique (conversion à la date historique avec le franc suisse)
- actualisée de 174 M€ au titre de l'écart de change entre l'euro et le franc suisse au 31 décembre 2021.

Les écarts de changes font l'objet d'une provision à hauteur de l'intégralité du risque, soit 174 M€.

Par ailleurs, les actionnaires d'EUROFIMA sont solidairement responsables des engagements pris au titre des contrats de financement octroyés par EUROFIMA à ces derniers, chacun au prorata de sa participation et au montant maximum de cette participation, dans la limite des modifications des statuts intervenus en 2018 et plus particulièrement les modifications de l'article 26. Cette garantie ne peut être appelée qu'après avoir constaté le défaut de paiement d'un emprunteur et de l'État associé, émetteur de la garantie et où la réserve de garantie d'EUROFIMA (701 M€) n'est pas suffisante pour couvrir la perte résultant d'un défaut de paiement. Pour SNCF SA, le montant maximal de cet engagement s'élève à 541 M€

suite au passage à une comptabilité en euros de la société Eurofima depuis l'exercice 2019. L'État garantit l'ensemble des obligations de SNCF SA envers EUROFIMA (la part du capital social restant à libérer, la bonne exécution des contrats de financement octroyés par EUROFIMA à SNCF SA). Au 31 décembre 2021, la part des prêts octroyés à des membres ressortissants de pays dont la dette souveraine est classée « non-investment grade » (i.e. dont la notation décernée par les agences de notation est inférieure à BBB-/Baa3) est de 153 M€ contre 161 M€ au 31 décembre 2020. Ces prêts figurent parmi les actifs non courants dans l'état de situation financière d'EUROFIMA.

Copie certifiée conforme

Le Directeur Général Délégue Laurent TREVISANI

Société Nationale SNCF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre **Ernst & Young Audit**

Tour First TSA 14444 92037 Paris-La Défense cedex S.A.S. à capital variable 344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale **Société Nationale SNCF** 2 Place Aux Etoiles 93210 La Plaine Saint-Denis

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Société Nationale SNCF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit, des comptes et des risques.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Comme mentionné dans les notes 6.4 et 28 de l'annexe aux comptes annuels, les immobilisations financières présentées au bilan de la société intègrent les titres de SNCF Réseau. La valeur nette comptable de ces titres s'élève à 8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés du sous-groupe SNCF Réseau au 31 décembre 2021, dont les capitaux propres s'élèvent à 7,8 milliards d'euros, intègrent des actifs corporels et incorporels relatifs à l'UGT Infrastructure et des impôts différés actifs pour des valeurs nettes comptables de 33,2 et 2,8 milliards d'euros respectivement. Des aléas et incertitudes majeurs, accentués par le contexte sanitaire actuel,

pèsent sur les prévisions de résultats et les projections de flux de trésorerie retenus pour l'évaluation des actifs corporels et incorporels de l'UGT Infrastructure ainsi que des impôts différés actifs figurant au bilan du sous-groupe SNCF Réseau au 31 décembre 2021. En conséquence, le montant des dépréciations afférentes pourrait être sous-évalué, réduisant d'autant la valeur de l'actif net du sous-groupe SNCF Réseau au 31 décembre 2021 sur lequel repose l'évaluation des titres de participation.

Pour ces raisons, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère probant des éléments retenus par la société pour apprécier la valeur d'inventaire des titres de SNCF Réseau.

Dans notre rapport du 26 février 2021 sur les comptes annuels au 31 décembre 2020, nous avions également formulé une réserve sur l'évaluation des titres SNCF Réseau, qui s'élevaient à 7,1 milliards d'euros.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.3.8.4 de l'annexe aux comptes annuels qui décrit le changement de méthode comptable relatif aux engagements de fin de carrière en lien avec la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02, et ses incidences sur les comptes annuels de la société.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits

dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation hors titres de participation de SNCF Réseau

Notes 4.3.3, 6.3, 6.4, 23 et 28 de l'annexe aux comptes annuels

Risque identifié

Suite à la mise en œuvre de la réforme ferroviaire en 2020, la Société Nationale SNCF, en tant qu'entité mère du groupe SNCF, détient des titres de participation dont notamment ceux relatifs aux sociétés SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, FRET SNCF et SNCF Participations.

Au 31 décembre 2021, les titres de participation hors titres de participation de SNCF Réseau figurent au bilan de la société pour un montant net de 10,1 milliards d'euros.

Ils sont comptabilisés au coût historique d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Comme indiqué dans la note 4.3.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire est estimée par la Direction en fonction notamment de la quote-part de situation nette détenue ou d'un ensemble de données dont des éléments actuels tels que la valeur réelle des actifs sous-jacents ou des éléments futurs correspondants aux perspectives de rentabilité.

L'évaluation de la valeur d'inventaire des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.

Compte tenu du caractère significatif de ces actifs, du degré d'incertitude entourant les hypothèses économiques et financières retenues, ainsi que de la sensibilité élevée de la valeur d'inventaire à ces dernières, l'évaluation par la Direction de la valeur d'inventaire des titres de participation constitue un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Nous avons examiné les hypothèses retenues par la direction pour évaluer les titres de participation notamment en :

- examinant la méthodologie et le processus d'estimation de la valeur d'inventaire, et en appréciant le cas échéant les paramètres d'évaluation retenus (taux d'actualisation et taux de croissance à long terme) avec l'aide de nos spécialistes en évaluation;
- comparant les données comptables de situation nette des participations détenues avec la valeur des titres de participation lorsque cela est pertinent;

- appréciant les projections de flux de trésorerie, notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires et les taux de marge opérationnelle, eu égard à notre connaissance des secteurs d'activité testés, du contexte stratégique, économique et financier dans lequel les filiales opèrent, et en les rapprochant des performances passées et des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles;
- effectuant des analyses de sensibilité des hypothèses clés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Nationale SNCF par le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 21 avril 2008 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, et par le Ministre de l'Economie, du Redressement Productif et du Numérique en date du 18 avril 2014 pour le cabinet Ernst & Young Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 14ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young Audit dans la 8ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit, des comptes et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier :
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit, des comptes et des risques

Nous remettons au Comité d'audit, des comptes et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, des comptes et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le

Société Nationale SNCF Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 7

cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit, des comptes et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 février 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Ernst & Young Audit

François Guillon Philippe Vogt Valérie Desclève Nicolas Pfeuty

COMPTES ANNUELS SA SNCF

NORMES FRANÇAISES

BILAN	5	14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	21
COMPTE DE RÉSULTAT	6	14.1 STRUCTURE DES DETTES FINANCIÈRES Y COMPRIS EUROFIMA ET ASSIMILÉS	22
1. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	7	14.2 STRUCTURE DES DETTES FINANCIÈRES NETTES DE LA CRÉANCE SUR SNCF RÉSEAU, DE LA	
2. EVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	7	CRÉANCE SUR LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE (CDP) ET DES PRÊTS LONG TERME AUX FILIALES	22
2.1 CRISE SANITAIRE	7	14.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE	23
2.2 GREEN COMMERCIAL PAPER	7	14.4 INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX	23
2.3 VERSEMENT PAR SNCF SA AU FONDS DE CONCOURS DE L'ÉTAT A DESTINATION DE SNCF RESEAU ET SNCF GARES & CONNEXIONS	7	14.5 INSTRUMENTS FINANCIERS SUR MATIÈRES PREMIÈRES	23
2.4 FONDATION SNCF	7	14.6 GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE	23
2.5 CESSION DE LA FILIALE ERMEWA	7	14.7 VALEURS DE MARCHE DES INSTRUMENTS	
2.6 CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILIERS PAR FRET SNCF À SNEF VIA SNCF SA	7	FINANCIERS DÉRIVÉS 15. DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES	24 24
2.7 TITRES SNCF RÉSEAU	7		
2.8 PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES DE		16. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	25
L'EXERCICE	7	17. CHIFFRE D'AFFAIRES	25
3. EVÈNEMENT POST-CLÔTURE	8	18. ACHATS ET CHARGES EXTERNES	25
4. RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	8	19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	26
4.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE	8		
4.2 ESTIMATIONS COMPTABLES	8	20. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	26
4.3 PRINCIPES COMPTABLES	8		
5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	14	21. CHARGES DE PERSONNELS ET EFFECTIFS 22. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET	26
6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	15	PROVISIONS ET AUTRES CHARGES	27
6.1 CRÉANCE SUR SNCF RÉSEAU	15	23. RÉSULTAT FINANCIER	27
6.2 CRÉANCE SUR LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE (CDP)	15	24. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	27
6.3 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16	25. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET	
6.4 DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	17	SITUATION FISCALE	27
7. STOCKS ET ENCOURS	17	26. ENGAGEMENTS HORS BILAN 26.1 ENGAGEMENTS REÇUS	28 28
8. CRÉANCES D'EXPLOITATION ET AUTRES	17	26.2 ENGAGEMENTS DONNÉS	29
9. TRÉSORERIE	18	27. LITIGES	30
10. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	18	27.1 ACCIDENT EN GARE DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE 27.2 DÉRAILLEMENT D'UN TRAIN D'ESSAIS À	30
11. ECARTS DE CONVERSION	18	ECKWERSHEIM	30
12. CAPITAUX PROPRES	19	28. FILIALES ET PARTICIPATIONS	31
13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20	29. PARTIES LIÉES	32

29.1 FONDATION SNCF	32	30. GARANTIES EUROFIMA	32
29.2 RAILS & HISTOIRE	32		
29.3 SUBVENTIONS	32		

BILAN

Normes Françaises

ACTIF

En millions d'euros	Réf. note			31/12/2021	31/12/2020
			Amort. et		
			préciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5	506	-395	111	117
Immobilisations corporelles	5	912	-549	363	325
Créance vis-à-vis de SNCF Réseau	6.1	5 250	-	5 250	679
Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique	6.2	938	-	938	938
Immobilisations financières	6.3	25 442	-24	25 418	23 985
Actif immobilisé		33 049	-968	32 081	26 045
Stocks et en cours	7	9	-3	6	11
Créances d'exploitation et autres	8	883	-1	882	4 196
Valeurs mobilières de placement	9	6 484	-10	6 474	4 422
Disponibilités	9	1 675	-	1 675	1 742
Actif circulant		9 052	-14	9 038	10 371
Comptes de régularisation	10	167	-	167	132
Prime de remboursement des obligations		70	-	70	72
Ecarts de conversion - Actif	11	582	-	582	836
Actif		42 919	-983	41 937	37 455
PASSIF					
	Réf.				
En millions d'euros	note			31/12/2021	31/12/2020
Capital				1 000	1 000
Ecarts de réévaluation				70	70
Réserves				9 974	9 974
Prime d'emission				4 050	4 050
Report à nouveau			-	1 066	4 956
Résultat de l'Exercice				960 -	6 024
Situation nette	12			14 988	14 026
Subventions d'investissement				2	2
Provisions règlementées				-	-
Capitaux propres	12			14 990	14 028
Provisions pour risques et charges	13			509	505
Dettes financières	14			24 162	19 926
Dettes fiscales et sociales	15			148	178
Autres dettes d'exploitation	15			1 597	2 042
Comptes de régularisation	16			131	154
Ecarts de conversion - Passif	11			400	622
Passif				41 937	37 455

COMPTE DE RÉSULTAT

Normes Françaises

En millions d'euros	Réf. note	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	17	1 662	1 637
Production immobilisée et stockée		53	59
Achats et charges externes	18	-1 343	-6 046
Valeur ajoutée		372	-4 351
Autres produits d'exploitation et transferts de charges	19	254	316
Impôts, taxes et versements assimilés	20	-48	-57
Charges de personnel	21	-690	-694
Excédent brut d'exploitation		-112	-4 786
Reprises de dépréciations et provisions d'exploitation	22	90	72
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	22	-180	-167
Autres charges de gestion		-0	-0
Résultat d'exploitation		-202	-4 882
Produits financiers		1 643	383
Charges financières		-617	-1 591
Résultat financier	23	1 026	-1 209
Résultat courant		824	-6 090
Produits exceptionnels		49	5
Charges exceptionnelles		-100	-11
Résultat exceptionnel	24	-51	-6
Impôts sur les résultats	25	188	72
Résultat net		960	-6 024

1. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Sauf mention contraire, les montants exprimés sont en millions d'euros (M€).

Les comptes présentés sont ceux de la Société nationale SNCF (ci-après dénommée SNCF SA) au 31 décembre 2021. SNCF SA est une société anonyme à capitaux publics et à conseil d'administration, sise 2 place aux Etoiles, 93200 Saint-Denis.

Les comptes de la Société nationale SNCF ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 février 2022.

2. EVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 CRISE SANITAIRE

L'activité de SNCF SA a été impactée par les conséquences de la crise sanitaire du Covid 19.

Dès le mois d'avril 2020, un plan de crise ambitieux est déployé, autour de 3 volets : réduction des frais de structure et de fonctionnement, report ou abandon de certains projets et investissements non prioritaires ou essentiels, pilotage de la trésorerie. Les efforts se poursuivent sur 2021.

2.2 GREEN COMMERCIAL PAPER

En 2021, SNCF SA a lancé, en collaboration avec Mirova, le 1er programme au monde de dette court terme verte (Green Commercial Paper) dont les fonds ont vocation à financer des dépenses d'exploitation ayant un impact favorable sur l'environnement et la transition écologique (dépollution, recyclage, achat d'énergie renouvelable, etc...) et préfinancer les investissements durables du Groupe.

2.3 VERSEMENT PAR SNCF SA AU FONDS DE CONCOURS DE L'ÉTAT A DESTINATION DE SNCF RESEAU ET SNCF GARES & CONNEXIONS

Le 20 septembre 2021, un protocole a été signé entre SNCF SA, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et l'État par lequel, en contrepartie du plan de relance du ferroviaire, le groupe SNCF s'engage à mobiliser 600 M€ issus de produits de cessions pour financer les investissements sur le réseau et dans les gares via le fonds de concours sur la période 2021-2025.

A ce titre :

- 480 M€ seront alloués à SNCF Réseau via le fonds de concours de l'État, et
- 120 M€ seront alloués à SNCF Gares & Connexions via une augmentation de capital au travers du fonds de concours de l'État alloué dans un premier temps à SNCF Réseau.

A ce titre, au cours de l'exercice 2021, un montant de 140 M€ a été versé par SNCF SA au fonds de concours. Il sera affecté pour 20 M€ à des dépenses de régénération du réseau et pour 120 M€ à la recapitalisation de SNCF Gares & Connexions.

2.4 FONDATION SNCF

La Fondation SNCF porte la politique de mécénat du groupe SNCF. Elle agit en faveur de l'intérêt général, en partenariat avec les associations ou organismes assimilés

La Fondation SNCF a pour vocation à intervenir en France ou à l'étranger. Son soutien s'exerce sous forme de dons matériels (financiers, en nature...) ou immatériels (compétences...).

Les statuts ayant pour but de prolonger la durée de la Fondation SNCF de cinq années à compter du 1er janvier 2021 ont été signés le 28 décembre 2020.

Le programme d'actions pluriannuel validé dans les nouveaux statuts de la fondation SNCF s'élève à un montant de 22 M€ dont 13 M€ à la charge de SNCF SA, représentant la dotation de la Fondation pour le quinquennat 2021-2025.

L'ensemble de l'engagement 2021-2025 a été comptabilisé en charge sur l'exercice 2021 soit 13 M€. Seule l'échéance de 2021 a fait l'objet d'un règlement de 3 M€, le reliquat est comptabilisé en dette d'exploitation pour 10 M€.

2.5 CESSION DE LA FILIALE ERMEWA

La cession d'Ermewa Holding SAS et de ses filiales, par Transport et Logistique Partenaires (TLP) (filiale de SNCF Participations) a généré à son niveau un produit de cession de 1 582 M€.

Cette plus-value est fiscalement exonérée d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charge de 12 % (190M€). L'impôt sur les sociétés de TLP lié directement à cette opération s'élève à 50 M€. En parallèle, TLP a versé un dividende de 1 500 M€ à SNCF Participations qui est imposé à hauteur de 5%, soit un impact sur l'Impôt sur les Sociétés de SNCF Participations (19 M€). Ainsi le produit d'intégration fiscale de SNCF SA a été augmenté de 69 M€ en lien direct avec cette opération.

En outre, le produit de la cession a transité via les comptes de centralisation de trésorerie (cashpool) de SNCF SA pour 2 150 M€.

2.6 CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILIERS PAR FRET SNCF À SNEF VIA SNCF SA

Ces opérations sont une opportunité financière pour FRET SNCF de bénéficier de trésorerie dès le 1er trimestre 2021 tout en conservant dans le groupe le potentiel de valorisation de sites à forts enjeux.

Dans ce cadre, SNCF SA a procédé à l'acquisition auprès de FRET SNCF :

- des bâtiments Hebert pour un montant de 35 M€ en janvier 2021. Une première phase dans la cession à SNEF a été réalisée sur juin 2021 pour 25 M€. Les phases suivantes seront réalisées sur les exercices 2022 et 2023.
- des bâtiments Bertrand La Villette pour un montant de 38 M€ en septembre 2021. La cession auprès de SNEF est prévue sur l'exercice 2024.

2.7 TITRES SNCF RÉSEAU

La valeur des titres détenus par SNCF SA à la clôture 2021 a été testée.

A l'issue de ce test, l'intégralité de la dépréciation des titres SNCF Réseau constatée sur l'exercice 2020 a été reprise au 31 décembre 2021 pour + 1 129 M€ en conséquence de la signature de la reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État pour un montant de 10 milliards d'euros à effet au 1^{er} janvier 2022 (cf. § Évènement post clôture).

2.8 PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de prises de participation au cours de l'exercice 2021.

3. EVÈNEMENT POST-CLÔTURE

Au 1er janvier 2022, l'État a repris 10 Md€ de valeur nominale de remboursement de la dette SNCF Réseau, conformément aux dispositions de la Loi de Finance 2022.

Le mécanisme de la reprise a ainsi été réalisé selon les mêmes modalités que celles mises en œuvre pour la reprise de 25 Md€ réalisée au 1er janvier 2020. (Cf. § 2.7).

4. RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes de l'Entreprise sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables en France, reprises dans le Plan Comptable Général issu du règlement ANC 2020-09.

4.2 ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour établir les comptes de l'Entreprise au 31 décembre 2021 et préparer les états financiers, la Direction doit procéder à des estimations.

Ces estimations et hypothèses concernent :

- La dépréciation des actifs financiers

L'Entreprise évalue à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif financier, notamment les titres de participation pour réaliser un test de dépréciation et comptabiliser si nécessaire une provision.

Les provisions pour risques, et les éléments relatifs aux avantages liés au personnel.

En cas de sortie de ressource probable dont le fait générateur est antérieur à la date d'arrêté des comptes, une provision est comptabilisée au passif du bilan. Si la sortie de ressource est estimée possible mais demeure improbable une information est alors donnée en annexe au titre des passifs éventuels.

Le coût des avantages liés au personnel est déterminé à partir d'évaluations actuarielles basées sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de mortalité et d'inflation. En raison du caractère long terme des plans, l'incertitude liée à ces hypothèses est significative et peut entraîner des variations significatives des provisions selon l'évolution de ces hypothèses.

- La dépréciation des instruments financiers dérivés

L'Entreprise utilise des hypothèses pour évaluer les pertes latentes de ses instruments financiers dérivés.

4.3 PRINCIPES COMPTABLES

4.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- des logiciels acquis et créés par l'Entreprise pour ellemême, amortis selon la méthode linéaire sur une durée probable d'utilisation n'excédant pas 5 ans ;
- de concessions et licences amorties sur une durée de 4 ans.

4.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont composées de terrains, constructions, aménagements et agencements, matériels et systèmes informatiques, matériels de bureau, mobiliers et outillages divers.

Les immobilisations corporelles figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et celles produites en interne à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien.

Le coût de production comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre utilisées pour la production des immobilisations. Les charges financières relatives aux coûts d'emprunt encourus lors de l'acquisition ou la production des immobilisations ne sont pas incorporées au coût de revient de l'actif concerné.

Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées pour les installations fixes comme suit :

Les charges d'entretien courant et de réparation (visites techniques, contrats de maintenance...) constituent des charges d'exploitation ;

Les dépenses relatives aux programmes pluriannuels de gros entretien des constructions sont immobilisées en procédant au renouvellement partiel ou total de chaque composant concerné.

4.3.2.1 Frais d'acquisition des immobilisations

Les droits de mutation, honoraires (agences, notaires...) ou commissions (courtages et autres coûts de transaction liés aux acquisitions) et frais d'actes liés à l'acquisition (frais légaux, frais de transfert de propriété, ...) sont des éléments constitutifs du coût d'acquisition de l'immobilisation.

4.3.2.2 Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur rythme d'utilisation, selon le mode linéaire, à l'exception du matériel informatique qui est amorti selon le mode dégressif sur une durée d'utilité de 4 ans.

Plus précisément, les durées retenues sont les suivantes :

Composants	Années
Aménagement des terrains	20 ans
Constructions complexes :	
- Gros œuvre	50 ans
- Clos et couvert	25 ans
- Second œuvre	25 ans
- Aménagements	11 à 15 ans
- Lots techniques	15 ans
Constructions simples :	
- Gros œuvre, second œuvre, clos et couvert	30 ans
- Aménagements	11 à 15 ans
- Lots techniques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 20 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

4.3.2.3 Dépréciation des immobilisations

Conformément aux dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et à l'avis 2005-D du comité d'urgence du CNC, l'Entreprise effectue des tests de dépréciation d'actifs lorsque des circonstances ou événements indiquent que des actifs ont pu perdre de la valeur.

L'Entreprise apprécie, à chaque arrêté comptable, s'il existe un indice montrant qu'un actif ait pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un tel indice, un test de dépréciation est effectué. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle, laquelle est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur vénale et sa valeur d'usage. La valeur actuelle d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes des autres actifs de l'Entreprise ou groupe d'actifs. Le cas présent, l'Entreprise calcule la

valeur actuelle du groupe d'actif (unité génératrice de trésorerie – UGT¹) à laquelle appartient l'actif testé.

En l'espèce, SNCF SA est composée d'une seule et même UGT incluant toute l'activité de SNCF SA hors Installations Sociales Transférées (IST) qui ont fait l'objet d'une évaluation par la Direction de l'Immobilier avec l'aide d'un cabinet spécialisé fin 2020. SNCF SA est propriétaire ou locataire de locaux à vocation sociale de natures diverses nommés IST (Installations Sociales Transférées), bénéficiant à l'ensemble des salariés des 5 sociétés SNCF, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions, Fret SNCF et SNCF Voyageurs. SNCF SA porte l'ensemble des charges propriétaires et locataires lié au patrimoine de ces IST.

4.3.3 Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net des dépréciations éventuelles.

Une dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'Entreprise. Cette valeur est déterminée soit à la valeur de marché pour les sociétés cotées (cours de bourse), soit en fonction de la quote-part de situation nette détenue et d'un ensemble de données composé notamment :

- d'éléments historiques ayant servi à apprécier la valeur d'origine des titres,
- d'éléments actuels tels que la rentabilité de l'Entreprise ou la valeur réelle des actifs sous-jacents,
- d'éléments futurs correspondant aux perspectives de rentabilité ou de réalisation et aux tendances de la conjoncture économique.

L'appréciation de la valeur des titres tient compte en particulier de la maturité de l'activité (si l'activité est dans une période de lancement, aucune dépréciation n'est constituée si la rentabilité future est assurée).

La dépréciation est enregistrée sur les titres puis sur les prêts et sur les comptes courants. Une provision pour risques est constituée si nécessaire.

4.3.4 Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement apparaît probable (importants retards de paiement, dépôt de bilan, litiges, ...). La dépréciation est fondée sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement déterminé sur la base de données historiques.

4.3.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les obligations sont comptabilisées à leur date d'acquisition pour le montant nominal corrigé de la prime ou de la décote. A la clôture, elles comprennent le montant des intérêts courus et non échus.

Les actions de SICAV sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors droit d'entrée. Elles sont comparées à la clôture à la valeur liquidative. Si cette dernière est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

1 L'unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Les titres de créances négociables sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les intérêts sont enregistrés en produits financiers au prorata temporis.

4.3.6 Primes et frais d'émission, primes de remboursement des emprunts

Dans le cas d'une émission au-dessous du pair, la prime et les frais sont constatés dans un compte de charges à étaler à l'actif du bilan. Ces primes et frais sont amortis linéairement sur la durée de vie des emprunts.

Dans le cas d'une émission au-dessus du pair, la prime est affectée en priorité à l'amortissement des frais d'émission, l'écart résiduel éventuel constitue :

- soit un produit constaté d'avance si la prime est supérieure aux frais,
- soit des frais d'émission compensés si la prime est inférieure aux frais.

Cet écart résiduel est étalé linéairement sur la durée de l'emprunt.

4.3.7 Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts, par rapport aux montants des créances et dettes converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction, sont inscrits en écarts de conversion actif et passif. Après prise en compte des instruments de couverture, les pertes de change latentes nettes, par devise et par échéance, font l'objet d'une provision pour risque de change.

4.3.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'Entreprise à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie pour l'Entreprise.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de l'Entreprise ou d'engagements externes ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que l'Entreprise assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable pour l'Entreprise de supporter pour éteindre son obligation.

Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs (incertains) qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat financier.

4.3.8.1 Provisions pour risques liés à l'environnement

SNCF SA comptabilise une provision dès lors qu'une sortie de ressource devient probable en application de la

groupe d'actifs.

réglementation environnementale. Cette provision concerne les risques liés à l'amiante, au titre de la mise en conformité des bâtiments et des actions intentées contre l'entreprise au motif d'une exposition à l'amiante.

4.3.8.2 Provisions pour litiges et risques contractuels

La provision pour litiges et risques contractuels comprend notamment les risques liés à des contentieux juridiques et à des dénouements de contrats, ainsi que les risques contractuels.

L'Entreprise est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations, notamment au titre des actions suivantes :

- Litiges relatifs au contrat de travail;
- Litiges concernant d'ex salariés ;
- Litiges concernant des contrats avec des fournisseurs.
 Ces litiges sont provisionnés en fonction d'une estimation du risque encouru.

A compter de l'année 2000, le Groupe a contracté des polices d'assurances au-delà d'un premier niveau de prise en charge par auto-assurance.

En cas de perte probable relative à une obligation contractualisée antérieurement à la date de clôture, l'entreprise constitue une provision égale à la sortie de ressource sans contrepartie qu'elle a estimée à partir de son coût de revient.

4.3.8.3 Provisions pour risques sociaux et fiscaux

SNCF SA comptabilise des provisions pour risques fiscaux et sociaux lorsqu'il existe un risque probable de sortie de ressources au titre d'un événement passé à l'égard respectivement des instances fiscales, du personnel et des organismes sociaux. La provision comptabilisée est évaluée pour le montant de sortie de ressources qu'il est probable d'encourir. SNCF SA provisionne, par mesure de prudence, les redressements fiscaux contestés.

4.3.8.4 Avantages du Personnel et charges de personnel

Changement de méthode relatif aux régimes à prestations définies

SNCF SA a mis en œuvre le changement de méthode rendu possible par la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 17 novembre 2021, estimant que celui-ci conduit à fournir une meilleure information financière.

La décision concerne les modalités de rattachement des droits aux périodes de services de certains régimes à prestations définies, si l'attribution des droits est conditionnée à la présence du salarié au moment du départ en retraite et si ces droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté.

Pour ces régimes, la méthode à appliquer désormais conduit à constater les droits sur les dernières années de carrière du salarié qui lui confèrent les droits au moment de son départ à la retraite, et non plus sur toute la durée de la carrière dans l'entreprise.

La mise en œuvre de ce changement de méthode s'est traduite par une diminution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière de 2 M€, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2021. Ce changement de méthode n'a pas d'effet significatif sur le compte de résultat.

Convention Collective Nationale de la branche ferroviaire

Les négociations relatives à la convention collective nationale (CCN_3217) de la branche ferroviaire ont débuté en décembre 2013. Imposées par la Loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire, ces négociations portent sur les thématiques obligatoires d'une convention collective de branche en droit français.

Cinq accords collectifs de branche, concernant chacun un futur volet de la CCN, avaient d'ores et déjà été conclus lors des années passées :

- l'accord du 23 avril 2015 relatif au champ d'application de la CCN;
- l'accord du 17 décembre 2015 portant désignation de l'OPCA de la branche ferroviaire;
- l'accord du 31 mai 2016 relatif aux dispositions générales de la CCN;
- l'accord du 31 mai 2016, relatif au contrat de travail et à l'organisation du travail;
- l'accord du 6 juin 2017 relatif à la formation professionnelle.

L'ensemble de ces accords ont été étendus par arrêté ministériel, et sont donc pleinement applicables à l'ensemble des entreprises dont l'activité principale est visée par le champ d'application de la CCN.

Par exception, le volet "organisation du travail" de la CCN, prévu par l'accord du 31 mai 2016, est applicable depuis le 1er janvier 2017 non-seulement aux entreprises de la branche, mais également aux salariés des entreprises titulaires d'un certificat ou d'un agrément de sécurité affecté aux activités ferroviaires, quelle que soit l'activité principale de leurs entreprises.

Par ailleurs, un décret « Classifications et rémunérations » est paru le 25 aout 2021. Ce décret précise les conditions de mise en œuvre et d'articulation des règles de classification et de rémunération dans la branche ferroviaire. Il prévoit que chaque salarié entrant dans son champ d'application se voit attribuer une classification à laquelle correspond une rémunération annuelle garantie et que cette classification résulte de l'affectation de l'emploi ou de l'emploi-type de ce salarié dans l'une des neuf classes qu'il établit. Ce décret s'applique jusqu'au jour de l'entrée en vigueur d'un arrêté portant extension d'un accord collectif contenant ces mêmes clauses et, à défaut, il cessera de produire ses effets au 20 janvier 2024, soit 36 mois après la publication de l'ordonnance n° 2021-49 du 20 janvier 2021 relative aux classifications et rémunérations au sein de la branche ferroviaire.

Le 15 décembre 2021, deux nouveaux accords collectifs de branche ont été signés sur ces sujets :

- l'accord relatif aux classifications et rémunérations, qui s'appliquera à toutes les entreprises de la branche et à leurs 160 000 salariés à compter du 1er janvier 2022;
- l'accord relatif aux garanties sociales des salariés transférés dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services publics de transport ferroviaire de voyageurs, dit « Sac à dos social ». Signé par l'UNSA Ferroviaire et la CFDT-FGTE Cheminots qui représentent 42,96 % des salariés de la branche, cet accord sera valide sous réserve que des organisations syndicales totalisant plus de 50% des salariés ne s'y opposent pas dans un délai de 15 jours à compter de sa date de notification. Les représentants de SUD Rail ayant indiqué que leur syndicat ne s'opposerait pas à cet accord, celui-ci devrait être applicable début janvier 2022.

Les volets de la CCN restant à traiter sont les suivants :

 Les garanties collectives des salariés de la branche (prévoyance); - Le droit syndical.

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires, les cotisations sociales, la participation des salariés et les dépenses au titre des autres avantages du personnel.

Les avantages du personnel à court terme autres que les indemnités de cessation d'emploi sont ceux payés intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID19, le recours au dispositif d'activité partielle a été facilité par les mesures de soutien du Gouvernement visant à maintenir l'emploi. Par l'ordonnance n°2020-346 du 27 mars 2020, le dispositif d'activité partielle a notamment été étendu aux « [...] salariés de droit privé des entreprises inscrites au répertoire national des entreprises contrôlées majoritairement par l'État mentionnées au 3° de l'article L.5424-1 du code du travail [...] », rendant ainsi éligible les sociétés du Groupe SNCF au dispositif de l'activité partielle. Ainsi SNCF SA a pu recourir au dispositif dès la mi-mars 2020 et bénéficier des allocations d'activité partielle. Les allocations nettes, c'est-à-dire hors part financée par l'UNEDIC du fait du régime d'auto-assurance chômage de l'entreprise, sont comptabilisées en diminution des charges de personnel. La société a également pu bénéficier des exonérations de charges sociales prévues par le dispositif de l'activité partielle.

En vertu de la Loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, le droit individuel à la formation (DIF) a été remplacé le 1er janvier 2015 par le compte personnel de formation (CPF). Le CPF est utilisé par le salarié, avec ou sans l'accord de son employeur, selon que la formation éligible au sens des articles L. 6323-6, L. 6323-16 et L. 6323-21, est effectuée ou non sur son temps de travail. Le traitement comptable du CPF reste identique à celui du DIF: les sommes versées aux CPF et aux organismes de formation constituent une charge de la période. Par ailleurs, considérant que la formation des salariés bénéficiera à l'entreprise, la sortie de ressources relative à cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision

Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi, autres que les indemnités de cession d'emploi, comprennent les avantages acquis pendant la période d'activité des salariés, mais payés après la fin de cette période d'activité, comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, l'assistance médicale postérieure à l'emploi. Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non, en vertu desquels une entité verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel. Deux types de régimes sont distingués :

- Les régimes à cotisations définies

Il s'agit des régimes en vertu desquels une entreprise verse les cotisations définies à une entreprise distincte et n'aura aucune obligation, juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Depuis la création de la Caisse autonome de Prévoyance et de Retraite du Personnel de SNCF le 30 juin 2007, le régime

spécial de retraite du personnel au statut constitue un régime à cotisations définies.

- Les régimes à prestations définies

Il s'agit des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Depuis 2013, SNCF provisionne la totalité de ses engagements de retraite et assimilés à l'égard des membres du personnel actif et retraité en vertu de la méthode préférentielle du PCG (article 335-1). Les coûts des services rendus et les prestations versées sont comptabilisés respectivement en dotations et reprises de provisions d'exploitation ; les écarts actuariels et les effets de la dés-actualisation sont comptabilisés en résultat financier.

 Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi comprennent :

La provision pour rentes accidents du travail, trajet et maladie professionnelle (ATT/MP) des agents statutaires à verser sur leur période de retraite

SNCF SA assure le service des rentes ATT/MP indépendamment du régime général. La provision intègre la réversibilité des rentes, en principe non réversibles, sauf si le décès du salarié actif ou du pensionné est imputable à l'accident ou à la maladie professionnelle, dans ce cas, le conjoint survivant bénéficie d'une rente d'ayant-droit. Les rentes viagères sont intégralement provisionnées dès qu'elles sont accordées aux agents accidentés sans condition d'ancienneté.

- La provision relative à l'Action sociale

SNCF SA assure diverses prestations sociales (suivi psychologique, soins, aides familiales, aides au maintien à domicile et au bien vieillir, aides à l'amélioration de l'habitat) essentiellement aux agents retraités statutaires et à leurs veuves. Les prestations de l'Action sociale qui bénéficient au personnel actif dans une moindre mesure, constituent des avantages à court terme.

 La provision relative au régime différentiel de prévoyance des cadres supérieurs statutaires

Ce régime verse à ses affiliés et à leurs ayants-droits les prestations en nature des assurances maladie et maternité, les allocations prévues en cas de décès de l'agent, du pensionné, du conjoint ou de l'enfant, et des prestations spécifiques (allocations de fin de carrière, allocations d'hébergement, allocations spéciale secours aux conjoints).

 La provision pour indemnités de fin de carrière des agents contractuels

SNCF SA provisionne les indemnités de départs en retraite à verser aux salariés contractuels en application de la CCN de la Branche Ferroviaire.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi, que l'entreprise ne s'attend pas à régler intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants.

Les provisions relatives aux avantages à long terme comprennent :

La provision pour cessation progressive d'activité

La cessation progressive d'activité (CPA) est un dispositif permettant d'aménager le temps de travail des salariés en fin de carrière. L'accord entré en vigueur en juillet 2008 offre la possibilité d'une cessation dégressive ou complète d'activité, selon des critères d'ancienneté, de pénibilité et de catégorie de personnel. L'évaluation de la provision s'appuie sur une hypothèse de taux d'adhésion au dispositif.

 La provision pour rentes ATT/ MP des agents statutaires pour leur période d'activité

SNCF SA assure le service des rentes ATT/MP indépendamment du régime général. Les rentes ATT/MP versées durant la période d'activité constituent des avantages à long terme (les rentes versées durant la période de retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi).

– La provision relative aux médailles d'honneur du travail La médaille d'argent peut être décernée à tout agent quel que soit son âge, en activité ou non, comptant au moins 25 années de service. Dans les mêmes conditions, la médaille de vermeil peut être décernée à tout agent comptant au moins 35 années de service et la médaille d'or à tout agent comptant au moins 38 années de service (ou 20, 30 et 33 ans pour les agents de conduite). Les agents en activité auxquels est décernée la médaille d'honneur bénéficient d'une allocation et d'un congé supplémentaire avec solde. La provision est calculée en valorisant le coût de cette allocation et des 2 jours de congés supplémentaires obtenus. Les montants des différentes allocations sont fixés par décret et ne changent pas, sauf en cas de publication de nouveaux montants.

 La provision relative aux comptes épargne temps de fin d'activité (CET FA)

Suite à la publication de la loi 2005-296 du 31 mars 2005 portant sur la réforme de l'organisation du temps de travail dans l'Entreprise et du décret du 3 septembre 2008 sur l'application de la loi du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat, l'EPIC SNCF avait signé, le 6 juin 2008, un accord collectif prévoyant la création d'un compte épargne temps permettant d'épargner des jours de congés, à utiliser soit en complément des jours de congés de l'année (CET compte courant constituant un avantage à court terme), soit en fin de carrière, ou bien dans le cadre d'une cessation progressive d'activité (CET fin d'activité constituant un avantages à long terme) voire d'une monétisation.

La provision relative à l'accord en faveur des anciens apprentis

La provision concerne l'accord collectif du 28 octobre 2016 négocié au niveau du groupe public ferroviaire relatif à l'évolution des majorations salariales des anciens apprentis et élèves et à la mise en place d'un dispositif de participation financière de l'entreprise au rachat des trimestres de retraite non validés de ses anciens apprentis, au titre de périodes d'apprentissage effectuées avant le 30 juin 2008.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des avantages du personnel payables à la suite de la décision de l'entité de résilier le contrat de travail du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite ou bien de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange de ces indemnités.

Les provisions au titre des indemnités de cessation d'emploi comprennent :

 La provision relative aux indemnités de départ volontaire
 Le dispositif permet à des agents statutaires qui relèvent de certains établissements identifiés comme étant en excédent d'effectifs, de bénéficier d'une indemnité forfaitaire de départ et également des allocations d'aide de retour à l'emploi, en contrepartie de leur cessation d'emploi. La provision est évaluée pour tous les plans de réorganisation présentés aux instances représentatives du personnel, sur la base du taux d'adhésion probable au dispositif pour les postes éligibles. Les indemnités de départ sont comptabilisées en charge à payer à la signature de la convention de départ volontaire par le salarié et l'entreprise.

– La provision pour allocations de retour à l'emploi SNCF SA, étant auto-assureur en matière de chômage, finance directement les allocations de retour à l'emploi (ARE) dont ses ex salariés peuvent bénéficier. La provision constituée couvre les allocations de retour à l'emploi versées par Pôle Emploi aux ex salariés, démissionnaires (si motifs légitimes uniquement), licenciés, voire réformés pour les agents statutaires, et aux ex salariés en CDD.

Un changement d'estimation opéré en 2021 s'est traduit par une dotation complémentaire de la provision pour allocations de retour à l'emploi de 3 M€ sur 2021. La provision est désormais constatée à la cessation d'emploi, et non plus lors du versement de la première allocation de retour à l'emploi, ou à la signature du contrat d'apprentissage. Elle couvre l'ensemble des ex-salariés de l'entreprise, bénéficiaires dans les mêmes conditions du régime de l'auto-assurance chômage, quel que soit le contrat de travail, en fonction des probabilités d'accès au dispositif, et de la date probable jusqu'à laquelle SNCF SA reste engagée.

Facilités de circulation

Les personnels actifs et retraités des sociétés issues du Groupe Public Unifié SNCF, ainsi que leurs ayant-droits, bénéficient de facilités de circulation, leur permettant de voyager en trains dans certains cas à des conditions tarifaires différentes du prix de marché.

Les facilités de circulation octroyées en contrepartie des services rendus par les salariés sur leur période d'activité correspondent à la définition d'un avantage à court terme.

Concernant le personnel actif pour la période postérieure à l'emploi, les retraités et leurs ayant-droits, le groupe SNCF estime que le coût moyen marginal du dispositif reste inférieur au prix moyen acquitté au moment de la réservation : aucun passif n'est donc comptabilisé au titre de cet avantage postérieur à l'emploi.

4.3.9 Instruments Financiers Dérivés

Les instruments utilisés par l'entreprise font l'objet d'une inscription en engagement hors bilan.

En ce qui concerne la gestion des engagements à long terme, tous les instruments de couverture utilisés par l'entreprise sont affectés a priori à des emprunts ou à des créances, lors de leur lancement ou à des sous-jacents existants.

4.3.9.1 Gestion du risque de change

Pour couvrir les encaissements et décaissements de devises liés au service de la dette et à l'activité commerciale, l'entreprise est amenée à intervenir sur le marché des changes. Les instruments utilisés sont les contrats à terme, les contrats d'échange (swaps) et les options de change.

Les moins-values latentes sur les ventes d'option de change en cours sont provisionnées au compte de résultat. Les primes encaissées ou décaissées au titre de ces options sont enregistrées en totalité au compte de résultat l'année de leur échéance.

4.3.9.2 Gestion du risque de taux

Contrats et options sur contrats d'échange de taux

L'entreprise utilise les contrats d'échange de taux et les options sur contrats d'échange de taux à l'occasion de ses émissions d'emprunts ou dans le cadre de la gestion de sa dette nette existante.

Toutes les primes encaissées ou décaissées au titre des options sont systématiquement enregistrées en totalité au compte de résultat l'année de leur échéance. En outre, lorsqu'une vente d'option est exercée, la valeur nette perdante du contrat d'échange de taux mis en place dans le cadre de la stratégie de couverture, est enregistrée au compte de résultat l'année de son engagement. Elle est ensuite étalée au compte de résultat en compensation du contrat d'échange contractuel.

Dans le cadre de la gestion active de son risque de taux, l'entreprise s'efforce, dans la mesure du possible, d'annuler des contrats existants plutôt que d'effectuer de nouvelles opérations de couverture, ceci afin de limiter son risque de contrepartie et ses engagements. Le montant des soultes encaissées ou décaissées à l'occasion de la conclusion ou de l'annulation de contrats d'échange est étalé sur la durée de vie des éléments couverts correspondants.

Les opérations non qualifiées de couverture sont comptabilisées en positions ouvertes isolées. Leur valeur de marché est comptabilisée au bilan afin de présenter l'exposition de l'entreprise dans un compte d'instruments de trésorerie par la contrepartie d'un compte transitoire de « Différence d'évaluation (actif ou passif) sur instruments dérivés en POI ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques comptabilisée en résultat financier.

> Contrats à terme de taux

L'entreprise peut être amenée à intervenir sur les marchés à terme de taux d'intérêts, notamment dans le cadre de la préparation d'une émission d'emprunt ou pour gérer le risque de taux sur ces actifs et passifs à taux variables. Ces opérations peuvent prendre la forme d'instruments financiers sur les marchés organisés ou de gré à gré.

Les charges et produits résultant des contrats à terme ferme d'instruments financiers sont étalés sur la durée des emprunts couverts.

Instruments financiers sur matières premières

Afin d'optimiser le coût moyen des approvisionnements en carburant à la demande de certaines filiales, l'entreprise utilise des instruments financiers dérivés de couverture liés aux produits pétroliers. Ces opérations prennent principalement la forme de swaps (contrats d'échange) ou d'achats d'options (caps ou tunnels à prime nulle).

Les primes décaissées au titre des options sont enregistrées au bilan et amorties linéairement en résultat sur la durée de vie des opérations couvertes. En miroir, un contrat est signé avec la filiale qui permet de neutraliser les impacts compte de résultat.

4.3.10 Comptabilisation du chiffre d'affaires

4.3.10.1 Redevance SNCF

La redevance de SNCF SA est comptabilisée sur la base du forfait annuel des conventions signées avec les autres entreprises du groupe.

La redevance couvre les missions au titre du contrôle et pilotage stratégiques, de la cohérence économique et de l'intégration industrielle, de l'unité et de la cohésion sociales, et certaines missions transversales et mutualisées pour les entreprises du groupe.

4.3.10.2 Prestations de services

Les prestations de services réalisées par SNCF SA avec les entreprises du groupe sont comptabilisées sur la base des conventions signées et sont facturées suivant différentes modalités définies contractuellement (facturation au forfait, au réel, en régie, ...).

4.3.11 Opérations de location-vente

L'entreprise détient dans son portefeuille des contrats de location – vente auprès de sociétés.

Pendant la durée des contrats, les charges constatées au compte de résultat sont composées des intérêts liés au financement.

A l'expiration du contrat de location-vente, le financement est soldé et le bien devient propriété de l'entreprise.

4.3.12 Distinction entre résultat courant et exceptionnel

Le résultat courant correspond à la somme du résultat d'exploitation et du résultat des opérations financières. Il inclut donc l'ensemble des produits et des charges directement liés aux activités opérationnelles de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel est constitué des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de l'entreprise.

4.3.13 Impôts sur les sociétés et intégration fiscale

Le périmètre de l'intégration fiscale de l'Entreprise est constitué de 219 sociétés au 31 décembre 2021. Il s'agit de SNCF SA, ainsi que de l'ensemble de ses filiales fiscalement intégrées.

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale, les filiales supportent une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration.

SNCF SA comptabilise dans ses comptes le produit d'intégration fiscale du Groupe et il n'existe pas de mécanisme de remboursement du produit d'intégration fiscale par SNCF SA, société « Mère » du groupe fiscalement intégré, aux filiales membres de ce groupe.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros	31/12/2020	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	31/12/2021
Concessions, Brevets, Logiciels	453	32	-10	475
Autres immobilisations incorporelles en cours	31	33	-33	32
Immobilisations incorporelles brutes	484	65	-43	506
Terrains	60	73	-21	112
Aménagement de terrains	19	2	0	21
Constructions et agencements	294	8	-2	377
Installations techniques, matériels et outillages industriels	162	8	-5	165
Autres immobilisations corporelles	283	14	-9	210
Immobilisations corporelles en cours	30	105	-107	27
Immobilisations corporelles brutes	847	211	-145	912
Immobilisations corporelles et incorporelles brutes	1 331	275	-188	1 419
Amortissements et dépréciations des immobilisations	-367	-39	10	205
incorporelles Amortissement des aménagements des terrains	-3 6 7		0	-395
· ·	-	·	·	•
Amortissement des constructions et agencements	-205	-17	2	-247
Amortissement des installations techniques, matériels et outillages industriels	-137	-9	5	-141
Amortissment des autres immobilisations corporelles	-174	-16	9	-154
Dépréciation des constructions	-1	0	0	-1
Amortissements et dépréciations des immobilisations				
corporelles	-523	-44	17	-549
Amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	-889	-82	27	-945
Total des immobilisations corporelles & incorporelles nettes	442	193	-161	474

Les acquisitions de l'exercice 2021 (275 M€) sont constituées par :

- Des augmentations d'immobilisations incorporelles pour 65 M€ dont :
 - 32 M€ de concessions, brevets et logiciels qui concernent principalement des mises en services de logiciels ;
 - 33 M€ d'immobilisations incorporelles en cours sur des dépenses d'investissement informatiques.
- Des augmentations d'immobilisations corporelles pour 211 M€ dont :
 - 105 M€ d'immobilisations corporelles en cours, principalement sur la direction des Systèmes d'Informations pour 40 M€ ;
 - 106 M€ d'autres immobilisations corporelles qui concernent principalement l'acquisition de terrains.

Les diminutions de l'exercice 2021 (-188 M€) sont constituées par :

- Des diminutions d'immobilisations incorporelles pour
 -43 M€ dont :
 - -10 M€ de cessions/mises au rebut de concessions, brevets et logiciels concernant principalement des logiciels de la direction des Systèmes d'Informations ;
 - -33 M€ de mises en service d'immobilisations incorporelles en cours.
- Des radiations pour cessions et mises au rebut d'immobilisations corporelles pour -145 M€ dont :
 - -38 M€ de cessions d'immobilisations corporelles dont -21 M€ concernent des terrains,
 - -107 M€ de mises en service d'immobilisations corporelles en cours.

6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		Augmentation	Diminution de		
En millions d'euros	31/12/2020		l'exercice	Autres Flux	31/12/2021
Créance vis à vis de SNCF Réseau	679	4 614	-43	-	5 250
Créance vis-à-vis de la Caisse de la Dette Publique (CDP)	938	_	_	-	938
Autres immobilisations financières	25 138	4 491	-4 203	16	25 442
Total	26 756	9 105	-4 246	16	31 631

6.1 CRÉANCE SUR SNCF RÉSEAU

La Loi du 13 février 1997, portant création de Réseau Ferré de France (RFF) devenue en 2015 SNCF Réseau, précise dans son article 7 que, en contrepartie du transfert des immobilisations d'infrastructure au 1er janvier 1997, une dette de 20,5 milliards d'euros est transférée à SNCF Réseau.

Ce transfert a consisté en la constatation, à l'actif du bilan de l'Entreprise, d'une créance sur SNCF Réseau, le passif de l'Entreprise restant identique.

La créance sur SNCF Réseau a été constituée en ligne à ligne de manière à présenter une structure, en termes d'échéances, de devises et de nature de taux en tous points identiques à celles de la dette de l'Entreprise après contrats d'échange, arrêtée au 31 décembre 1996 à 30,3 Mds d'Euros.

Le cours d'origine retenu pour les devises incluses dans la créance a été celui du 31 décembre 1996.

Par ailleurs, les postes comptables de produits ou charges restant à étaler représentatifs des primes et frais d'émission ou de produits ou charges sur contrats d'échange ont fait l'objet d'un transfert, matérialisé par un flux de trésorerie. Ce flux est constaté dans les comptes de l'Entreprise sous la forme d'un produit constaté d'avance, qui est enregistré en résultat en fonction des échéances des transactions correspondantes.

Au-delà de cette créance historique et en 2021, SNCF SA a accordé 3 lignes de prêts à SNCF Réseau pour un montant de 4 600 M€ au total.

En conséquence, au 31 décembre 2021, la créance sur SNCF Réseau se décompose comme suit :

6.1.1 Structure par échéances

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Moins d'un an	0	43
Plus d'un an et moins de 5 ans	615	615
Plus de 5 ans	4 600	-
Sous-Total	5 215	658
Intérêts courus non échus	35	21
Total	5 250	679

6.1.2 Structure par devises hors intérêts courus

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Euro	5 215	658
Total	5 215	658

6.1.3 Structure par taux après prise en compte des instruments financiers dérivés hors intérêts courus

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Taux fixe	5 213	613
Taux variable	2	45
Total	5 215	658

6.2 CRÉANCE SUR LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE (CDP)

La Loi de finances rectificative publiée le 27 décembre 2007 par son article 82 a mis fin au Service Annexe d'Amortissement de la Dette (SAAD) créé le 1er janvier 1991, conformément au contrat de plan signé en 1990 entre l'État Français et SNCF et dont la vocation était d'isoler une part de la dette de SNCF.

À cet effet, les opérations suivantes ont été réalisées en décembre 2007 :

- conclusion de contrats croisés dits « miroirs » entre SNCF Mobilités et la Caisse de la Dette Publique (CDP) le 31 décembre 2007.
- conclusion d'un contrat d'emprunt SNCF vis-à-vis de la CDP, ce contrat reflétant exactement le montant ainsi que les caractéristiques de la dette inscrite dans le SAAD et portant aussi sur les dérivés associés,
- simultanément, conclusion d'un contrat inverse, la CDP empruntant à SNCF.

À l'issue de cette étape, SNCF est donc à la fois débitrice et créancière de la CDP d'un même montant, lequel est égal à son engagement vis-à-vis du SAAD, soit 8 060 M€ au 31/12/2007.

- Reprise par l'État des engagements de SNCF vis-à-vis de la CDP.
- Une fois ces contrats miroirs mis en place, l'État s'est substitué à SNCF pour le remboursement de la dette CDP, par arrêté publié le 28 décembre 2007, comme l'y autorisaient les dispositions de la loi de finances rectificative publiée le 27 décembre 2007 au JO.
- Conséquence de la reprise de dette Fin du SAAD :
- Du fait de la reprise de ses engagements par l'État et du changement de débiteur corrélatif, SNCF se trouve libérée de toute obligation au titre du contrat précité vis-à-vis de la CDP.
- En contrepartie, les engagements financiers de l'État au titre du SAAD sont soldés.

Il en résulte que SNCF SA (ex EPIC SNCF Mobilités) :

 reste endettée vis-à-vis des détenteurs de titres et des contreparties bancaires des instruments financiers à terme (contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt) qu'elle a contractés,

 détient une créance sur la CDP reflétant exactement le montant ainsi que les caractéristiques de la dette qui était portée par le SAAD et portant aussi les dérivés associés.

La prochaine échéance est au 11 août 2023 pour un montant de 907 M€ (capital) et 31 M€ (Intérêts courus non échus)

Au 31 décembre 2021 et conformément aux dispositions décrites ci-dessus, la créance sur CDP se décompose comme suit :

6.2.1 Structure par échéances

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Moins d'un an		
Plus d'un an et moins de 5 ans	907	907
Plus de 5 ans		
Sous-total	907	907
Intérêts courus non échus	31	31
Total	938	938

6.2.2 Structure par devises hors intérêts courus

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Euro	907	907
Total	907	907

6.2.3 Structure par taux après prise en compte des instruments financiers dérivés hors intérêts courus

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Taux fixe	907	907
Taux variable		
Total	907	907

6.3 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		Augmentation	Diminution de		
En millions d'euros	31/12/2020	de l'exercice	l'exercice	Autres Flux	31/12/2021
Titres de participations	18 605	-	-0	-	18 605
Dont part titres non libérés (a)	281	-	-	-	281
Dont part titres libérés	18 324	-	-0	-	18 324
Créances rattachées à des participations (b)	5 620	1 751	-1 284	14	6 102
Dont créances liées à la location financement Dont créances non liées à la location	-	-	-	-	-
financement	5 620	1 751	-1 284	14	6 102
Prêts et créances (c)	35	2 434	-2 309	-0	160
Créances et dépôts lié à la location financement	0	-	-	-	0
Dépôts versés (d)	719	306	-611	2	416
Intérêts courus non échus sur prêts et créances	2	0	-	-	2
Intérêts courus non échus sur instruments dérivés	158	0	-	-	158
Placement Moyen Terme	-0	-	-	-	-0
Intérêts sur Comptes Courants financiers	-	-	-	-	_
Autres immobilisations financières en valeurs					
brutes	25 138	4 491	-4 203	16	25 442

- (a) Il s'agit uniquement de la part non libérée des titres Eurofima.
- (b) Le solde est essentiellement constitué de :
 - Créances envers les filiales concernant les prêts intragroupes pour 5 825 M€,
 - Intérêts courus rattachés aux prêts intragroupe envers les filiales pour 80 M€,
 - Créances sur prêts liés à la participation de l'Employeur à l'effort de construction pour 197 M€.
 - La variation de +482 M€ s'explique par le différentiel entre les prêts accordés et les remboursements intervenus sur 2021 dont SNCF Gares & Connexions (+316 M€) et Geodis (+249 M€).
- (c) Le solde concerne principalement :
 - les comptes courants cashpoolés avec les filiales pour 120 M€,
 - le prêt avec la Société Générale concernant le débouclement d'une lease pour 21 M€,
 - le compte courant avec 574 Invest pour 7 M€,
 - les prêts PEEC pour 8 M€.
- (d) Le solde de 416 M€ en 2021 concerne des dépôts sur des contrats de collatéraux et sur AIG liés aux contrats de location financement débouclés par anticipation en 2009.

Les principales entités détenues en 2021 par SNCF SA sont SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Participations, ICF, SYSTRA, Fret SNCF.

6.4 DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Conformément aux dispositions réglementaires, l'Entreprise apprécie à chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur ou avoir connu une reprise de valeur.

Nous rappelons que les comptes consolidés du sousgroupe SNCF Réseau arrêtés au 31 décembre 2021, dont les capitaux propres s'élèvent à 7,8 milliards d'euros, intègrent des actifs corporels et incorporels relatifs à l'UGT Infrastructure et des impôts différés actifs pour des valeurs nettes comptables de 33,2 et 2,8 milliards d'euros respectivement. Les prévisions de résultat et projections de trésorerie utilisées par la direction de SNCF Réseau pour apprécier ces valeurs nettes comptables reposent par nature sur des estimations et hypothèses sujettes à de multiples aléas et incertitudes relatifs notamment au processus de validation de l'indexation des péages du domaine conventionné par l'ART, au niveau des investissements nécessaires à la régénération du réseau et des concours publics liés, au niveau de performance attendu du réseau régénéré ou aux conséquences de la crise sanitaire.

Les reprises de dépréciation constatées au titre de l'exercice 2021 concernent principalement la dépréciation réalisée en 2020 sur les titres de participation de SNCF Réseau pour +1 129 M€.

			Diminution		
		Augmentation	de		
En millions d'euros	31/12/2020	de l'exercice	l'exercice	Autres Flux	31/12/2021
Autres immobilisations financières en valeurs					
brutes	25 138	4 491	-4 203	16	25 442
Dépréciation	-1 153	-0	1 130	-	-24
Autres immobilisation financières en valeurs					
nettes	23 985	4 491	-3 073	16	25 418

7. STOCKS ET ENCOURS

Le stock de produits finis correspond au stock de consommables dans le cadre du COVID-19 (masques, ...) créé afin de constituer un stock tampon pour le compte du Groupe.

8. CRÉANCES D'EXPLOITATION ET AUTRES

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés (a)	268	385
Créances sur Etat et collectivités publiques (b)	398	404
Dérivés actifs (c)	61	83
Autres créances d'exploitation	156	3 325
Avances et acomptes versés	7	18
Créances / cessions d'immobilisations	26	2
Comptes courants d'exploitation - Actif (d)	95	3 267
Autres (e)	27	37
Créances d'exploitation brutes	883	4 196
Dépréciation	-1	-1
Créances d'exploitation nettes	882	4 196

- (a) Ce poste comprend principalement :
 - les créances clients pour 212 M€ dont SNCF Voyageurs (109 M€), SNCF Réseau (80 M€), SNCF Gares & Connexions
 (17 M€) et Fret SNCF (13 M€),
 - ainsi que les produits à recevoir pour 56 M€ dont ceux concernant la facturation fluides (37 M€) et les honoraires de mandat (7 M€).
- (a) Ce poste comprend principalement les créances vis-à-vis de l'État dont la TVA déductible (80 M€), les crédits d'impôt liés aux CICE (259 M€) et au CIR (54 M€).
- (b) Ce poste intègre des instruments dérivés de change nets des écarts de conversion (61 M€).
- (c) Ce poste comprend le produit d'Intégration fiscale cash (92 M€) et des mouvements sur les comptes courants (3 M€). La variation de ce poste pour –3 172 M€ s'explique par la diminution des comptes courants financiers essentiellement sur SNCF Réseau en contrepartie de prêts longs termes (§ 6.1).

(d) Ce poste comprend principalement les opérations de régularisation avec les 4 SA (SNCF Voyageurs, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et Fret SNCF), notamment les remboursements des prêts ICF (12 M€), les salaires (6 M€) et les créances sur les impôts locaux (9 M€).

Les créances clients se détaillent de la façon suivante (en valeur brute) :

				Echus non	dépréciés
En millions d'euros	Valeur brute	Non échus	Echus dépréciés	à moins d'un an	à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	268	208	-	50	10

9. TRÉSORERIE

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	6 474	4 422
Disponibilités	1 675	1 742
Total	8 150	6 164

Les Valeurs Mobilières de Placement à moins de 3 mois s'élèvent à 6 474 M€ à fin 2021. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- 5 042 M€ d'achat et vente de SICAV,
- 1 430 M€ de dépôts à terme,
- 2 M€ d'intérêts courus sur VMP.

10. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Charges constatées d'avance Charges à répartir sur plusieurs	81	99
exercices dont :	85	33
Frais d'émission des emprunts	30	29
Pertes sur contrat d'échange	_	-
Autre charge différée sur opération		
financière	<i>5</i> 5	4
Total	167	132

Le solde est principalement constitué des charges constatées d'avance concernant des loyers et charges d'entretien (54 M€), des prestations informatiques sur maintenances et services en ligne de logiciels (27 M€) et de charges à répartir sur plusieurs exercices concernant le débouclage des SWAP GBP (qui a donné lieu à une soulte de 55 M€ en 2021).

11. ECARTS DE CONVERSION

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Ecarts de conversion actif	582	836
Ecarts de conversion passif	-400	-622
Total	181	214

Les écarts de conversion actifs (582 M€) se décompose de la manière suivante :

- 5 M€ d'écart de conversion actif sur les créances,
- 5 M€ d'écart de revalorisation de la dette d'inflation,
- -89 M€ d'écart de conversion actif sur les dettes,
- 309 M€ d'écart de conversion actif sur des swaps en devise,
- 174 M€ au titre de la provision pour perte de change sur la part des titres non libérés Eurofima,

Les écarts de conversion passif (-400 M€) comprennent 318 M€ d'écart de conversion liés aux billets de trésorerie et emprunt en devise, et 82 M€ liés aux swaps en devise.

12. CAPITAUX PROPRES

		Affectation		Mouvements		
En millions d'euros	31/12/2020	du résultat 2020	Résultat 2021		Changement de méthode	31/12/2021
Capital	1 000	-	-	-	-	1 000
Ecarts de réévaluation	70	-	-	-	-	70
Réserves	9 974	-	-	-	-	9 974
Prime d'emission	4 050	-	-	-	-	4 050
Report à nouveau	4 956	-6 024	-	-	2	-1 066
Résultat de l'exercice	-6 024	6 024	960	-	-0	960
Situation nette	14 026	-	960	-	2	14 988
Subventions d'investissement	2	-	-	-0	-	2
Provisions règlementées	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	14 028	-	960	-0	2	14 990

Depuis le 1er janvier 2020, pour faire suite à sa transformation en société anonyme, le capital social de SNCF SA est de 1 milliard d'euros. Il est divisé en 10 000 000 actions de 100 euros chacune. Conformément aux dispositions de l'article L. 2101-1 du code des

transports, la totalité du capital de la Société est détenue par l'État.

Le résultat de l'exercice 2021 est un bénéfice de 960 M€.

13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

		-	repr	ise	-	
En millions d'euros	31/12/2020	Dotations aux provisions	devenue sans objet	utilisée	Autres variations	31/12/2021
Engagements envers le personnel (a)	136	25	-0	-13	-21	126
Risques environnementaux (b)	106	0	-5	-6	-	95
Risques fiscaux et sociaux (c)	22	6	-5	-0	-	23
Litiges contractuels (d)	2	29	-0	-2	-	29
Risques de change et de taux (e)	161	45	-19	-	-	187
Risques financiers	1	-1	-	-	-	-0
Autres provisions pour risques et charges (f)	76	46	-14	-58	-	49
Total	505	149	-44	-79	-21	509

- (a) Cette rubrique comprend essentiellement les engagements envers le personnel au titre des rentes accidents du travail (49 M€), de la Cessation Progressive d'Activité (7 M€), de l'Action Sociale (18 M€), du Compte Épargne Temps (23 M€), de l'allocation chômage (7 M€), de la médaille d'honneur du travail (5 M€), du régime différentiel des CS (10 M€) et de l'indemnité fin contrat de travail (6 M€).
- (b) Cette rubrique concerne essentiellement les risques humains liés à l'amiante.
- (c) Les provisions pour risques sociaux sont essentiellement liées au contrôle URSSAF provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2019. Cette provision a été ajustée au 31 décembre 2020 et 31 au décembre 2021. Le solde est constitué de la provision pour risques fiscaux.
- (d) Cette rubrique concerne essentiellement les risques de litiges avec des tiers.
- (e) Ce poste concerne principalement les provisions sur écarts de change sur la partie des titres EUROFIMA non libérés pour 174 M€.
- (f) Ce poste comprend les provisions sur contrats (45 M€)

14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers hors Eurofima et assimilés :	18 996	16 616
Emprunts obligataires long terme	18 701	16 315
Emprunts auprès des établissements de crédit	294	301
Dettes Eurofima et assimilés	117	117
Dettes financières Long Terme hors Intérêts courus non échus (ICNE) *	19 113	16 733
Intérêts courus non échus Long Terme :	314	294
ICNE sur emprunts (Hors Eurofima) **	314	286
ICNE sur Eurofima et assimilés	0	8
Dettes financières Long Terme	19 427	17 028
Autres emprunts *	254	262
Frais d'émissions	0	-101
ICNE sur dérivés Long Terme (Hors CDP) **	-49	-47
Dérivés Long Terme	248	325
Passifs financiers Long Terme	19 880	17 468
Créance vis-à-vis de SNCF Réseau *	-5 215	-658
Intérêts courus non échus sur créance SNCF Réseau **	-35	-21
Créance vis-à-vis de Caisse de la Dette Publique (CDP)*	-907	-907
Intérêts courus sur créance non échus CDP **	-31	-31
Intérêts courus non échus sur dérivés part CDP **	0	0
Crédit vendeur SNCF *	0	0
Intérêts courus sur crédit vendeur SNCF **	0	0
Autres immobilisations financières nettes :	-6 136	-5 448
Créances groupe *	-6 022	-5 322
Intérêts courus sur créances groupe **	-82	-76
Autres prêts *	-32	-47
Intérêts courus sur autres prêts **	0	-2
Dépôt Lease Hold et QTE *	0	0
Autres immobilisations financières	0	-234
Actifs financiers Long Terme	-12 325	-7 300
Endettement Financier Net Long Terme	7 555	10 168
Dettes de trésorerie	1 577	2 318
Dépôts opérations fi. (contrats de collatérisation)	-416	-693
ICNE sur dérivés Court Terme	-3	-2
Dérivés Court Terme	-21	16
Comptes courants filiales	2 782	315
VMP et disponibilités	-8 150	-6 164
Autres créances et dettes de trésorerie	0	0
Endettement Financier Net Court Terme	-4 230	-4 210
Endettement Financier Net	3 325	5 957

^{*} Dettes financières long terme hors intérêts courus non échus 2021 : 7 191 M€

^{**} Intérêts Courus Non Échus sur dettes financières nettes à long et moyen terme, y compris Eurofima et assimilés, après prise en compte des instruments financiers dérivés 2021 : 116 M€

14.1 STRUCTURE DES DETTES FINANCIÈRES Y COMPRIS EUROFIMA ET ASSIMILÉS

 Structure par échéances des dettes financières à long et moyen terme, y compris Eurofima et assimilés, avant prise en compte des instruments financiers dérivés

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Échéances à moins d'un an	484	915
Échéances à plus d'un an et moins de 5 ans	7 299	6 150
Échéances à plus de 5 ans	11 576	9 994
Neutralisation effets contrats d'échange	-248	-326
Dettes financières long terme hors intérêts courus (A)	19 111	16 733
Intérêts Courus Non Echus (B)*	315	286
Dettes financières long terme (A)+(B)	19 426	17 019

^{*}À partir de 2016 les ICNE présentés sont avant prise en compte des instruments financiers dérivés.

 Structure par devises et par taux des dettes financières brutes long terme, y compris Eurofima et assimilés, hors intérêts courus, avant prise en compte des instruments de couverture de taux, et après prise en compte des couvertures de change

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Euros	19 570	17 027
Dollar Américain	36	32
Neutralisation effets contrats d'échange	-248	-326
Dettes financières long terme hors intérêts courus non	•	
échus	19 358	16 733
dont par taux		
Taux fixe	18 019	15 501
Taux variable	1 339	1 232
Neutralisation effets contrats d'échange	-248	-326

14.2 STRUCTURE DES DETTES FINANCIÈRES NETTES DE LA CRÉANCE SUR SNCF RÉSEAU, DE LA CRÉANCE SUR LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE (CDP) ET DES PRÊTS LONG TERME AUX FILIALES

La structure de la créance sur SNCF Réseau et sur CDP est décrite en notes 6.1 et 6.2.

- Structure par échéances des dettes financières nettes à long et moyen terme, y compris Eurofima et assimilés, après prise en compte des instruments financiers dérivés

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Échéances à moins d'un an	249	-270
Échéances à plus d'un an et moins de 5 ans	2 623	2 843
Échéances à plus de 5 ans	4 736	7 813
Neutralisation effets contrats d'échange	-248	-326
Dettes financières long terme hors intérêts courus (A)	7 360	10 060
Intérêts Courus Non Echus (B)	266	242
Dettes financières long terme (A)+(B)	7 626	10 302

- Structure par devises et par taux des dettes financières nettes long terme, y compris Eurofima et assimilés après prise en compte des instruments financiers dérivés hors intérêts courus

En millions d'€	31/12/2021	31/12/2020
Euros	7 792	10 515
Livre Sterling	-65	0
Dollar Américain	-119	-129
Neutralisation effets contrats d'échange	-248	-326
Dettes financières long terme hors intérêts courus non		
échus	7 360	10 060
Après prise en compte des instruments financiers dérivés		
Taux fixe	6 075	10 075
Taux variable	1 533	311
Neutralisation effets contrats d'échange	-248	-326
Dettes financières long terme hors intérêts courus non		_
échus	7 360	10 060

14.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE

14.3.1 Swaps de devises

Pour se prémunir contre les variations de taux de change sur certains emprunts, des swaps de devises ont été conclus. Ces couvertures sont spécifiquement adossées aux emprunts et créances correspondants.

Les montants nominaux des swaps de devises au 31 décembre 2021 sont détaillés ci-dessous :

	Engagements reçus	Engagements donnés
En millions	(en devises)	(en M€)
Franc Suisse	300	278
Dollar américain	1 850	1 653
Dollar australien	420	269
Dollar canadien		
Dollar de Hong Kong	494	60
Couronne Suédoise	500	49
Livre Sterling	850	1 235
Yen	48 500	384
Total		3 928

14.3.2 Achats et ventes à terme de devises

- Achats à terme :

	Engagements reçus	Engagements donnés
En millions	(en devises)	(en M€)
Livre sterling	100	117
Couronne suédoise	350	34
Dollar américain	608	517
Total		668

⁻ Ventes à terme :

	Engagements donnés	Engagements recus
En millions	(en devises)	(en M€)
Couronne suédoise	350	34
Total		34

14.3.3 Options sur devises

Il n'y a aucune option sur devises au 31 décembre 2021.

14.4 INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX

Dans le cadre de la gestion du risque du taux d'intérêt de sa dette financière, l'Entreprise intervient sur le marché des swaps de taux.

Les encours de ces swaps, représentés par leur encours notionnel, sont les suivants (les nominaux des swaps de taux sont présentés par nature de sous-jacents):

En millions d'€	Dette nette Long Terme
Swaps receveurs de Taux Fixe	4 484
Swaps payeurs de Taux Fixe	4 474
Swaps d'index	
Vente de swaptions	0

14.5 INSTRUMENTS FINANCIERS SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Pour les besoins de filiales, SNCF SA met en place des couvertures (swap) sur des matières premières (notamment gasoil). Pour éviter tout impact financier, SNCF SA contractualise en miroir le même swap avec la filiale.

14.6 GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

14.6.1 Placements financiers

Les placements financiers sont diversifiés. Ils sont constitués essentiellement de titres de créances négociables (certificat de dépôt, billet de trésorerie, « commercial paper »), de prises en pension de valeurs du Trésor et des souscriptions à des OPCVM monétaires.

Il existe une procédure d'agrément des contreparties ainsi que des limites en volume et durée de placement pour chacune d'elle.

14.6.2 Instruments financiers dérivés

Les transactions sur les produits dérivés ont pour objet de gérer le risque de taux de change naissant de l'activité financière. Elles sont limitées aux marchés organisés et à des opérations de gré à gré avec des contreparties faisant l'objet d'un agrément et de la signature d'une convention cadre. Avec certaines d'entre elles, un contrat cadre de remise en garantie est également mis en place afin de limiter le risque de contrepartie.

14.7 VALEURS DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les modalités de valorisation des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2021 diffèrent selon la nature des instruments concernés.

La juste valeur des swaps de taux et de devises présentant un caractère standard a été calculée en procédant à l'actualisation branche par branche de l'ensemble des flux futurs, sur la base des courbes zéro coupon au 31 décembre 2021 en utilisant le modèle de valorisation d'un progiciel de marché utilisé par l'Entreprise.

Les autres opérations de swaps de taux et de devises ont été valorisées en obtenant une cotation au 31 décembre 2021 auprès des établissements financiers contreparties de l'Entreprise.

La juste valeur des options de change de gré à gré est déterminée le cas échéant en utilisant le modèle de valorisation du progiciel de marché utilisé par l'Entreprise.

Tous les paramètres de marché nécessaires à cette valorisation ont été obtenus auprès de contributeurs externes à l'Entreprise.

La valeur de marché des instruments financiers dérivés correspond aux montants qui auraient été payés (-) ou reçus (+), hors courus, pour résilier ces engagements. Les valeurs de marchés ainsi estimées au 31 décembre 2021 (hors intérêts courus) sont présentées dans le tableau ci-dessous.

En millions d'€	Valeur de marché estimée (hors intérêts courus)
Gestion du risque de change	
Swaps de devises	-83
Options de devises	
Change terme	24
Gestion du risque de taux	
Swaps de taux	-86
Options Taux	
Gestion du risque matières premières	
Total	-145

15. DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fiscales et sociales	148	178
Dettes vis-à-vis du personnel et des organismes sociaux	93	100
Taxe sur le chiffre d'affaires	71	92
Etat et collectivités publiques (a)	-16	-14
Autres dettes d'exploitation	1 597	2 042
Avances et acomptes reçus	31	58
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (b)	457	534
Dettes fournisseurs hors CAP	98	150
Dettes fournisseurs d'exploitation CAP	355	379
Dont dettes fournisseurs d'immobilisations	4	5
Autres dettes	1 109	1 450
Part titres de participation non libérés (dettes) (c)	455	435
Opérations de location - vente (d)	117	117
Comptes courants d'exploitation passif	230	421
Dérivés passifs (e)	287	477
Autres dettes d'exploitation	19	-1
Total	1 745	2 221

- (a) Dont -15 M€ de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des salariés.
- (b) Dont 355 M€ de charges à payer d'exploitation et 4 M€ de charges à payer d'investissements. Au 31 décembre 2021, les dettes fournisseurs, hors factures non parvenues, s'élèvent à 102 M€ dont 101 M€ vis-à-vis de fournisseurs d'exploitation et 1 M€ vis-à-vis de fournisseurs d'immobilisations.
- (c) Part des titres Eurofima restant à libérer dont montant historique non libéré des titres pour 281 M€ et provision pour pertes de change pour 174 M€.
- (d) Dette Eurofima concernant des opérations de leases.
- (e) Ecarts de conversion sur instruments dérivés de change.

Les factures reçues non réglées au 31 décembre 2021, dont le terme est échu et qui sont inscrites en dettes fournisseurs et comptes rattachés se détaillent de façon suivante :

		dont échéance à			échues impayées
En millions d'euros	Total Dettes	moins d'un an	entre un et cinq ans	plus de cinq ans	non dépréciées
Dettes d'immobilisations et d'exploitation					
Montant total des factures concernées TTC	-102	-103	1	0	0

N.B : cette ventilation concerne les factures reçues (soit hors charges à payer) comptabilisées en dettes fournisseurs et comptes rattachés.

16. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Produits constatés d'avance	131	154
Total	131	154

Cette rubrique concerne des produits constatés d'avance pour des redevances logiciels (6 M€), des loyers (46 M€), les étalements des soultes, frais d'émissions et les amortissements de swaps (80 M€).

17. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'entreprise s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Travaux, entretien,		
maintenance	4	0
Produits du patrimoine	342	339
Produits des mises à		
disposition de personnel	46	46
Redevances	191	190
Prestations informatiques et		
télécom	449	470
Autres produits (a)	629	592
Total	1 662	1 637

(a) En 2021, il s'agit notamment de produits de prestations diverses : prestations de sureté (220 M€), de gestion et valorisation immobilière (110 M€), de ressources humaines (99 M€), prestations liées à l'environnement de travail (117 M€) et prestations des achats (30 M€).

Le chiffre d'affaires de SNCF SA est réalisé principalement en France. Il est notamment réalisé autour des activités suivantes :

- Redevance Groupe ;
- Activité Immobilière, constituée de loyers, charges locatives, fluides associés et honoraires de gestion;
- Prestations des Centres de Services Partagés notamment dans les domaines suivants :
 - Systèmes d'Information : gestion des infrastructures informatiques de l'ensemble du groupe et services associés, gestion des Systèmes d'Information des fonctions support;
 - Sûreté : sûreté des personnes et des biens ;
 - Ressources Humaines : gestion de la paie et des prestations de famille, accompagnement de la mobilité et de la reconversion, recrutement, gestion des mises à disposition du personnel, formation, agence logement ;
 - Achats : mise en œuvre du processus achat, animation de la relation fournisseurs et

- accompagnement stratégique des clients sur des projets majeurs ;
- Comptabilité : comptabilité fournisseurs, paie, notes de frais et ventes :
- Protection Sociale : action sociale (accompagnement en situation de maladie, soutien psychologique et familial), services médicaux (médecine du travail, médecine de soin) et prévoyance (prestations suite à un accident de travail, accident de trajet, maladie professionnelle et indemnisation des arrêts de travail pour maladie) ; Innovation et Recherche et Fiscalité locale.

18. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Achats de matières et		
fournitures (a)	-46	-63
Commission distribution autre	-0	-0
Utilisation moyens de		
transports et de traction	-9	-8
maintenance (b)	-138	-116
Charges de patrimoine (c)	-523	-448
Energie de traction	-	0
Autres charges (d)	-627	-5 412
Total	-1 343	-6 046

- (a) Les achats de matières et fournitures correspondent notamment à (-22 M€) de contrats fluides, (-8 M€) de vêtements de sécurité et matériels COVID, (-5 M€) de matériel bureautique et informatique, (-2 M€) de matériel télécommunication, et (-2 M€)
- d'articles hygiènes et propreté.

 (b) Cette rubrique concerne principalement l'entretien
- des installations informatiques pour (-115 M€) et le nettoyage des locaux pour (-17 M€)
- (c) Il s'agit principalement des charges relatives aux contrats de prise à bail externes du Groupe Public Unifié.
- (d) Les autres charges concernent principalement la comptabilisation de la contribution de SNCF SA au Fonds de concours de l'État (-140 M€), de prestations informatiques (-249 M€), de prestations

d'études et de recherches (-81 M€), de prestations télécommunications (-53 M€), de charges d'assurances (-41 M€), de rémunérations et commissions (-16 M€), de services bancaires (-5 M€) et de communications et publicités (-37 M€).

La variation des Achats et Charges Externes est liée principalement à la diminution des Autres Charges (d) pour -4 785 M€. Cette variation est liée à la diminution du versement au Fonds de concours de l'État (-4 672 M€). Les charges d'exploitation hors effet périmètre et mise en qualité des baux Immobiliers sont stables grâce aux plans de performance menés qui permettent de compenser l'inflation.

19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Subventions d'exploitation	4	7
Autres produits / transferts de		
charges (a)	250	309
Total	254	316

(a) Cette rubrique enregistre essentiellement les transferts de charges notamment au titre des appels de fonds de la Protection Sociale de SNCF SA vers SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions, FRET SNCF et SNCF Réseau liés aux prestations sociales fournies au personnel (123 M€), à la refacturation des frais annexes de personnels (39 M€), aux assurances (40 M€), aux péages Eurotunnel (31 M€) et aux achats de matériels COVID (11 M€).

La variation s'explique principalement par la baisse des refacturations des péages Eurotunnels (-41 M€), la baisse des refacturations de matériels COVID (-13 M€) et la baisse des refacturations des charges de personnels (-12 M€) notamment sur les prestations sociales fournies aux personnels et aux frais annexes de personnels.

20. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Cotisation foncière des		
entreprises et Cotisation sur la		
valeur ajoutée des entreprises	-10	-17
Taxe sur les salaires	-8	-8
Taxe foncière	-0	-3
Versement de transport	-10	-10
Autres impôts et taxes (a)	-19	-19
Total	-48	-57

(a) Le poste « Autres impôts et taxes » comprend principalement les contributions sociales et de solidarités (-6 M€), AGEFOS (-5 M€), la taxe sur les apprentis (-3 M€), l'effort à la construction (-2 M€), et des fonds nationaux d'aide au logement (-2 M€).

21. CHARGES DE PERSONNELS ET EFFECTIFS

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	-442	-434
Cotisations retraites	-125	-127
Autres charges sociales	-102	-114
Charges liées aux congés, repos et départs anticipés	-3	-6
Sous total	-671	-680
Mise à disposition de personnel	-18	-13
Total des charges de		
personnel	-690	-694
Effectifs moyens payés		
Cadre	3 792	3 686
Maîtrise	2 758	2 892
Exécution	3 281	3 525
Total des effectifs moyens		
payés	9 831	10 103
Effectifs disponibles moyens	8 092	8 014

Les charges de personnels sont stables sur l'exercice 2021.

La rémunération des membres des organes de direction se décompose comme suit :

En millions d'euros 31/12/2	
Membres des organes de direction	
Avances et crédits	-
Rémunérations allouées	1
Engagements pour pension de retraite	_
Total	1

22. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET PROVISIONS ET AUTRES CHARGES

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Reprises aux amortissements		
d'exploitation	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Reprises aux dépréciations et		
provisions d'exploitation	90	72
Dépréciations des immobilisations	0	0
Dépréciations sur actif circulant	0	1
Provisions pour risques et charges	90	70
Total reprises de dépréciations		
et provisions d'exploitation	90	72
Dotations aux amortissements		
d'exploitation	-79	-79
Immobilisations incorporelles	-38	-42
Immobilisations corporelles	-41	-38
Dotations aux dépréciations et		
provisions d'exploitation	-102	-87
Dotations des immobilisations	0	0
Dotations sur actif circulant	-0	-0
Dotations pour risques et charges	-101	-87
Total dotations aux		
amortissements et	-180	-167
dépréciations et provisions	-100	-107
d'exploitation		
Autres charges de gestion	-0	-0
Total	-90	-95

À fin décembre 2021, l'activité de SNCF SA s'explique ainsi :

- reprise de dépréciations et provisions d'exploitation pour +90 M€, il s'agit principalement de la reprise des provisions d'exploitation utilisées pour +75 M€ ainsi que +15 M€ sur les reprises de provisions d'exploitation non utilisées
- dotations aux amortissements d'exploitation pour -79 M€, il s'agit des amortissements calculés sur les actifs immobilisés détenus par SNCF SA,
- dotations de dépréciations et provisions pour risques et charges pour -101 M€, correspondant principalement aux provisions sur contrats pour -45 M€, aux provisions sur les avantages au personnel pour -24 M€, les provisions pour litige pour -27 M€, ainsi que les provisions pour risques fiscaux pour -4 M€.

23. RÉSULTAT FINANCIER

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Coût endettement financier net (a)	-44	-101
Dividendes (b)	19	29
Coût financier des avantages au personnel (c)	19	1
Autres (d)	1 032	-1 138
Total	1 026	-1 209

- (a) Ce poste s'explique principalement par :
- -437 M€ d'intérêts sur emprunts et dettes financières,
- -4 M€ de pertes de changes,

- +66 M€ amortissement produits de couvertures,
- +30 M€ d'intérêts courus crédit-bail,
- +304 M€ d'intérêts sur prêts.
- (b) Les dividendes proviennent principalement des filiales et participations ICF (13 M€), SNCF Participations (3 M€), SNCF Conseil (2 M€) et Eurofima (1 M€).
- (c) L'augmentation de ce poste résulte principalement des pertes liées à la mise à jour des coûts actuariels
- (d) Cette rubrique concerne principalement la reprise de la dépréciation des titres SNCF Réseau pour +1 129 M€, en lien notamment avec la reprise partielle de sa dette par l'État pour 10 milliards d'euros au 1er janvier 2022, atténuée par la variation des provisions -98 M€.

24. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Plus ou moins values nettes de cessions d'actifs	6	2
Titre de partiticipation	-	-
Actifs incorporels	-	-
Actifs corporels	6	2
Amortissements et provisions	8	-5
Dépréciation d'immobilisations	0	1
Perte de valeur	-0	-0
Autres amortissements & provisions	8	-6
Autres	-66	-3
Total	-51	-6

Le résultat exceptionnel 2021 de -51 M€ s'explique principalement par le versement d'indemnités transactionnelles (-71 M€) compensé par la reprise de provisions liées au dénouement du litige SERNAM et à l'encaissement d'indemnités transactionnelles.

25. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET SITUATION FISCALE

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Produit d'intégration fiscale (a)	179	67
Impôt sur les sociétés	-	-
Taxe résutat entr. Ferroviaire		-
Autres (b)	8	5
Total	188	72

(a) Le Groupe a opté pour une convention d'intégration fiscale de neutralité, chaque entité du groupe d'intégration fiscale paye son IS, comme si elle était imposée séparément. En conséquence, le produit d'intégration fiscale est de +179 M€ correspondant principalement à la part d'impôts sur les sociétés versées par les filiales en lien avec leur résultat, ainsi qu'aux crédits d'impôts qui feront l'objet d'un remboursement par l'administration fiscale. Le résultat du groupe d'intégration fiscale français, dont SNCF SA est tête d'intégration, est fiscalement déficitaire au titre de l'exercice 2021 à hauteur de -1,4 Mds€. SNCF SA n'a donc pas comptabilisé de charge d'IS, mais un produit correspondant à ses crédits d'impôt en propre. La société mère est seule redevable de l'IS, mais aucun impôt sur le résultat n'est dû au titre de l'exercice 2021. Le montant du

- déficit reportable au niveau du Groupe est de 14,1 Mds€ à l'issue de l'exercice 2021.
- (b) Il s'agit principalement du Crédit Impôt Recherche de SNCF SA comptabilisé sur l'exercice 2021.

26. ENGAGEMENTS HORS BILAN

SNCF SA applique la recommandation n°2010-14 du 6 décembre 2010 de l'Autorité des Marchés Financiers qui préconise :

 De prendre en compte la totalité des engagements hors bilan existants dès lors qu'ils sont jugés significatifs ou qu'ils présentent un risque majeur sur la situation financière de l'entreprise;

- De regrouper l'ensemble des engagements hors bilan dans une note synthétique selon une approche et une présentation thématique en 3 parties :
 - Les EHB liés au financement de la société,
 - Les EHB liés aux activités opérationnelles de la société,
 - Les EHB liés au périmètre du groupe consolidé.

26.1 ENGAGEMENTS REÇUS

En millions d'euros	Notes 3	Clôture 1/12/2021	< 1 an I	à 5 ans	> 5 ans	Clôture 31/12/2020
Engagements liés au financement (reçus)	26.1.1	8 615	689	5 684	2 242	8 991
Instruments financiers de change		3 661	-	1 420	2 241	3 154
Autres instruments financiers de change		686	686	-	-	1 569
Avals et cautions vis-à-vis de tiers externes		30	1	29	1	28
Avals et cautions vis-à-vis des entités liées		27	2	25	-	30
Hypothèques, nantissements & sûretés réelles		710	_	710	-	710
Lignes de crédit bancaire non utilisées		3 500	-	3 500	-	3 500
Engagements liés aux activités opérationnelles (reçus)	26.1.2	1 205	205	445	555	1 749
Autres engagements d'achats d'exploitation		687	54	149	485	1 075
Garanties financières reçues de tiers		1	1	-	-	0
Location simple immobilier		508	148	290	70	605
Promesses de ventes - biens immobiliers		9	2	7	-	69
Engagements liés au périmètre consolidé (reçus)		-	-	-	-	-
Autres engagements (reçus)		-	-	-	-	-
Total des engagements (reçus)		9 820	894	6 129	2 796	10 739

26.1.1 Engagements reçus liés au financement

Les engagements reçus liés au financement s'élèvent à 8 615 M€ à fin décembre 2021 et se composent essentiellement de :

- Instruments financiers de change long terme
 (3 661 M€). La variation de +507 M€ est due notamment à de nouveaux SWAPS en AUD et SEK ;
- Instruments financiers de change court terme (686 M€). La variation de -882 M€ est due notamment à l'échéance des contrats en USD (-93 M€) et GPB (-672 M€);
- Hypothèques, nantissements & sûretés réelles (710 M€);

- Lignes de crédit bancaire non utilisées (3 500 M€).

26.1.2 Engagements reçus liés aux activités opérationnelles

Les engagements liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 1 205 M€ à fin décembre 2021 et se composent principalement de :

- Autres engagements d'achat d'exploitation reçu de SNCF Voyageurs (687 M€), liée aux engagements sur le contrat avec Eurotunnel pour l'exploitation du tunnel sous la Manche :
- Location simple immobilier (508 M€) ;
- Promesse de ventes biens immobiliers (9 M€). La variation de -60 M€ s'explique par le dénouement du projet Hebert sur 2021.

26.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

		Clôture				Clôture
En millions d'euros	Notes 3	1/12/2021	< 1 an I	à 5 ans	> 5 ans	31/12/2020
Engagements liés au financement (donnés)	26.2.1	4 957	690	1 571	2 696	5 498
Instruments financiers de change		3 929	-	1 481	2 448	3 480
Autres instruments financiers de change		669	669	-	-	1 585
Avals et cautions vis-à-vis de tiers externes		10	0	10	-	0
Avals et cautions vis-à-vis du personnel		350	21	81	249	433
Engagements liés aux activités opérationnelles						
(donnés)	26.2.2	3 025	293	704	2 028	2 890
Autres engagements découlant des contrats d'achats		0.054			4 000	0.005
d'exploitation		2 351	55	330	1 966	2 005
Garanties opérationnelles (de soumission - de bonne				_		
exécution)		32	25	7	-	44
Engagement d'achats d'autres immobilisations		4	4	_	_	7
Engagements fermes d'achats de matières premières						
(électricité, gazole)		5	2	3	-	_
Plan Prévisionnel d'investissement restant à exécuter						
sur autres immobilisations		4	4	-	-	4
Crédit bail mobilier		1	0	1	-	
Location simple mobilier		2	1	1		1
Location simple matériel de transport		1	1	0	-	1
Location simple immobilier		615	199	355	62	760
Promesses de ventes - biens immobiliers		9	2	7	-	69
Autres engagements (donnés)	26.2.3	6	-	0	6	18
Autres engagements donnés		6	-	0	6	18
Engagements donnés - dont l'entrée en vigueur est						
postérieur à la clôture	26.2.4	63	-	4	59	54
Contrats de location signés dont la date de mise à						
disposition du bien est postérieure à la clôture		63	-	4	59	54
Total des engagements (donnés)		8 051	982	2 279	4 790	8 460

26.2.1 Engagements donnés liés au financement

Les engagements donnés liés au financement s'élèvent à 4 957 M€ à fin décembre 2021 et se composent essentiellement de :

- Instruments financiers de change long terme (3 929 M€).
 La variation de +449 M€ est principalement liée à de nouveaux swaps en USD et CHF;
- Instruments financiers de change court terme (669 M€).
 La variation de -916 M€ est due notamment à l'échéance des contrats en USD (-129 M€) et GPB (-670 M€);
- Avals et cautions vis-à-vis du personnel (350 M€). La variation de -83 M€ est due à l'évolution du dispositif.

26.2.2 Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

Les engagements donnés liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 3 025 M€ à fin décembre 2021 et se composent essentiellement de :

- Autres engagements découlant des contrats d'achats d'exploitation (2 351 M€). Il s'agit de l'engagement pris au titre du contrat avec Eurotunnel pour l'exploitation du tunnel sous la Manche;
- Garanties opérationnelles (32 M€);

- Plan Prévisionnel d'Investissements restant à exécuter (4 M€);
- Location simple immobilier (615 M€)
- Promesse de ventes biens immobiliers (9 M€). La variation de -60 M€ est liée au dénouement du projet Hebert sur 2021.

26.2.3 Autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 6 M€ à fin décembre 2021 et se composent essentiellement des produits nets de cessions d'actifs au profit des Comités d'entreprises régionaux et comité central d'entreprise.

26.2.4 Engagements donnés dont l'entrée en vigueur est postérieure à la clôture

Les engagements donnés dont l'entrée en vigueur est post clôture s'élèvent à 63 M€ à fin décembre 2021 et se composent des contrats de location signés dont la date de mise à disposition du bien est postérieure à la clôture.

27. LITIGES

SNCF SA est impliquée dans plusieurs procédures juridiques et contentieuses en cours. Les charges qui pourraient en résulter font l'objet de provisions quand elles sont probables et qu'elles peuvent être raisonnablement soit quantifiées, soit estimées.

27.1 ACCIDENT EN GARE DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE

À la suite du déraillement du train Intercités Paris-Limoges n°3657 survenu le 12 juillet 2013 en gare de Brétigny-sur-Orge (Essonne), et après qu'ont été déposés auprès des juges d'instruction les deux rapports d'expertises judiciaires qu'ils avaient demandés, RFF et SNCF, devenues respectivement SNCF Réseau et SNCF Mobilités le 1er janvier 2015 (devenue elle-même SNCF SA au 1er janvier 2020), ont été mis en examen pour « homicides et blessures involontaires par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de prudence ou de sécurité» et entendus par les juges. Le 9 janvier 2019, un ex-salarié de l'Entreprise a aussi été mis en examen pour homicides et blessures involontaires.

SNCF Réseau et SNCF SA contestent fermement les expertises, mettent en doute le sérieux de l'expertise métallurgique et ont demandé un complément de travaux dont l'acceptation leur a été notifiée à la fin du mois de janvier 2016. Ce complément n'apportant toujours pas de réponse aux questions restées en suspens. SNCF Mobilités devenue SNCF SA a fait une demande de complément de mission d'expertise le 29 février 2016. Les juges d'instruction ont rendu une ordonnance de refus qui a fait l'objet d'un appel. Celui-ci a été accueilli par la chambre de l'instruction qui a ordonné un complément d'expertise à réaliser pour octobre 2017. Le rapport, qui a finalement été notifié le 27 juin 2018, a donné lieu à des observations de SNCF Mobilités devenue SNCF SA, qui a également remis une étude sur le comportement d'un éclissage confié à un laboratoire renommé et indépendant (Amvalor), permettant de proposer un arbre des causes de l'accident.

En janvier 2019, le dirigeant de l'établissement, qui avait fait la dernière tournée de la voie concernée avant l'accident, a été mis en examen. Par ailleurs, les juges d'instruction ont notifié aux parties la fin de l'information judiciaire. Par réquisitoire notifié à SNCF Mobilités devenue SNCF SA le 25 novembre 2019, le Parquet a demandé le renvoi de SNCF Mobilités, SNCF Réseau et du dirigeant de l'établissement.

L'instruction a été clôturée le 12 juin 2020, et SNCF SA (ayant repris la personnalité morale de l'ex-EPIC SNCF Mobilités) et SNCF Réseau, ainsi que le dirigeant de l'établissement ont été renvoyés devant le Tribunal correctionnel d'EVRY aux fins de jugement des chefs d'homicides et blessures involontaires. A date, plus de 160 constitutions de parties civiles sont dénombrées mais :

- Nous n'avons pas encore connaissance des demandes qui seront formulées au procès,
- Ce nombre peut encore évoluer.

Le procès est prévu du 25 avril au 17 juin 2022.

27.2 DÉRAILLEMENT D'UN TRAIN D'ESSAIS À ECKWERSHEIM

Le 14 novembre 2015, une rame d'essais a déraillé sur la ligne nouvelle à grande vitesse Est Européenne Paris – Strasbourg, faisant 11 morts et 42 blessés.

En décembre 2015, une information judiciaire pour homicide et blessures involontaires a été ouverte.

En octobre 2016, l'équipe de conduite a été mise en examen. Les 18 et 20 décembre 2017, la société Systra (intégrateur des essais) et SNCF Mobilités (en charge de la conduite de la rame et des mesures), devenue SNCF SA au 1er janvier 2020, ont été convoquées devant le pôle « accidents collectifs » du tribunal de grande instance de Paris pour mise en examen. Le 5 mars 2018, SNCF Mobilités a transmis au juge ses observations sur le rapport d'expertise judiciaire. Les juges ont demandé un complément d'expertise, remis en janvier 2019 et ne nécessitant pas d'observations complémentaires.

SNCF Réseau a été convoqué en vue de sa mise en examen le 26 juin 2019.

Puis, en novembre 2020 ont eu lieu:

- l'interrogatoire et la mise en examen supplétive de SYSTRA
- l'interrogatoire et la mise en examen supplétive de SNCF SA (ex-EPIC SNCF Mobilités).

Début janvier 2021, une note et des documents ont été remis au juge d'instruction par SNCF SA pour faire suite audit interrogatoire.

Le 15 janvier 2021 a été transmis par le juge d'instruction l'avis de fin d'information ouvrant un délai de 3 mois à SNCF SA et aux autres parties pour déposer des observations. L'instruction est toujours en cours mais il est probable que l'ordonnance de règlement intervienne au 1^{er} trimestre 2022, et que le dossier ne soit pas audiencé devant le Tribunal correctionnel avant 2023.

Depuis l'accident, les entités impliquées – dont SNCF Mobilités, devenue SNCF SA au 1er janvier 2020 – ont souhaité mettre en place un dispositif d'indemnisation permettant à l'ensemble des victimes de cet accident collectif, quel que soit le régime dont elles relèvent (accident du travail ou droit commun), d'obtenir une indemnisation. Ce dispositif a été confié à SNCF SA, chargée de mettre en œuvre « pour le compte de qui il appartiendra ». D'un point de vue comptable, les responsabilités n'étant pas encore établies, aucune charge à payer liée aux indemnisations n'a été constatée dans les comptes.

28. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les informations ci-dessous sont données à titre provisoire (chiffre d'affaires, bénéfice/perte et capitaux propres) en fonction des informations remontées au service consolidation. Nous sommes dans l'attente de l'arrêté définitif des comptes de ces sociétés.

En millions d'euros

			Capitaux propres avant répartition des		compta	eur ble des létenus	Prêts et créances consenties par SNCF et non encore		Bénéfice net (+) ou perte (-) du dernier	
N°SIREN	Sociétés	Capital Social	résultats	%	Brute	Nette	remboursés	Chiffre d'affaires	exercice écoulé	Dividendes encaissés
	I. Titres consolidés									
412 280 737	SNCF RESEAU	622	34 654*	100%	8 192	8 192	8499	6 472	-132	
519 037 584	SNCF VOYAGEURS	158	18 501	100%	6 980	6 980	2686	14 300	-371	
572 150 977	SNCF PARTICIPATIONS	385	4 771	100%	1 992	1 992	91	1	1 541	3
552 001 406	ICF	542	733	100%	658	658		0	13	13
387 949 530	SYSTRA SA	33	198	43%	190	168		755	6	
518 697 685	FRET SNCF	58	170	100%	262	262		735	87	
Ste suisse	EUROFIMA	479 **	1 556	23%	24	24		0	22	1
421 263 716	SNCF CONSEIL	1	3	100%	15	15		16	2	2
415 238 179	SNCF INTERNATIONAL	3	6	100%	6	6		1	0	0
519 037 089	SNCF DEVELOPPEMENT	5	3	100%	5	3		0	0	
528 937 949	AIREFSOL	0	1	33%	0	0		0	0	
519 037 451	574 INVEST	0	1	100%	0	0	8	0	1	
	II. Titres non consolidés									
Set marocaine	INSTITUT DE FORMATION FE	0		50%	0	0				
542 074 539	SNCF HABITAT	NC		100%	0	0				
582 059 796	SEMPARISEINE	NC		0%	0	0				
382 149 987	TELEFACT	NC		0%	0	0				0
572 154 128	LA MAISON DES MINES	NC		2%	0	0				
Association	STE CF SOUS MARIN	NC		50%	0	0				
850 619 248	SNCF D1	0		100%	0	0		0	0	
850 356 742	SNCF D2	0		100%	0	0		0	0	
850 732 454	SNCF D3	0		100%	0	0		0	0	
850 685 397	SNCF D4	0		100%	0	0		0	0	
850 619 362	SNCF D5	0		100%	0	0		0	0	
TOTAL GENERA	\L				18 324	18 300	11 284	22 281	1 168	19

^(*) Montant des capitaux propres statutaires

^(**) Part de capital social appelé

29. PARTIES LIÉES

On entend par « Parties liées » :

- Personne physique, ou membre de sa famille proche, qui exerce un contrôle ou une influence notable sur l'entité qui présente ses comptes, soit directement en tant que dirigeant de l'entité concernée ou dirigeant de sa société mère.
- Entité qui appartient au même groupe que l'entité qui présente ses comptes. Sont exclues du champ par la règlementation, les transactions entre une mère et une filiale détenue à 100%, de même qu'entre 2 sœurs détenues à 100% par une même société mère,
- Entité qui est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au bénéfice des salariés de l'entité présentant ses comptes.

SNCF SA, en tant que société anonyme dont le capital est intégralement détenu par l'État français (via l'Agence des Participations de l'État), est liée avec la totalité des entreprises et entités contrôlées par l'État français.

Considérant que l'objectif est d'alerter le lecteur des états financiers sur les conditions des transactions non courantes conclues entre SNCF SA et des tiers avec qui elle entretient des liens privilégiés, l'Entreprise a exclu de l'information donnée sur les parties liées l'ensemble des transactions conclues à des conditions de marché.

Il est précisé que sont considérées comme conclues à des conditions normales toutes conventions ou transactions passées par l'entreprise avec l'État ou une de ses émanations et notamment ses établissements publics, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements, dès lors que ces conventions ou transactions concourent à la réalisation des missions de SNCF et s'inscrivent soit dans un régime juridique déterminé (par une loi, une ordonnance ou un décret), soit dans un cadre budgétaire ou une Loi de finances de l'État.

L'entreprise n'a pas identifié de transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché, exceptée la dotation à la Fondation SNCF, les subventions, l'avenant à la convention avec l'association Rails & Histoire.

29.1 FONDATION SNCF

Le programme d'actions pluriannuel validé en 2021 dans les nouveaux statuts de la Fondation SNCF engage SNCF SA à reverser 13 M€ sur le quinquennat 2021-2025 avec un premier versement de 3 M€ en 2021. L'intégralité de cet engagement a été comptabilisé au résultat de l'exercice 2021 (13 M€) et les autres dettes sont diminuées du versement de l'année (10 M€). Les versements pluriannuels diminueront annuellement le passif.

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Bilan		
Autres dettes	10	0
Total passif	10	0
Compte de Résultat		
Autres charges externe	13	0
Total résultat	13	0

29.2 RAILS & HISTOIRE

L'association Rails et Histoire a pour objet d'étudier et de faire connaitre l'histoire des chemins de fer et des

transports ferroviaires sous tous leurs aspects. En 2021, un avenant à la convention de mécénat a eu pour objet d'ajuster le montant du soutien financier de SNCF SA à l'association afin d'adapter le mécénat à la situation économique liée à la crise sanitaire.

29.3 SUBVENTIONS

2010 002 1211 110110		
En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Bilan		
Autres créances	0	0
Total actif	0	0
Subv. d'invest. brutes -		
installations fixes	-3	-5
Subv. d'invest. inscrites au CR	· ·	•
- installations fixes	1	3
Dettes sociales	26	4
Total passif	24	2
Compte de résultat		
Autros chargos externos	0	0
Autres charges externes	0	0
Charges sociales	-3	-4
Subvention d'exploitation	0	-1
Subv. invest. virées au CR -		
installations fixes	0	0
Total résultat	-3	-5

La variation au bilan est principalement liée aux dettes de subventions aux comités d'entreprises régionaux et au comité central d'entreprise pour 22 M€.

Le solde correspond principalement à :

- des subventions d'investissements de la part d'entités étatique, de syndicats de transports et d'autres entreprises du groupe. Les subventions ont été versées pour la réalisation de projets d'investissements, notamment pour les installations informatiques de la sureté ferroviaire et du matériel et des logiciels de télésurveillance et sur les ensembles immobiliers des installations sociales transférées.
- des subventions données par SNCF SA aux comités d'entreprises régionaux et au comité central d'entreprise pour 26 M€ au bilan et +1 M€ au résultat.
- des subventions publiques données par l'État dans une optique de préserver l'emploi à SNCF SA pour -4 M€.

30. GARANTIES EUROFIMA

EUROFIMA est une société de droit suisse de financement de matériel ferroviaire.

Au 31 décembre 2021, le capital social d'EUROFIMA n'a pas été intégralement appelé. La quote-part de SNCF SA restant à appeler s'élève à 455 M€, correspondant à :

- la part du capital non libéré pour 281 M€ en valeur historique (conversion à la date historique avec le franc suisse)
- actualisée de 174 M€ au titre de l'écart de change entre l'euro et le franc suisse au 31 décembre 2021.

Les écarts de changes font l'objet d'une provision à hauteur de l'intégralité du risque, soit 174 M€.

Par ailleurs, les actionnaires d'EUROFIMA sont solidairement responsables des engagements pris au titre des contrats de financement octroyés par EUROFIMA à ces derniers, chacun au prorata de sa participation et au montant maximum de cette participation, dans la limite des modifications des statuts intervenus en 2018 et plus particulièrement les modifications de l'article 26. Cette garantie ne peut être appelée qu'après avoir constaté le défaut de paiement d'un emprunteur et de l'État associé, émetteur de la garantie et où la réserve de garantie d'EUROFIMA (701 M€) n'est pas suffisante pour couvrir la perte résultant d'un défaut de paiement. Pour SNCF SA, le montant maximal de cet engagement s'élève à 541 M€

suite au passage à une comptabilité en euros de la société Eurofima depuis l'exercice 2019. L'État garantit l'ensemble des obligations de SNCF SA envers EUROFIMA (la part du capital social restant à libérer, la bonne exécution des contrats de financement octroyés par EUROFIMA à SNCF SA). Au 31 décembre 2021, la part des prêts octroyés à des membres ressortissants de pays dont la dette souveraine est classée « non-investment grade » (i.e. dont la notation décernée par les agences de notation est inférieure à BBB-/Baa3) est de 153 M€ contre 161 M€ au 31 décembre 2020. Ces prêts figurent parmi les actifs non courants dans l'état de situation financière d'EUROFIMA.

Société nationale SNCF Société anonyme au capital de 1.000.000.000 € Siège Social : 2, Place aux étoiles – 93 200 SAINT DENIS 552 049 447 RCS BOBIGNY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 MAI 2022

Approbation du projet d'affectation du résultat de l'exercice 2021

Troisième Résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et après avoir approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de Société Nationale SNCF, décide d'affecter au compte de REPORT A NOUVEAU, le résultat de l'exercice 2021 s'élevant à +960 046 398,65 euros.

L'Assemblée générale constate qu'après affectation de résultat, le compte REPORT A NOUVEAU présentera un solde débiteur de - 106 169 717,07 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

Extrait certifié conforme

Le Directeur Général Délégué Laurent TREVISANI